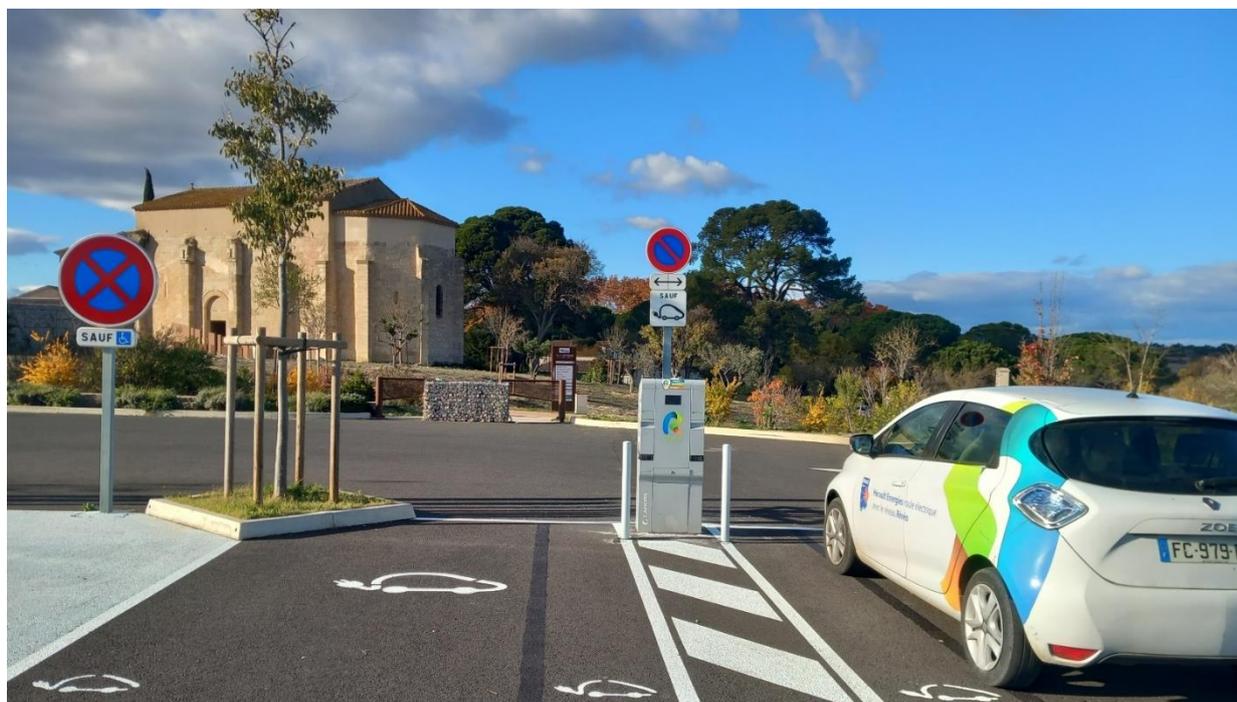


SDIRVE – Hérault Energies

Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables

••• Avril 2024





Dans un marché automobile en profonde mutation, la mobilité électrique confirme sa dynamique. Le nombre de points de recharge ouverts au public a fortement augmenté ces dernières années, puisque la France compte actuellement 14 500 bornes de recharge. Plus de 60% des bornes ouvertes au public ont été installées sous la maîtrise d'ouvrage de collectivités ou d'établissements publics. C'est également le cas dans l'Hérault, où Hérault Énergies a installé un nombre significatif de bornes (141 intégrées au réseau REVEO en janvier 2024).

La loi d'orientation des mobilités offre la possibilité aux collectivités et établissements publics compétents en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) d'élaborer un schéma directeur de développement de ces infrastructures ouvertes au public. Ce schéma directeur confère à la collectivité ou à l'établissement public un rôle de chef d'orchestre dans le déploiement de l'offre de recharge sur son territoire, afin de garantir une offre cohérente et adaptée aux besoins. Le schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) permet ainsi de planifier, coordonner et organiser les solutions de recharge publiques pour les usagers dans chaque territoire pour les 5 prochaines années.

Depuis plusieurs mois, de nombreuses réunions ont été programmées par Hérault Énergies avec les structures intercommunales et des questionnaires ont été transmis aux communes membres. Cette démarche de concertation menée par les agents d'Hérault Énergies sous l'impulsion de Daniel Renaud, Premier vice-président délégué à la maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables, nous a permis de coordonner et d'adapter l'élaboration du schéma directeur du département de l'Hérault en fonction des besoins locaux. Je me réjouis de voir ce projet aboutir, il témoigne de notre volonté de construire, avec vous, un territoire tourné vers l'avenir.

Audrey IMBERT, Présidente d'Hérault Energies

Conseillère Départementale,

Adjointe au Maire de la Ville de Mèze

SOMMAIRE

EDITO.....	1
CONTEXTE & ORGANISATION	3
CONTEXTE.....	4
ORGANISATION.....	5
APPROCHE REGIONALE.....	7
NOTE DE CADRAGE STRATEGIQUE	8
Introduction.....	9
Etat des lieux de l'infrastructure de recharge existante.....	10
Prospective d'évolution des besoins	14
APPROCHE DEPARTEMENTALE – Territoire Hérault Energies	22
ATLAS DEPARTEMENTAL – TERRITOIRE HERAULT ENERGIES	23
Identité du territoire.....	23
Etat des lieux de l'existant.....	24
Evaluation des besoins.....	41
ADAPTATION APPROCHE PAR HERAULT ENERGIES	46
La démarche Hérault Energies en collaboration avec les EPCI.....	47
Zoom par EPCI	48
ANNEXES.....	65
Annexe 1 : Modélisation des besoins par commune réalisée par EGIS/TACTIS	66
Annexe 2 : Indicateurs de synthèse réalisée par EGIS/TACTIS	89
Annexe 3 : Récapitulatif des bornes accessibles au public référencées sur Chargemap (au 01/04/24)	98
Annexe 4 : Formulaire de recensement des données des collectivités	130

CONTEXTE & ORGANISATION

CONTEXTE

Le véhicule électrique, levier de décarbonation du secteur des transports

Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre (GES), avec plus de 30 % des émissions de GES du pays, dont 16 % causées par nos voitures.

Diminuer l'impact environnemental de nos voitures est un levier essentiel pour lutter contre les changements climatiques et la pollution de l'air. Les principaux moyens d'agir sont :

- maîtriser la croissance de la demande (nombre de déplacements) et réduire le nombre de véhicules en circulation ;
- limiter l'autosolisme et optimiser l'usage des véhicules en circulation, en favorisant le développement du co-voiturage et de l'autopartage ;
- améliorer les performances des véhicules afin de les rendre moins émissifs.

La récente loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 (LOM) confirme le fort engagement national sur ces trois axes pour décarboner le secteur des transports.

En particulier, la France s'est engagée dans un verdissement du parc automobile, notamment par son électrification.

Ainsi, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) fixe sur le segment des voitures particulières un objectif de 660 000 véhicules électriques (VE) et 500 000 véhicules hybrides rechargeables (VHR) en circulation à fin 2023. Pour fin 2028, l'objectif passe respectivement à 3 millions de VE et 1,8 million de VHR.

La dynamique est d'ores et déjà enclenchée : le parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables en France a dépassé lors du mois d'octobre 2022 le seuil du million de véhicules en circulation. Le parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables représente désormais de l'ordre de 20% des ventes de véhicules neufs chaque mois. Cette dynamique devrait encore s'intensifier dans la prochaine décennie du fait des stratégies des différents constructeurs automobiles français et européens, qui visent pour la plupart un catalogue constitué à 100 % de modèles électriques d'ici à 2030.

L'électrification rapide du parc de véhicules pose immédiatement la question de l'offre de recharge adéquate, pour laquelle les collectivités et établissements publics ont un rôle majeur à jouer.

L'enjeu des stations de recharge ouvertes au public

Si l'on sait qu'à ce jour 90 % de la recharge principale du véhicule se fait au domicile des particuliers, la couverture du territoire en infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ouvertes au public reste un sujet fondamental pour permettre une adoption massive des véhicules électriques.

En effet, même si les IRVE ouvertes au public n'alimentent actuellement que marginalement les véhicules électriques⁵ en circulation, celles-ci jouent un rôle clef pour consolider la dynamique de l'électrification du parc : elles seront indispensables pour les utilisateurs n'ayant pas de solution de recharge à domicile ou sur leur lieu de travail, ou encore pour les utilisateurs intensifs (professionnels notamment).

Elles sont également essentielles pour les longs trajets, notamment les départs en vacances, en complément des infrastructures de recharge installées le long des autoroutes. En outre, elles permettent de mettre en confiance les usagers de véhicules électriques grâce à l'assurance psychologique de pouvoir recharger le véhicule en cas d'imprévu.

ORGANISATION

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a créé la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique) d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public.

Le schéma directeur donne à la collectivité ou à l'établissement public un rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire, pour aboutir à une offre :

- Coordinée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés,
- Cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie,
- Adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit,

visant à des objectifs très opérationnels à un horizon de temps court et porteur d'une vision à plus long terme, le schéma directeur revêt une dimension stratégique et constitue une démarche à la fois structurée et adaptable localement.

Le cadre applicable aux schémas directeurs est issu de la loi LOM du 24 décembre 2019. Il peut être résumé comme suit :

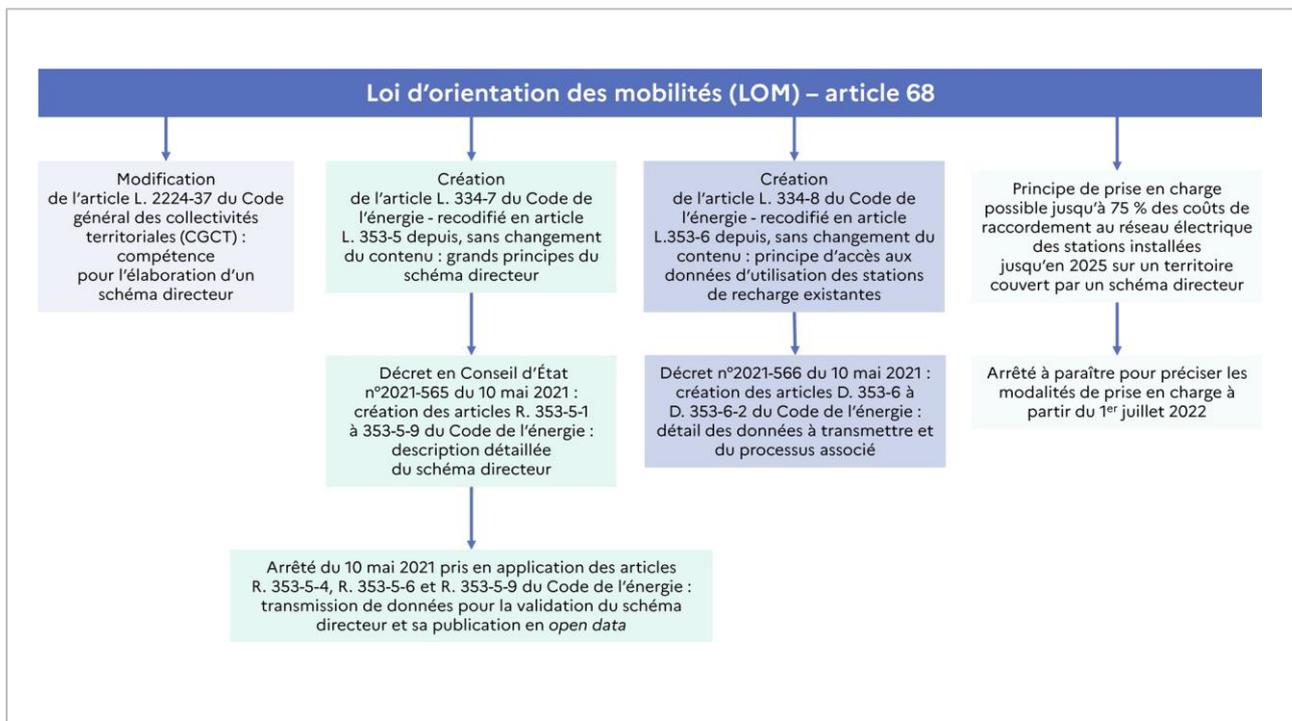


Figure 1 : Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) – Article 68

La compétence de création et d'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) décrite au premier alinéa de l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) est initialement une compétence communale, sauf dans le cas des métropoles et des communautés urbaines qui exercent obligatoirement cette compétence en application du i) du 6° du I de l'article L. 5217-2 du CGCT (métropoles), du h) du 6° du I de l'article L. 3641-1 (cas particulier de la métropole de Lyon), et du h) du 5° du I de l'article L. 5215-20 (communautés urbaines).

Cette compétence peut être transférée par les communes, en application du deuxième alinéa de l'article L. 2224-37 du CGCT :

- aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) exerçant les compétences en matière d'aménagement, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre (Communautés de Communes, communautés d'agglomération) ;

- **aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité (AODE), et notamment aux syndicats d'énergie ;**
- aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

Pour le Département de l'Hérault, le Syndicat Hérault Energies porte la compétence IRVE pour les communes du département hors Métropole de Montpellier et en sa qualité d'AODE, Hérault Energies rédigera le Schéma Directeur IRVE et le transmettra au Préfet de l'Hérault.

Pour la rédaction de son SDIRVE, Hérault Energies s'est dans un premier temps regroupé avec les treize syndicats d'énergies de l'Occitanie ainsi que les deux Métropoles Toulouse et Montpellier. Ces maîtres d'ouvrages se sont donc liés au sein d'un groupement de commande pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un SDIRVE. Cette mission a été réalisée par les groupes EGIS et TACTIS.

Le présent SDIRVE comportera une note de cadrage commune à tous les maîtres d'ouvrages, une approche départementale avec un focus de la méthode de travail de Hérault Energies en complément du rendu de EGIS/TACTIS.

Le SDIRVE de Hérault Energies se veut révisable et adaptable en fonction de l'évolution des besoins, des solutions publiques et privées à venir mais également en fonction de l'avancé technologique et matérielle des véhicules électriques et des bornes de recharges. Il sera suivi annuellement et actualisé tous les deux ans.

APPROCHE REGIONALE

NOTE DE CADRAGE STRATEGIQUE

1.	Introduction	11
2.	Etat des lieux de l'infrastructure de recharge existante	12
2.1.	Parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables en Occitanie	12
2.2.	Description de l'infrastructure de recharge existante	13
2.3.	Usage actuel de l'IRVE.	14
3.	Prospective d'évolution des besoins	16
3.1.	Définition des cas d'usages modélisés	16
3.2.	Prospective d'évolution du parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables	17
3.3.	Prospective d'évolution des besoins de recharge et de l'IRVE ouverte au public	20
3.4.	Evaluation du potentiel d'équipements indépendamment du SDIRVE23	
3.4.1.	Développement des IRVE imposées par les obligations réglementaires (LOM)	23
3.4.2.	Développement des IRVE impulsé par les acteurs privés	24



Introduction

Le présent document présente la méthode de réalisation des Schémas Directeurs de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) de la région Occitanie portés par les syndicats d'énergie d'Occitanie et les 2 métropoles avec l'aide des bureaux d'étude TACTIS et EGIS, appuyés par le cabinet d'avocats Bersay. Le schéma départemental constitue un guide et une aide à la décision concernant l'équipement du territoire en IRVE : il fait part d'une vision prospective possible des besoins du territoire, basée sur un panel d'hypothèses déterminées lors de sa réalisation, et recommande (sans imposer) de possibles actions à mettre en œuvre.

Cette démarche d'élaboration, placée sous la responsabilité du SIEDA, a été co-construite sur la période de mars 2022 à avril 2023 avec les représentants des syndicats d'énergie et des deux métropoles de la Région Occitanie. L'ambition de ce document est de dresser un diagnostic et des pistes d'actions communes entre les quinze porteurs de projets pour réussir la transition vers une mobilité décarbonée par la massification de l'électromobilité sur le territoire régional.

Ce document s'inscrit dans une logique de coordination et d'anticipation des besoins de maillage en IRVE des territoires afin d'assurer la meilleure adéquation possible de l'offre de recharge aux besoins des usagers. La volonté des syndicats départementaux d'énergies d'Occitanie ainsi que des métropoles de Toulouse et Montpellier de réaliser ensemble ces schémas directeurs a permis d'assurer une réflexion plus large et plus globale sur les besoins futurs liés à la mobilité électrique.

L'actualité récente renforce la légitimité de cette réflexion et la nécessité de disposer d'une stratégie commune pour adresser cet enjeu majeur : le parc de véhicules électriques et hybrides rechargeable en France a dépassé lors du mois d'octobre 2022 le seuil du million de véhicules en circulation¹. L'objectif initialement fixé pour la fin de l'année 2022 par le Contrat Stratégique de Filière (CSF) d'atteindre le seuil de 600 000 véhicules 100% électriques est ainsi largement dépassé (+10% environ et cela avant même la fin de l'année 2022), traduisant une forte dynamique du développement de l'électro-mobilité. Ainsi, le parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables a plus que doublé sur les deux dernières années (entre fin 2020 et fin 2022), représentant désormais de l'ordre de 20 % des ventes de véhicules neufs chaque mois.

Cette dynamique devrait s'intensifier dans la prochaine décennie du fait des stratégies des différents constructeurs automobiles français et européens, qui visent pour la plupart un catalogue constitué à 100 % de modèles électriques d'ici à 2030². Certains constructeurs français prévoient même l'arrêt dès 2024 de la commercialisation de modèles non électriques : c'est le cas d'Alpine (Groupe Renault) et de DS (anciennement Citroën)³.

En parallèle de la progression des véhicules électriques et hybrides rechargeables, l'infrastructure de recharge ouverte au public s'est fortement intensifiée en 2022 : sur les 12 derniers mois, le nombre de points de recharge accessibles au public a augmenté de 51 %, pour atteindre en novembre plus de 77 000 points de charge : cela représente un rythme moyen de déploiement de près de 2 200 points de charge par mois.

La mobilité électrique connaît donc un changement d'échelle, et passe d'un marché de niche à un phénomène sociétal majeur, suscitant de nouvelles attentes de la part des usagers et risquant de constituer à terme de nouvelles fractures territoriales entre territoires équipés et non équipés.

¹ 1 060 514 véhicules (dont 662 212 VE et 398 302 VHR) en novembre 2022 (« baromètre des immatriculations de novembre 2022 », AVERE, publié le 06/12/2022)

² Soit en anticipation de la décision du Parlement Européen prise en 2022 d'interdire toute vente de véhicule possédant un moteur thermique à horizon 2035

³ Source : « Mobilité électrique : une année 2021 record ; une année 2022 qui en promet encore plus », AVERE, publié le 07/01/2022, consultable en ligne à l'adresse : <https://www.aver-france.org/mobilite-electrique-une-annee-2021-record-une-annee-2022-qui-en-promet-encore-plus/>

La multiplication d'initiatives de déploiement portées par une pluralité d'acteurs privés⁴ durant l'année 2022 témoigne de la volonté des industriels de s'engager dans un développement soutenu de la mobilité électrique et des IRVE : durant l'année 2022, près d'un milliard d'euros⁵ ont été levés par différents acteurs privés, couvrant tous les aspects de la recharge (à domicile, au bureau, en route, à destination, etc.).

Néanmoins, cette effervescence présente un risque d'inefficacité si ces multiples initiatives ne sont pas suffisamment coordonnées et mises en cohérence. C'est l'ambition de ce Schéma Régional de constituer un cadre commun d'intervention au bénéfice du territoire et de ses habitants.

Etat des lieux de l'infrastructure de recharge existante

Parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables en Occitanie

L'Occitanie est un territoire favorable au développement de la mobilité électrique, puisqu'elle est le 4^e territoire en France métropolitaine (derrière l'Ile-de-France et les PACA et Auvergne-Rhône-Alpes) en matière de représentation des véhicules particuliers électriques et hybrides rechargeables. Au 31.12.2021, 60 000 véhicules de ce type étaient en circulation sur le territoire et représentaient plus de 1,6 % du parc de véhicules particuliers de la région (voir Figure 1), légèrement en retrait de la moyenne nationale (1,8 % à la même date).

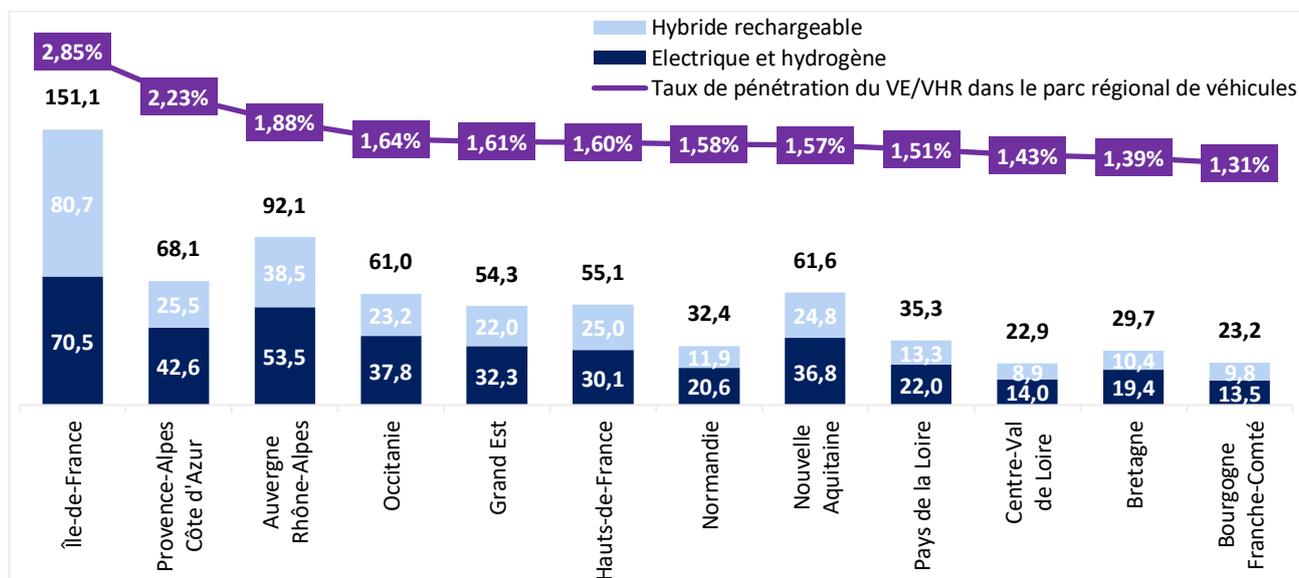


Figure 2 : Parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables en France métropolitaine (hors Corse) au 31.12.2022 (source : SDES)

Les résidents d'Occitanie semblent opter préférentiellement pour le véhicule 100 % électriques par rapport au véhicule hybride rechargeable : les véhicules 100% électrique représentent 62 % du parc de véhicules « zéro émission » d'Occitanie, (contre 57 % du parc national). A l'échelle nationale, seule la région Ile-de-France présente un parc de véhicules « zéro émission » composé majoritairement de véhicules hybrides rechargeables : ce fort taux d'équipement est principalement dû à l'équipement massif des sièges de sociétés en véhicules de fonction (plus de 64 % des VHR d'Ile-de-France sont des véhicules professionnels).

⁴ Comme Zeplug, Powerdot, DBT/R3, Electra, Bump ou NW Groupe, qui ont réalisé des levées de fonds importantes en 2022 (voir articles des Echos ci-après)

⁵ Source : articles « Pourquoi les start-up de recharge électrique séduisent les fonds d'infrastructure », 22.09.22, Les Echos & « Bornes de recharge : DBT monte en régime », 06.10.22, Les Echos

La Figure 3 représente la répartition du parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables en Occitanie : ceux-ci sont plus fortement concentrés dans les départements du Gard, de l'Hérault et de la Haute-Garonne, où plus de 10 000 véhicules sont déjà en circulation sur chacun de ces territoires. La métropole de Toulouse concentre à elle seule plus de 20 000 véhicules. Actuellement le véhicule électrique est plus fortement concentré dans les grandes villes de chaque territoire : à titre d'exemple, les préfectures de chaque département concentrent en moyenne entre 15 et 30 % du parc existant de véhicules électriques et hybrides rechargeables du département. Cette pénétration du véhicule électrique, plus prégnante sur les zones et territoires à fort taux d'urbanisation et d'activités économiques, est caractéristique des problématiques liées à la mobilité électrique de ces 10 dernières années : une technologie naissante, coûteuse et qui ne disposait pas d'une autonomie suffisante pour assurer des besoins importants de mobilité du quotidien.

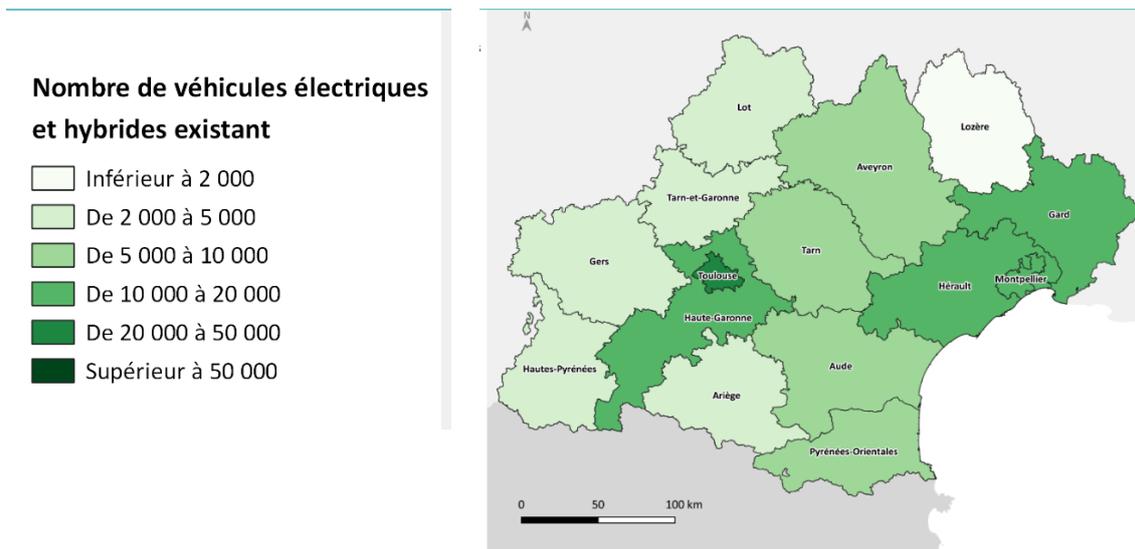


Figure 3 : Répartition territoriale du parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables existants lors de la réalisation de l'état des lieux de l'étude

Description de l'infrastructure de recharge existante

L'état des lieux de l'infrastructure existante sur le territoire de l'Occitanie a eu lieu entre avril et juin 2022. Ce recensement n'est pas exhaustif du fait des difficultés rencontrées pour collecter les informations auprès des acteurs privés. Il a été estimé que l'inventaire couvrait de l'ordre de la moitié des points de charge installés sur le territoire à cette période, et recense principalement les réseaux déployés par les SDE (Révéo et réseaux du SDE82, SDEG et SDEHG).

L'IRVE est majoritairement composée de points de charge normaux (d'une puissance inférieure à 22 kVA). Les points de recharge rapides (d'une puissance supérieure ou égale à 50 kVA) ne représentent que 6 % des 3 254 PdC déployés sur le territoire (voir Figure 3). En juin 2022, le nombre total de PdC ouverts au public en Occitanie était de 6 315, d'après le baromètre IRVE (de juillet 2022) publié régulièrement par l'AVERE.

La Figure 4 montre également un déploiement inégal des PdC entre les territoires, avec une surreprésentation de l'Aude, du Gard, de la Haute-Garonne ou de l'Hérault, qui bénéficient de centralités attractives (grands pôles métropolitains, attrait touristique important, etc.).

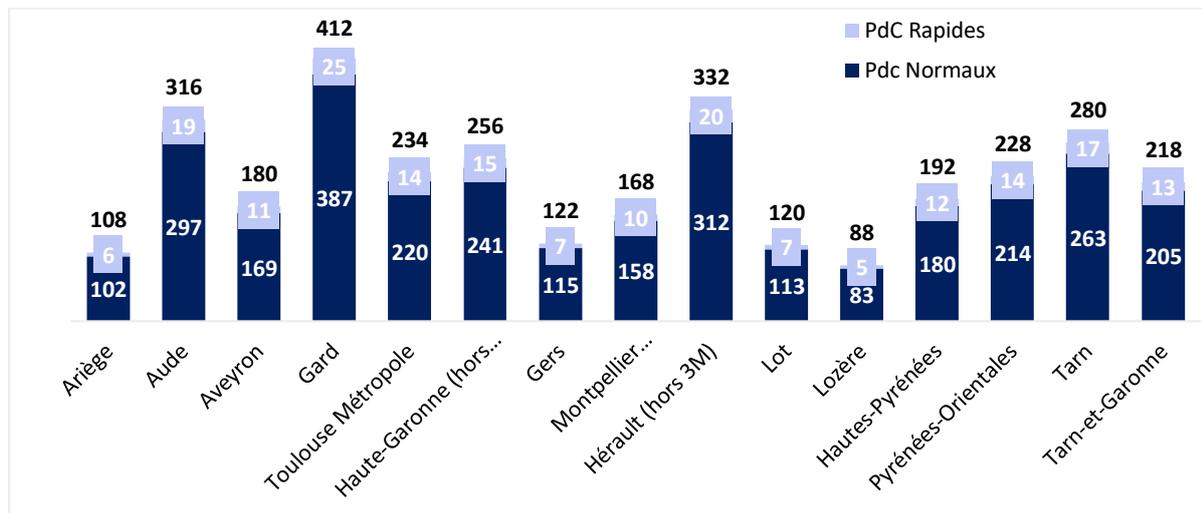


Figure 4 : IRVE existante sur les territoires d'Occitanie référencée lors de l'état des lieux (au T1 2022)

Cet état des lieux doit être considéré au regard de sa date d'établissement, les déploiements IRVE étant actuellement très dynamiques. En effet d'après les baromètres publiés par l'AVERE, depuis la date de réalisation de cet état des lieux, environ 1 250 nouveaux points de charge ouverts au public supplémentaires ont été déployés en Occitanie, soit une augmentation de +20 % en 4 mois.

Description de l'infrastructure de recharge existante

En Occitanie, les bornes de recharge connaissent une croissance constante et régulière de leur utilisation : entre juin 2021 et mars 2022, le nombre de sessions de recharge réussies mensuellement a augmenté de 50 % : environ 20 000 recharges étaient effectuées en juin 2021 contre 30 000 en mars 2022.

Les sessions de charge présentent également des phénomènes importants de saisonnalité : des pics d'usages sont observables sur les périodes estivales (juillet-août) et de fêtes de fin d'année (décembre), principalement dûs aux flux touristiques pendant ces deux périodes.

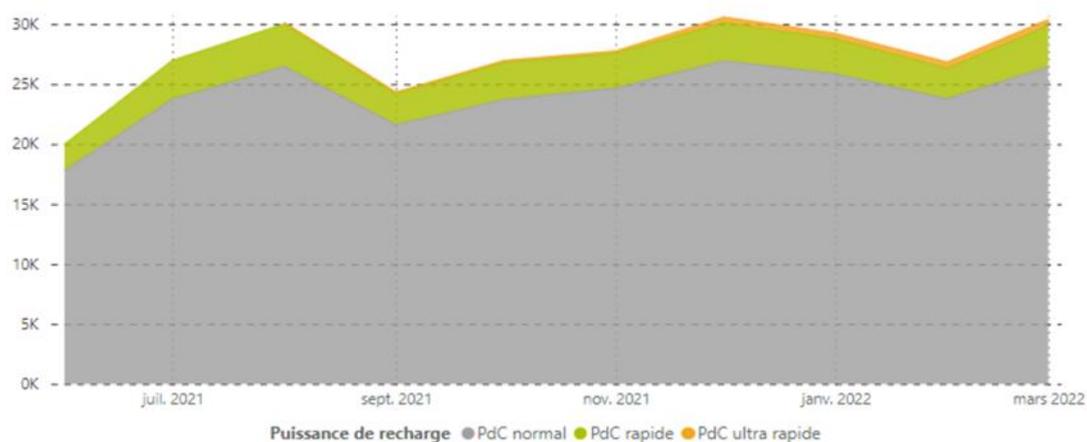


Figure 5 : Evolution du nombre de sessions de recharge réussies par mois en Occitanie entre juin 2021 et mars 2022

Toutefois, malgré la hausse globale de l'utilisation des IRVE en Occitanie, l'intensité d'usage des points de charge demeure très contrastée. Le nombre de sessions de recharge par mois et par point de charge varie fortement et ce pour chaque type de points de charge : les points de charge les moins utilisés enregistrent de l'ordre de quelques recharges par mois lorsque les points de charge les plus utilisés peuvent enregistrer entre 60 (pour les points de charge normaux) et 180 (pour les points de charge ultra-rapides) recharges par mois, soit entre 2 et 6 recharges par jour. En moyenne, les points de charge normaux enregistrent environ une recharge tous les deux jours (13 recharges par mois en moyenne), les points de charge rapides enregistrent près d'une recharge

par jour (22 recharges par mois en moyenne) et les points de recharge ultra-rapides 2 recharges par jours (69 recharges par mois).

Tableau 1 : Quantification du nombre moyen de sessions de recharge mensuelles par point de charge - Périmètre Occitanie

	Tous PdC confondus	(dont PdC normaux)	(dont PdC rapides)	(dont PdC ultra-rapides)
Nombre de recharges par mois des PdC les moins utilisés	0	0	1	8
Nombre moyen de recharges par mois	14	13	22	69
Nombre de recharges par mois des PdC les plus utilisés	65	60	110	175

La disparité d'usage des IRVE existantes est également un phénomène géographique, comme le montre les écarts des taux d'occupation moyens des IRVE à l'échelle des différents territoires de projets.

Les territoires de la région présentant les taux d'occupation les plus élevés en moyenne sont l'Aude, le Gard, la métropole de Toulouse, la métropole de Montpellier, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. Ces territoires correspondent au littoral et aux principales métropoles de la région, zones fortement attractives tant sur le plan touristique qu'économique.

En proportion, l'habitat collectif, qui rend la recharge à domicile moins abordable (probabilité plus faible de disposer d'une place de parking privative hors voirie, complexité plus importante pour l'installation de bornes de recharge, etc.), est également plus présent sur ces territoires, qui concentrent plusieurs des grands centres urbains de la région (Toulouse, Montpellier, Perpignan, Nîmes, Narbonne, etc.), ce qui favorise l'usage de la recharge sur le domaine public en comparaison avec les territoires ruraux où la possibilité de recharge à domicile demeure en théorie plus accessible.

A l'échelle régionale, le taux d'occupation moyen pour les points de charge normaux est de l'ordre de 6 %, soit de l'ordre d'une heure et demie par jour, et de 3 % pour les points de charge rapides, soit environ 45 min par jour.

Tableau 2 : Quantification des taux d'occupation moyens des PdC entre juin 2021 et mars 2022, selon les territoires

	PdC normaux	PdC rapides	PdC ultra-rapides
Ariège	3,4 % - 6,4 %	2,0 % - 5,8 %	-
Aude	4,1 % - 5,6 %	5,0 % - 7,9 %	3,7 % - 10,0 %
Aveyron	3,6 % - 4,9 %	2,0 % - 6,0 %	-
Gard	5,6 % - 6,6 %	3,1 % - 8,9 %	-
Toulouse Métropole	10,5 % - 17,5 %	6,0 % - 13,3 %	0,0 % - 6,0 %
Haute-Garonne	1,0% - 5,3 %	-	-
Gers	2,7 % - 4,4 %	2,9 % - 6,8 %	-
Montpellier Méditerranée Métropole	7,3% - 12,7 %	7,3 % - 25,5 %	-
Hérault	7,5 % - 8,6 %	4,3 % - 7,9 %	1,1 % - 5,4 %
Lot	1,7 % - 4,4 %	1,1 % - 2,4 %	-
Lozère	3,4 % - 5,5 %	1,4 % - 3,4 %	-
Hautes-Pyrénées	4,7 % - 7,2 %	-	-
Pyrénées-Orientales	5,2 % - 6,7 %	-	1,5% - 16,3%
Tarn	3,1 % - 5,7 %	0,9 % - 2,7 %	-
Tarn-et-Garonne	1,3 % - 4,7 %	-	-

Prospective d'évolution des besoins

Définition des cas d'usages modélisés

Le besoin futur en IRVE ouverte au public sur le territoire a été estimé sur la base des besoins de recharge en kWh découlant de deux grands cas d'usage :

- Le cas d'usage de la recharge du quotidien : il correspond aux déplacements du quotidien (trajets domicile-travail, trajets école-domicile/travail, etc.) des résidents n'ayant pas la possibilité de se recharger à leur domicile (absence de place de parking privative) ou sur leur lieu de travail. Le besoin de recharge en kWh est estimé sur la base des distances moyennes parcourues par jour par les résidents et la consommation moyenne des véhicules électriques. Le type préférentiel de recharge associé à ce cas d'usage est la recharge « normale » à proximité du domicile (recharge plutôt longue, de préférence de nuit) ou à proximité du lieu de travail (recharge longue de jour, pendant les heures de bureaux).
- Le cas d'usage de la recharge occasionnelle et en transit : ce cas d'usage englobe les déplacements des visiteurs non-résidents du territoire, comme les touristes/excursionnistes (recharge à destination), ou les déplacements longue distance des personnes en transit (recharge en route). Le besoin de recharge en kWh est estimé sur la base des statistiques de fréquentation touristique du territoire et des statistiques de trafic sur les axes routiers principaux du territoire (routes nationales et autoroutes).

		# en Occitanie	Cible / cas d'usage	Type de charge
1 Recharge du quotidien	1 Résidentiel	+ 61 000 Véhicules particuliers électriques et hybrides rechargeables au 31.12.2021 803 311 logements sans Parking 1 812 645 logements avec Parking	Charger son VE / VHR à proximité immédiate du domicile, sur des temps longs de plusieurs heures (par exemple la nuit). Ce type de service cible en priorité les logements sans parking, et marginalement les logements avec parking.	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Puissance du PdC</u> : de 7 à 11 kW AC • <u>Modèle de borne possible</u> : 22 kW AC à 2 PdC • <u>Prise</u> : Type 2 • <u>Temps de charge moyen (20% à 80%)</u> : 4-5h
	2 Recharge occasionnelle et transit	2.1 Tourisme	185 millions de nuitées en Occitanie en 2021. 39 % de ces nuitées ont lieu lors du pic estival (juillet-août) + 200 lieux touristiques > 5 000 visiteurs par an	Rassurer les usagers lors de déplacements occasionnels et améliorer l'attractivité des sites touristiques et l'accueil des visiteurs avec un service de recharge rapide.
2.2 Transit		137 aires de covoiturages en Occitanie recensées dans la Base Nationale des Lieux de Covoiturage 68 gares de péages	Faciliter les trajets longs avec un service de recharge rapide à proximité des grands nœuds autoroutiers et sur les aires de covoiturage, complémentaire à l'offre déployée sur les réseaux routiers concédés. L'objectif est de garantir une charge quasi complète en une trentaine de minutes.	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Puissance du PdC</u> : 50 kW DC • <u>Modèle de borne possible</u> : 90-120 kW DC à 2 PdC, superchargeur • <u>Prise</u> : Combo CCS • <u>Temps de charge moyen (20% à 80%)</u> : < 30min

Figure 6 : Déclinaison des cas d'usages utilisés dans la modélisation des besoins

Pour les besoins de la modélisation, il a été nécessaire de définir pour chaque type de recharge (recharge normale et recharge rapide) une puissance de charge équivalente afin d'estimer les quantités d'énergie moyennes qui peuvent être distribuées par un point de charge normal et un point de charge rapide : 11 kW pour un PdC normal et 50 kW pour un PdC rapide. Cela représente des unités de modélisation afin d'estimer un nombre de points de charge permettant d'assurer une « recharge rapide » et une « recharge normale ». Une recharge est considérée « normale » si elle est effectuée sur un PdC de puissance comprise entre 7,4 et 22 kW. Une recharge est considérée « rapide » si elle est effectuée sur un PdC de puissance comprise entre 23 et 149 kW. Cela laisse ainsi une flexibilité importante sur le choix des bornes à déployer et permet d'équiper chaque site avec le matériel le plus adapté en fonction de ses usages.

Prospective d'évolution du parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables

L'estimation de l'évolution du parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables a été réalisée en deux étapes. Dans un premier temps, l'évolution du parc de VE/VHR a été modélisée à l'échelle nationale, en se basant sur un panel d'études prospectives sur la mobilité électrique en France et en Europe (voir la note méthodologique de l'étude pour plus de détails). Le scénario d'évolution national a ensuite été décliné à la maille communale, en se basant sur la répartition des catégories socioprofessionnelles⁶.

Le parc de véhicules électriques serait de l'ordre de 515 000 véhicules en circulation en Occitanie (soit environ 14 % du parc régional de véhicules particuliers) à l'horizon 2028. Cela représente une multiplication du parc actuel de VE et VHR par un facteur 10 en 7 ans. En d'autres termes, le parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables est amené à doubler tous les 3 ans (croissance moyenne annualisée de +33 %/an). Cette prospective apparaît également plus prudente que la prospective médiane réalisée par Enedis dans le cadre de cette étude, qui estime un parc de l'ordre de 650 000 véhicules en 2028.

Dans le détail, les véhicules 100 % électriques représenteraient 62 % du parc de véhicules « zéro émission » (et réciproquement 38 % pour les hybrides rechargeables), ce qui ne marque pas de changement majeur par rapport à la composition actuelle du parc. Cependant, compte tenu des récentes décisions de l'Union Européenne d'interdire la vente de véhicules à moteurs thermiques neufs, y compris les véhicules hybrides rechargeables, à partir de 2035, il est probable que la part des véhicules hybrides rechargeables soit nettement plus faible dans les nouvelles prospectives à venir⁷.

Ce constat est déjà visible pour les ventes de véhicules neufs : en début d'année 2021, les VHR représentaient environ 50 % des ventes nationales de véhicules rechargeables, puis 40-42 % des ventes lors du premier semestre 2022 et n'en représentent désormais plus qu'environ 35 %⁸. Afin d'intégrer ce phénomène, la simulation des besoins réalisée ne distingue pas les véhicules 100 % électriques et hybrides rechargeables.

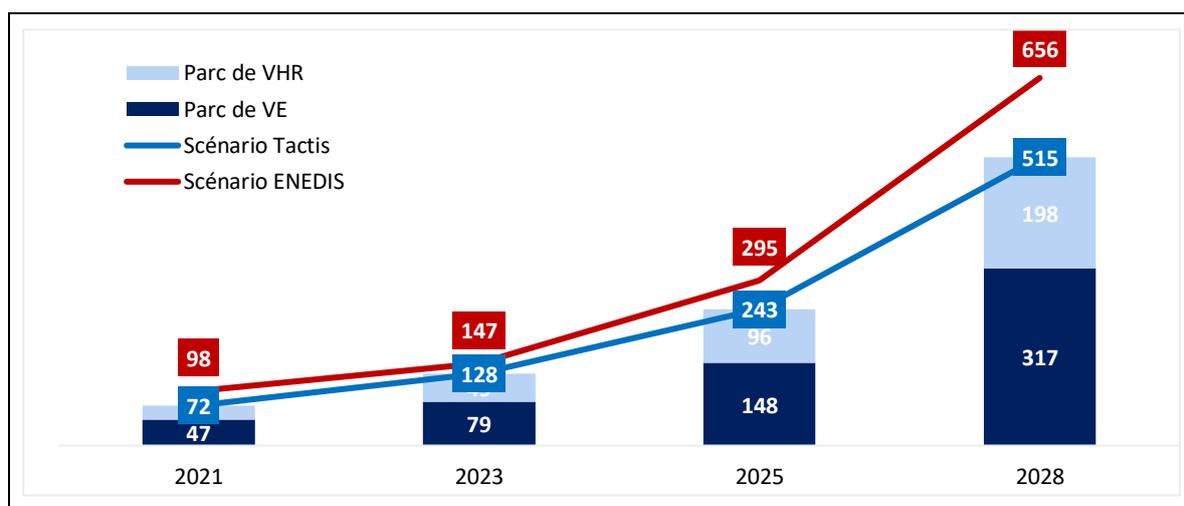


Figure 7 : Prospectives d'évolution du parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables (en milliers) en Occitanie

⁶ Un modèle de véhicule électrique est encore sensiblement plus cher que son équivalent essence ou diesel, les possesseurs actuels de véhicules électriques appartiennent majoritairement à des catégories socioprofessionnelles plus aisées.

⁷ Les études utilisées servant de base à la prospective ont en effet été réalisées entre 2018 et 2022, avant la décision du Parlement Européen

⁸ Compilation des baromètres des immatriculations de l'AVERE, entre janvier 2021 et novembre 2022.

Le parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables va continuer à se concentrer dans les années à venir de façon plus importante sur les départements les plus urbanisés comme le Gard, l'Hérault et la Haute-Garonne, comme le montre la Figure 8.

Cependant, en comparaison avec la situation actuelle (Figure 2), le parc en circulation sur chaque territoire de projet va fortement augmenter, et ce même dans les territoires plus ruraux, qui atteindraient à l'horizon 2028 un nombre de véhicules électriques en circulation similaire à ce que connaissent actuellement les territoires les plus avancés (plus de 10 000 véhicules).

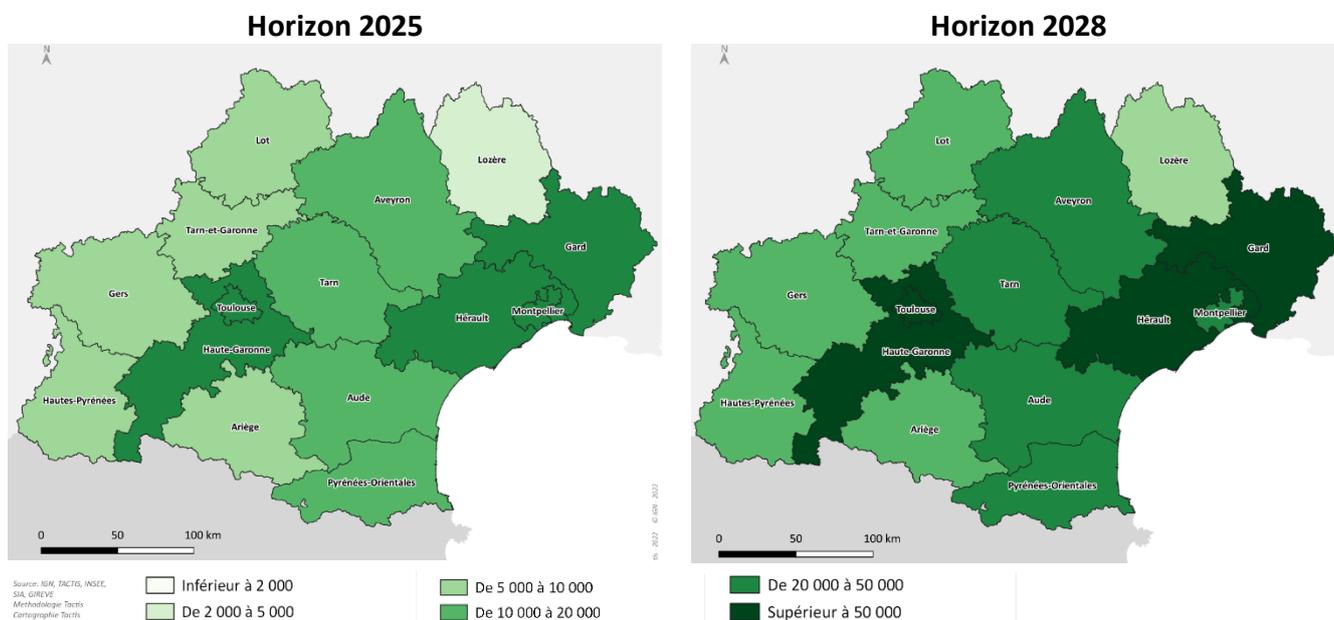


Figure 8 : Evolution de la répartition territoriale du parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables aux différents horizons de l'étude

Le nombre (en valeur absolue) de véhicules électriques et hybrides rechargeables est également à considérer au regard du taux de pénétration de ces véhicules dans le parc de véhicules de chaque territoire (voir Tableau 3) : cela permet d'apprécier l'importance que va avoir le véhicule électrique sur chaque territoire. Dans la plupart des territoires, ce taux de pénétration s'établit en 2028 autour de 11-12 %, sauf pour la Haute-Garonne, l'Hérault et le Gard qui présentent des taux plus élevés (supérieurs à 13 %). Cela découle de la plus grande adoption en proportion des véhicules « zéros émissions » dans les grandes métropoles, notamment Toulouse, Montpellier et Nîmes. En effet, le taux de pénétration dépasse à Toulouse 21 % et à Montpellier 18 % : en proportion, les véhicules électriques et hybrides rechargeables seraient donc près de 2 fois plus présents dans ces métropoles que dans le reste des territoires.

Tableau 3 : Taux de pénétration du parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables dans les parcs de véhicules de chaque territoire

	31.12.2021	2025	2028
Ariège	1,1%	5,4%	11,5%
Aude	1,3%	5,7%	12,1%
Aveyron	1,0%	5,3%	11,3%
Gard	1,7%	6,1%	12,8%
Toulouse Métropole	2,3%	10,2%	21,6%
Haute-Garonne (hors TM)	2,1%	6,8%	14,5%
Gers	1,4%	5,5%	11,7%
Montpellier Méditerranée Métropole	2,2%	8,7%	18,4%
Hérault (hors 3M)	1,5%	6,1%	12,8%
Lot	1,3%	5,6%	11,8%

Lozère	0,8%	5,3%	11,2%
Hautes-Pyrénées	1,2%	5,3%	11,2%
Pyrénées-Orientales	1,5%	5,7%	12,1%
Tarn	1,4%	5,6%	11,9%
Tarn-et-Garonne	1,4%	5,4%	11,4%

Prospective d'évolution des besoins de recharge et de l'IRVE ouverte au public

Le nombre de points de charge nécessaire découle de l'équilibre offre-demande :

- La demande correspond à la quantité d'électricité consommée par la mobilité électrique sur le territoire
- L'offre correspond à la quantité d'électricité que peuvent délivrer les différents points de charge de l'IRVE projetée.

La demande a été estimée pour les deux cas d'usages précédemment décrits sur la base :

- Des statistiques de déplacements moyens journaliers et de la consommation des véhicules électriques pour le cas d'usage « recharge du quotidien ». Le volume de kWh consommés par les résidents pour leurs déplacements du quotidien est comptabilisé sur une période d'une semaine et l'IRVE doit être dimensionnée pour délivrer cette quantité d'électricité : cela permet de laisser de la souplesse dans les habitudes de recharge des usagers, qui sont encore très disparates et dont les évolutions comportent de nombreuses incertitudes.

- Des statistiques de fréquentation touristique et des habitudes de recharge associées au tourisme (une recharge en arrivant à destination et une recharge avant de repartir) ainsi que des flux de circulation sur les grands axes routiers pour le cas d'usage « occasionnel et transit⁹ ».

L'offre a été estimée au regard des statistiques de fonctionnement des IRVE existantes et notamment des points de charge qui fonctionnent le mieux actuellement, afin de modéliser les quantités moyennes de kWh que pourront délivrer par jour chaque type de point de charge (points de charge normaux et points de charge rapides).

La Figure 9 représente l'estimation de la consommation d'électricité liée à la mobilité électrique sur le territoire pour les horizons 2025 et 2028, selon que l'utilisateur se recharge sur le domaine privé (au bureau, à domicile) ou sur le domaine public. A l'horizon 2028, la mobilité électrique en Occitanie représenterait une consommation d'énergie de l'ordre de 900 à 1 000 GWh par an.

La recharge sur le domaine public représenterait environ 35 % de ce besoin de recharge, alors qu'elle ne représente actuellement qu'environ 10 % de la recharge ; cet ordre de grandeur est comparable avec les prévisions de la Caisse des Dépôts qui estime que la recharge sur le domaine public représentera en France entre 10 % et 30 % des recharges¹⁰. La part de la recharge sur le domaine public est en effet amenée à augmenter avec la démocratisation du véhicule électrique, qui sera de plus en plus présent au sein des ménages, certains d'entre eux ne pouvant se recharger à domicile. D'après les baromètres de la mobilité électrique réalisés par Ipsos¹¹ en 2022, l'impossibilité de recharger son véhicule à domicile ou sur le lieu de travail est un frein au passage au véhicule électrique de moins en moins important : il représente en 2022 le 7e frein à l'achat d'un véhicule électrique (et est cité comme le premier frein par 6 % des répondants) alors qu'il représentait en 2021 le 3e frein à l'achat (et était notamment cité 9 % du temps comme le premier frein par les répondants).

⁹ La recharge des touristes est calculée sur une période d'une semaine et la recharge transit sur une période d'une journée.

¹⁰ Etude « Panorama des cas d'usage d'IRVE » réalisée par la Banque des Territoires et la chaire d'Economie urbaine de l'ESSEC, septembre 2022.

¹¹ Enquêtes « Le baromètre de la mobilité électrique » de mai 2022 et « Déplacements quotidiens et respect de l'environnement : où en sont les Français de la décarbonation de leurs mobilités » de juin 2021, Ipsos/Vinci Autoroutes

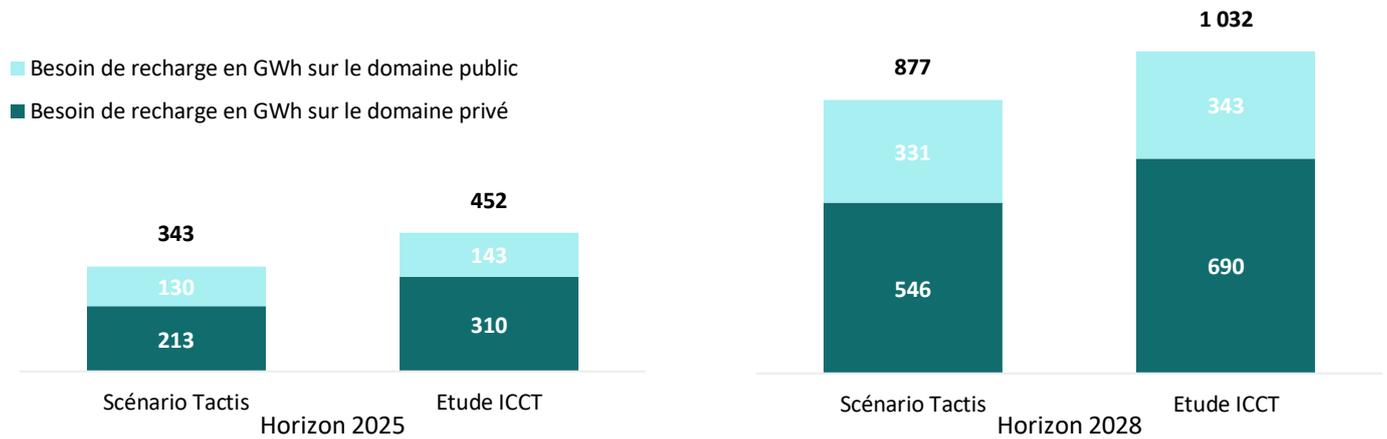


Figure 9 : Estimations du besoin annuel de recharge (en GWh) lié à la mobilité électrique en Occitanie. Comparaison entre l'estimation réalisée par Tactis et celle de l'étude ICCT

Cela correspond à un besoin moyen de recharge sur le domaine public par territoire de l'ordre de 9 GWh par an à l'horizon 2025 et 22 GWh par an à l'horizon 2028, mais ce besoin annuel de recharge sur le domaine public reste inégalement réparti sur le territoire, comme le montre la Figure 10.

Néanmoins, cette répartition territoriale apparaît différente et moins contrastée que la répartition du parc de véhicules électriques : des territoires comme le Gard, qui présente à l'horizon 2028 une forte pénétration du véhicule électrique, similaire à l'Hérault et la Haute-Garonne, présente paradoxalement un besoin de recharge sur le domaine public légèrement plus faible que ces deux autres départements.

C'est également le cas de territoires comme celui de l'Aveyron. Cela est principalement dû à la typologie de l'habitat des départements : à titre comparatif, le taux de ménages sans solution de stationnement privé au domicile varie entre 27 % et 36 % selon les territoires ¹². L'Aveyron fait partie des territoires qui présentent le taux le plus faible (27%), lorsque des départements comme l'Aude (36%) ou les Pyrénées-Orientales (34%) font partie des territoires avec les taux les plus élevés.

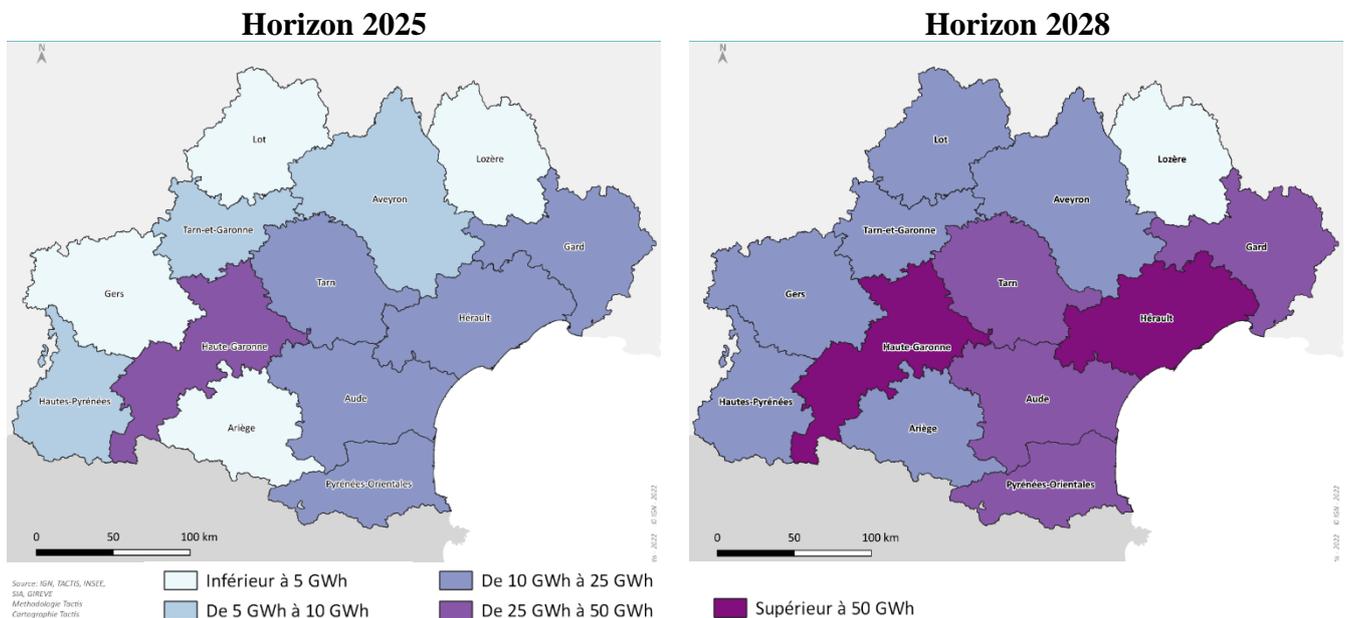


Figure 10 : Répartition territoriale du besoin annuel de recharge (GWh) sur le domaine public aux différents horizons de temps de l'étude

¹² Source : Accompagnement d'Enedis sur l'état des lieux et les perspectives d'évolution de besoins dans le cadre du SDIRVE

La Figure 11 présente l'évolution de l'infrastructure de recharge ouverte au public, en termes de nombre de points de charge, nécessaires pour permettre une bonne distribution de la demande de recharge sur le territoire : en 2028, une IRVE ouverte au public composée d'environ 36 000 points de charge, dont 34 000 « normaux » et 2 000 « rapides ».

Cette IRVE inclut les points de charge existants recensés lors de l'état des lieux. A noter que le besoin en PdC est très variable selon les scénarii, Enedis estimant dans son scénario médian qu'une IRVE ouverte au public composée d'environ 105 000 PdC serait nécessaire à l'horizon 2028. Comparé à l'infrastructure existante recensée lors de l'état des lieux, cela représente une multiplication par 11 (scénario Tactis) à 36 (scénario Enedis) de l'infrastructure en 7 ans, soit quasiment un doublement de l'infrastructure tous les deux ans : c'est un défi technique et organisationnel majeur.

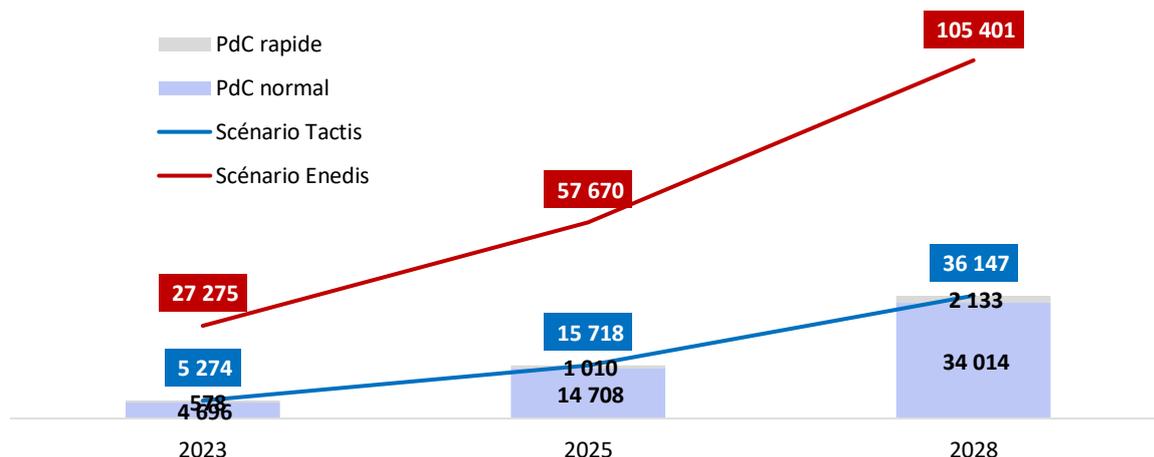


Figure 11 : Prospectives d'évolution de l'IRVE en Occitanie selon les différents scénarii

La Figure 12 présente une répartition territoriale possible des besoins prospectifs de déploiement de points de charge aux horizons 2025 et 2028 afin d'atteindre l'IRVE nécessaire estimée en Figure 10 : un déploiement total d'environ 31 000 points de charge normaux et 2 000 points de charge rapides seraient nécessaire d'ici à 2028. Ce besoin de déploiement varie fortement en fonction des territoires, à l'image de la répartition des besoins de recharge sur le domaine public. D'une part, les territoires avec le besoin de recharge sur le domaine public le plus faible devraient déployer en moyenne autour de 1 100 points de charge d'ici à 2028, soit un rythme de déploiement de l'ordre de 190 points de charge par an. D'autre part, les territoires présentant les besoins de charge sur le domaine public les plus importants devraient déployer en moyenne autour de 3 100 points de charge d'ici à 2028, soit un rythme de déploiement de l'ordre de 520 points de charge par an : c'est près de trois fois plus. L'ampleur de ces prospectives de déploiement représente un défi organisationnel et d'exploitation majeur.

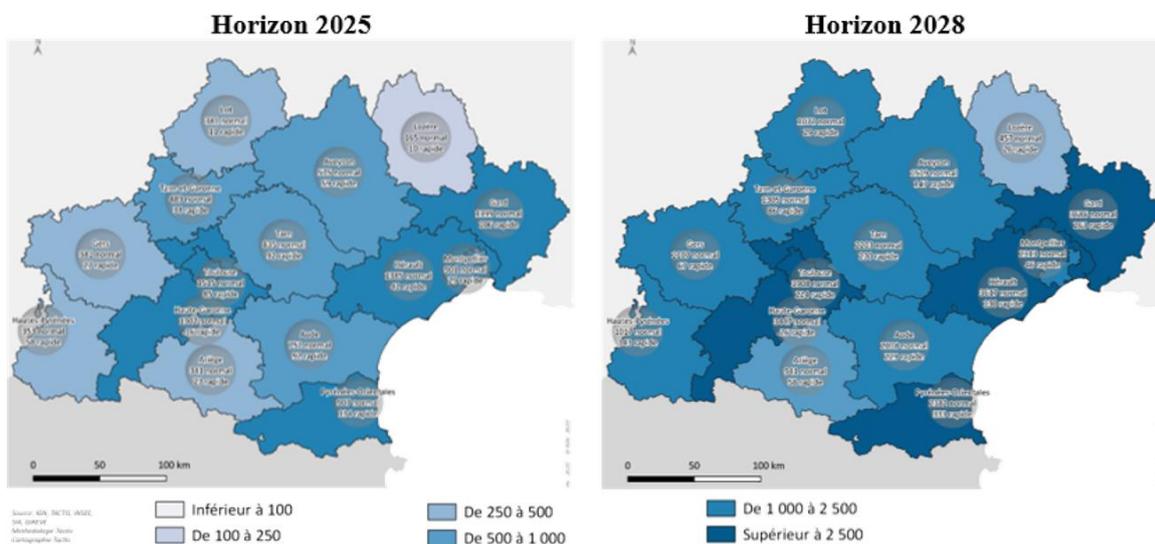


Figure 12 : Répartition territoriale de la prospective de déploiement de l'IRVE (en nombre de PdC) aux différents horizons de temps de l'étude

Evaluation du potentiel d'équipements indépendamment du SDIRVE

Développement des IRVE imposées par les obligations réglementaires (LOM)

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) impose, à compter du 1er janvier 2025, la présence d'au moins un point de charge sur les parkings des bâtiments non-résidentiels de plus de 20 places et d'un point de charge supplémentaire par tranche de 20 places supplémentaires¹³. Autrement dit, un parking de 40 places devra être équipé d'au moins 2 PdC, un de 60 places d'au moins 3 PdC, etc.

Cependant, si les coûts d'adaptation du réseau électrique pour permettre le raccordement des PdC du parking sont supérieurs aux coûts d'installation desdits PdC sur le parking, alors le nombre de PdC à déployer devra être tel que leur coût d'installation soit inférieur aux coûts d'adaptation du réseau électrique. En d'autres termes, un parking d'un bâtiment non-résidentiel de 200 places devra au minimum être équipé d'un nombre de PdC compris en 1 et 10.

L'article 64 de la LOM offre également une souplesse de traitement aux collectivités compétentes du besoin d'équipement de leurs parkings en leur permettant sur délibération de « répartir les infrastructures de recharge dans les parcs de stationnement¹⁴ de leur territoire pour prendre en compte la réalité des besoins des usagers, les difficultés techniques d'implantation ou les coûts d'aménagement. Dans ce cas, le respect des règles relatives au nombre de points de charge par tranche de vingt emplacements est apprécié sur l'ensemble des parcs concernés par cette répartition ».

La Figure 13 représente une estimation du potentiel d'équipement en PdC des parkings de plus de 20 places recensées en Occitanie en respectant les obligations indiquées dans la LOM : la valeur basse correspond à l'équipement d'un PdC par parking et la valeur haute correspond à l'équipement minimum théorique des parkings si la loi LOM est appliquée (la condition portant sur les coûts des travaux n'est pas prise en compte dans l'estimation).

A l'échelle de la région, le nombre de PdC imposés par la LOM sur les parkings est très variable, entre 1 172 et 5 479 PdC. Hormis les métropoles de Toulouse et Montpellier, de l'ordre de quelques dizaines à quelques centaines de PdC pourraient être déployés sur les territoires de projet, compte tenu des obligations réglementaires. Le potentiel d'équipement des parkings apparaît également très concentré sur les métropoles de Toulouse et Montpellier, qui disposent de parkings en ouvrage de très grande capacité.

Le déploiement sur les parkings de points de charge en application de la LOM constitue un développement intéressant de l'infrastructure de recharge, indépendamment du SDIRVE : une coordination plus fine des initiatives de déploiements avec les gestionnaires de parkings concernés par cette obligation d'équipement pourrait permettre des synergies et faciliter le développement de l'IRVE ouverte au public.

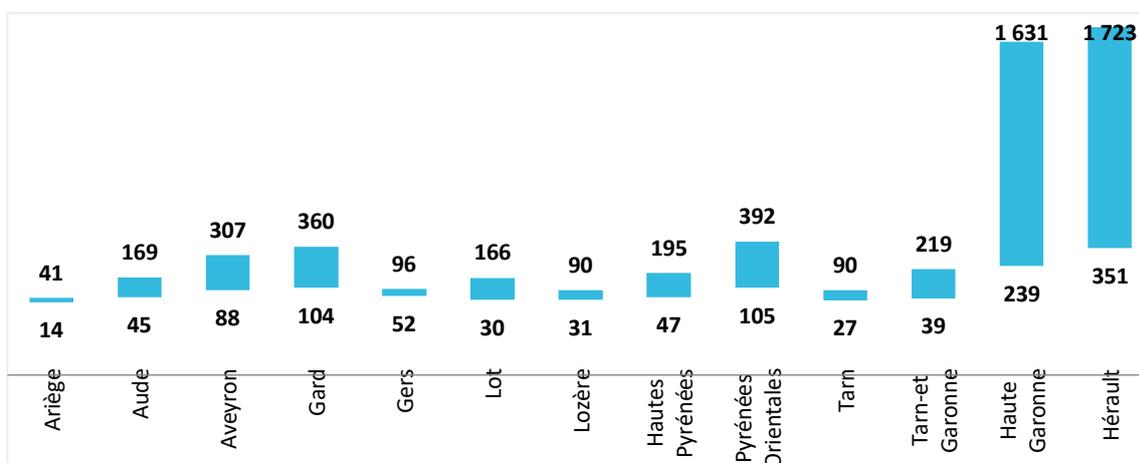


Figure 13 : Estimation de l'impact théorique de la loi LOM sur l'équipement en PdC des parkings de plus de 20 places recensées en Occitanie

¹³ Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités : LOM

¹⁴ Parcs de stationnement de plus de 20 places gérées en délégation de service, en régie ou via un marché public

Développement des IRVE impulsé par les acteurs privés

Une pluralité d'acteurs privés sont fortement mobilisés et pro-actifs pour le déploiement et l'exploitation d'IRVE et occupent des segments de marché complémentaires :

- la recharge dans les parkings collectifs privés (acteurs tels que Zeplug, Waat, etc.),
- la recharge ultra-rapide « en route » (acteurs tels que Ionity, Fastned, etc.),
- la recharge rapide occasionnelle/ à destination (acteurs tels que Allego, Electra, DBT/R3, PowerDot, etc.), le plus souvent adossée à des lieux de vie du quotidien comme les supermarchés ou les centres-commerciaux,
- la recharge normale en voirie/parking (acteurs tels que e-totem, etc.),
- les généralistes : les grands énergéticiens (TotalEnergies, Engie, EDF/Izivia, etc.) sont présents sur plusieurs verticales en même temps.

En analysant les tendances actuelles des déploiements de bornes par les acteurs privés, il a été possible d'estimer, au regard de la proximité de lieux types attirant l'investisseur privé, une part du besoin en PdC à déployer qui serait susceptible d'être prise en charge par l'intervention privée à court terme :

• Les PdC avec une probabilité d'investissement privé élevée : correspond aux PdC proches de lieux à fort trafic/forte fréquentation. Il s'agit des PdC normaux situés à proximité de grandes surfaces commerciales (supermarchés, centres commerciaux, etc.) et sur des pôles multimodaux (gares, aéroports, etc.) et des PdC rapides situés à proximité des lieux touristiques principaux (comptabilisant plus de 100 000 entrées).

• Les PdC avec une probabilité d'investissement privé modérée : correspond aux PdC proches de lieux pouvant générer un trafic important, mais sujets à une plus forte variabilité selon les lieux. Il s'agit des PdC normaux situés à proximité de lieux d'activités culturelles et de loisirs (cinémas, lieux d'expositions/musées, monuments nationaux, théâtres, etc.) et des PdC rapides situés sur des lieux touristiques d'importance secondaire (comptabilisant entre 50 000 et 100 000 entrées).

Le tableau (4) suivant présente les résultats de cette estimation : un total d'environ 7 000 points de charge serait susceptible d'être porté par l'initiative privée de façon spontanée, ce qui représenterait de l'ordre de 20% du besoin estimé à horizon 2028.

Tableau 4 : Résultat de l'estimation de l'investissement des acteurs privés

	Total de PdC à déployer	Nombre de PdC avec une probabilité d'investissement privé élevée	Nombre de PdC avec une probabilité d'investissement privé modérée
Point de charge normal	30 955	4 137	1 139
Point de charge rapide	1 938	1 552	189
Total	32 893	5 689	1 328
		7 017 (21%)	

APPROCHE DEPARTEMENTALE – TERRITOIRE HERAULT ENERGIES

ATLAS DEPARTEMENTAL – TERRITOIRE HERAULT ENERGIES

Identité du territoire

Diagnostic

Une hétérogénéité de la Démographie des communes

Un fort taux d'habitations Individuelles et d'emplacements privés

Un revenu médian supérieur à la moyenne Occitanie

De nombreuses subventions & aides

Un nombre d'emplois et de personnes actives en croissance

Un territoire très touristique

Mobilité

Un nombre important de déplacement domicile-travail hors des communes de résidence

Une grande majorité des actifs utilisant la voiture pour se rendre au travail

Une augmentation du nombre de véhicules particuliers depuis 2012

Une faible part de véhicules électriques mais un haut % par rapport à la région

Une très faible concurrence des véhicules au gaz naturel

Enjeux du territoire

Un fort % de logements collectifs sur la métropole de Montpellier

Un territoire qui attire de nombreux touristes

Un nombre important d'ERP

Beaucoup de déplacements domicile-travail en voiture

Une croissance rapide du parc de véhicules électriques

De nombreuses subventions & aides disponibles

IRVE

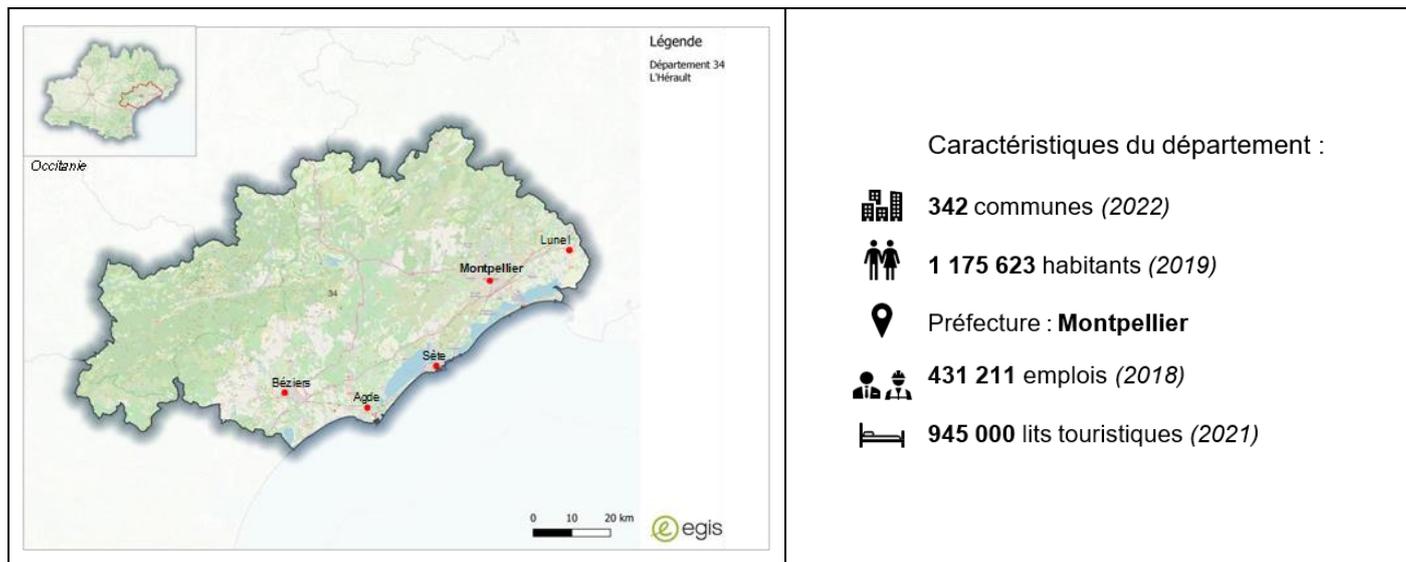
Une hausse de la demande durant la période estivale

Une tension importante offre/demande en recharge électrique

Etat des lieux de l'existant

Diagnostic socio-économique

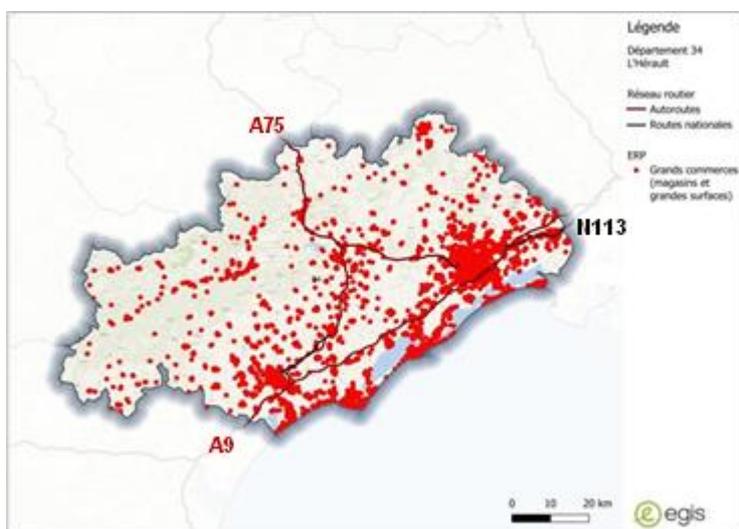
Contexte

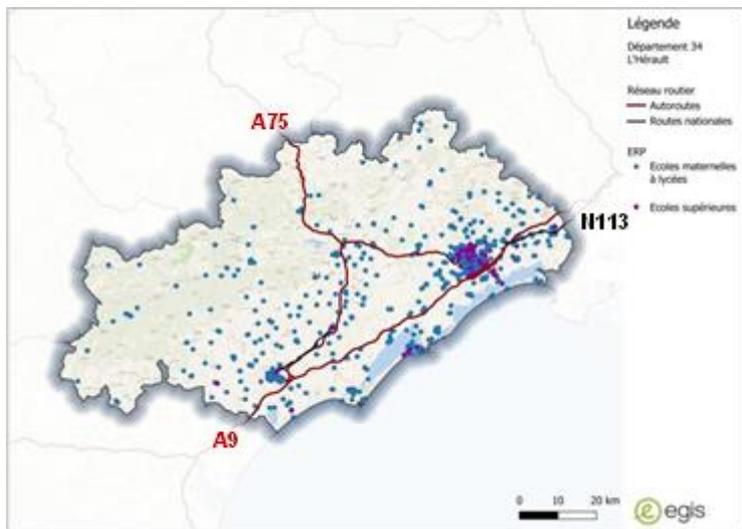
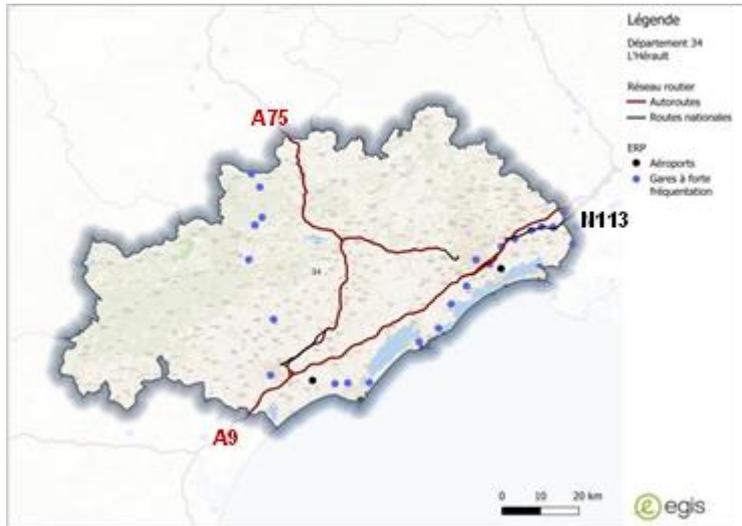


Communes les plus peuplées	Population (2019)
Montpellier	295 542
Béziers	78 308
Sète	43 858
Agde	29 600
Lunel	26 385

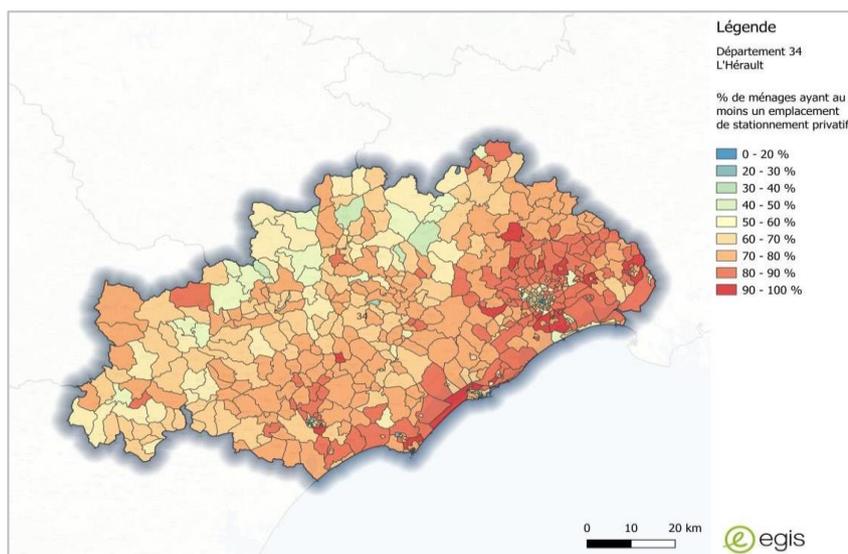
On remarque une forte concentration des grands commerces et des écoles au niveau des grandes villes situées sur le littoral (Montpellier, Sète, Agde) et au niveau de Béziers. Les gares à forte fréquentation se situent principalement le long du littoral.

Les parkings des grands commerces, des gares et des écoles peuvent représenter une opportunité pour l'implantation de bornes de recharges électriques.



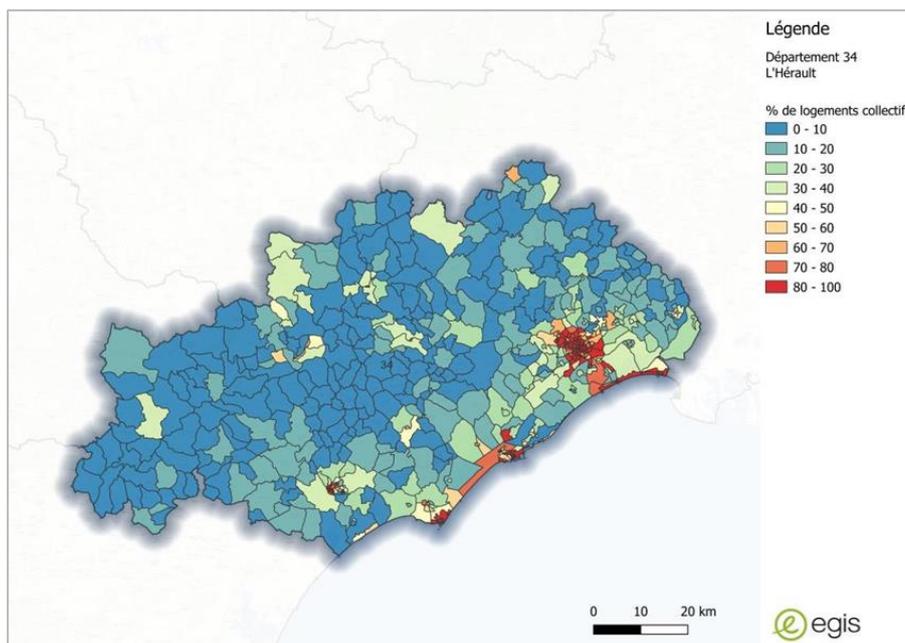


Dans la majorité des communes, au moins **60% des ménages** possèdent un emplacement de stationnement privatif. On remarque que la métropole de Montpellier et quelques communes au nord-ouest du département un pourcentage d'emplacement privatif plus faible.



INSEE 2018

Le pourcentage de logements collectifs est faible sur l'ensemble du territoire, hormis sur la métropole de Montpellier et sur quelques communes le long du littoral. Les logements collectifs disposent de parkings et peuvent représenter une opportunité pour l'implantation de bornes de recharge électriques.



INSEE 2018

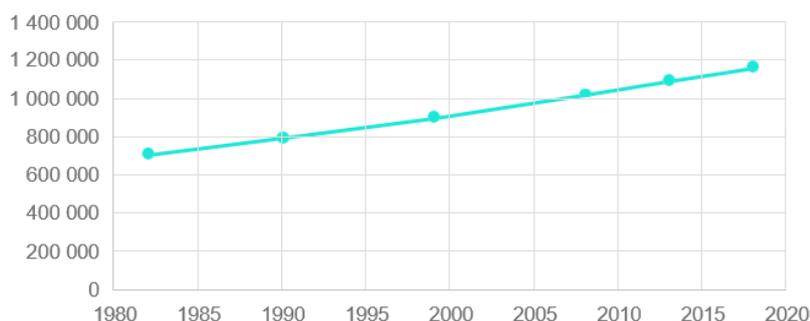
Population

Le département compte **1 175 623 habitants** en 2019.

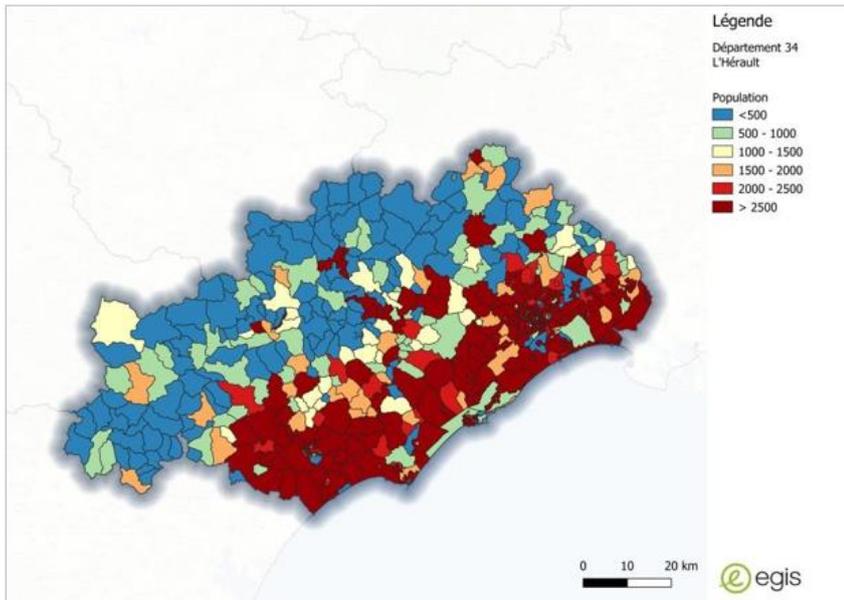
Le nombre d'habitants a augmenté entre 1982 et 2018. L'évolution est en moyenne de **+64% sur cette période**, ce qui représente une forte augmentation (près de 453 000 habitants).

	1982	1990	1999	2008	2013	2018	Evolution
Population	706 499	794 603	896 441	1 019 798	1 092 331	1 159 220	+ 64%

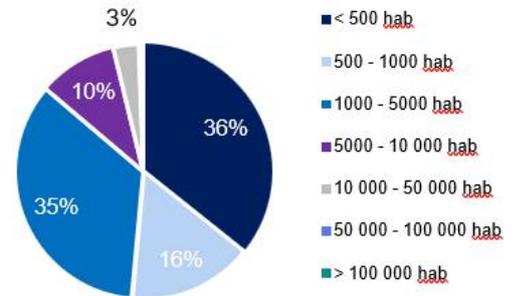
Population - (34)



On remarque des fortes disparités de nombre d'habitants entre le nord-ouest et le sud-est du territoire. **36 %** des communes du département sont constituées de moins de 500 habitants. 47 communes sur les 342 du territoire ont plus de 5 000 habitants, dont 2 communes à plus de 50 000 habitants (Montpellier et Béziers).



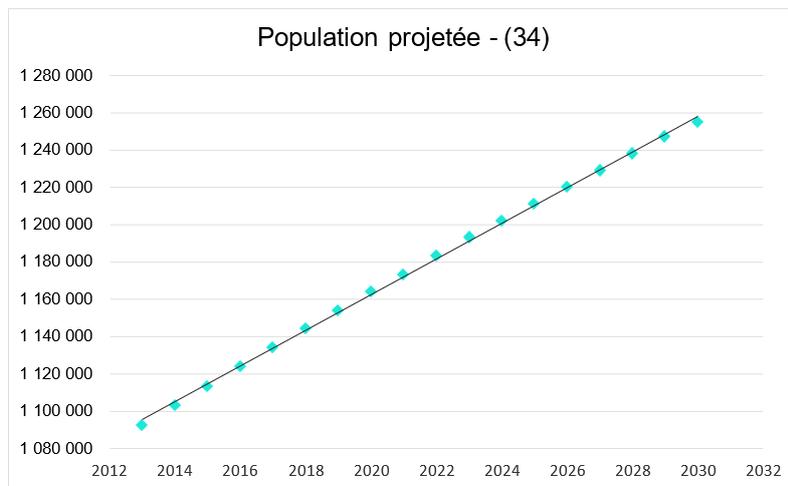
Part des communes selon le nombre d'habitants - 2018



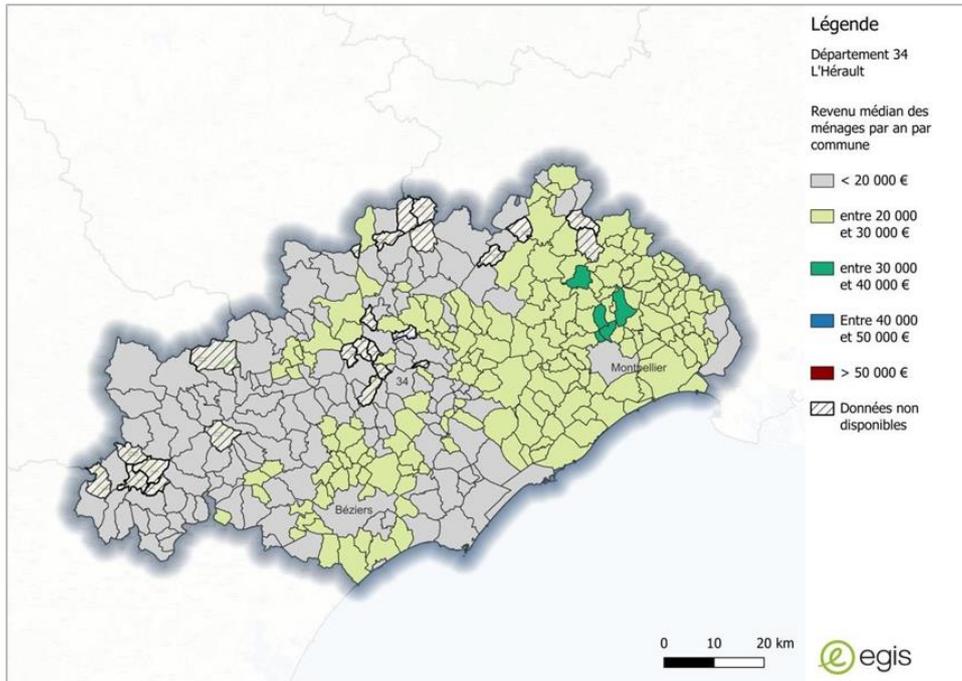
INSEE, 2018

D'après les projections Omphale de 2017, l'Hérault comptera **1 255 000 habitants en 2030**, soit une augmentation de **7%** depuis 2019.

2019	2030	Evolution
1 175 623 hab	1 255 000 hab	7%

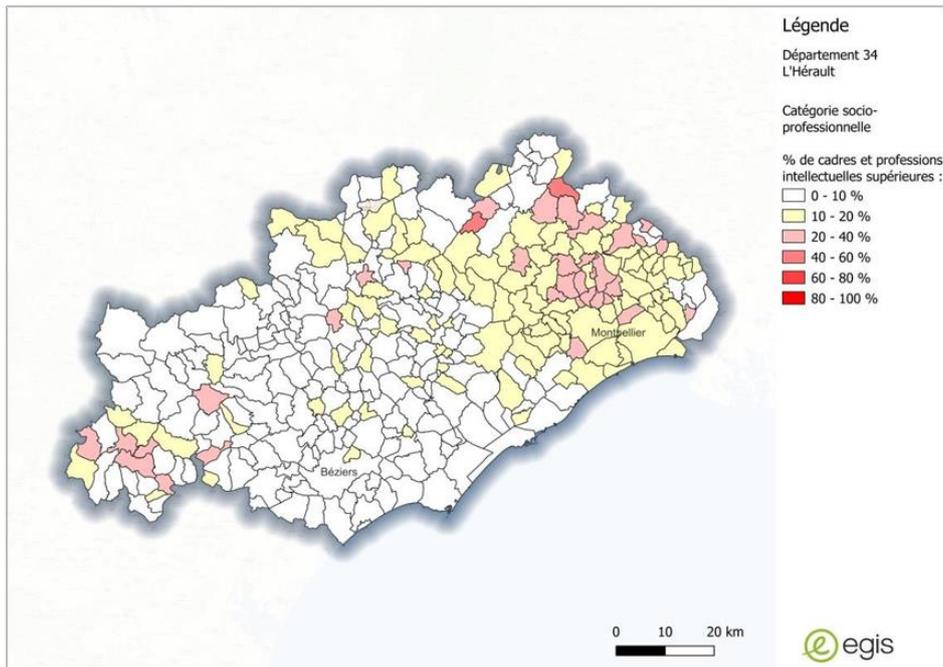


140 communes (soit 41%) possèdent un revenu médian des ménages de moins de 20 000 €. La moyenne des médianes de l'ensemble des communes du département (sur les données disponibles) est de 20 812€. En comparaison, la moyenne des médianes de l'Occitanie est de 20 697 €.



INSEE 2018

Une majorité des communes du département (dont Montpellier) a **moins de 20%** d'habitants appartenant à la catégorie socio-professionnelle « cadres ou professions intellectuelles supérieures ».



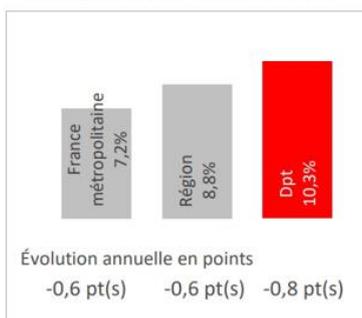
INSEE 2018

Emploi

Le nombre d'emplois sur le territoire a **augmenté de 14%** en 10 ans. L'évolution de l'emploi salarié est positive et plus dynamique qu'en Occitanie.

	2008	2013	2018	Evolution
Nombre d'emplois dans la zone	379 839	405 920	431 211	+14%
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	380 630	405 550	430 122	+13%
Indicateur de concentration d'emploi	99,8	100,1	100,3	

TAUX DE CHÔMAGE AU 4E TRIMESTRE 2021

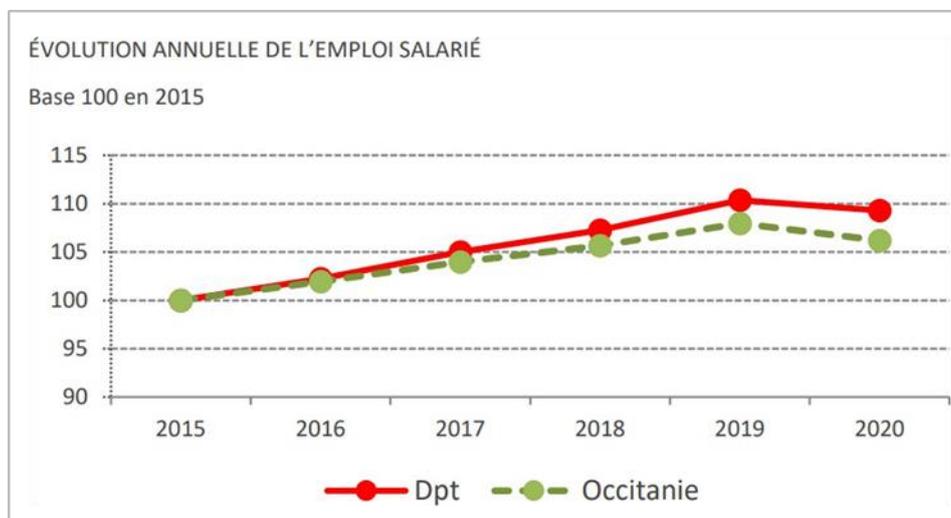


ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2020

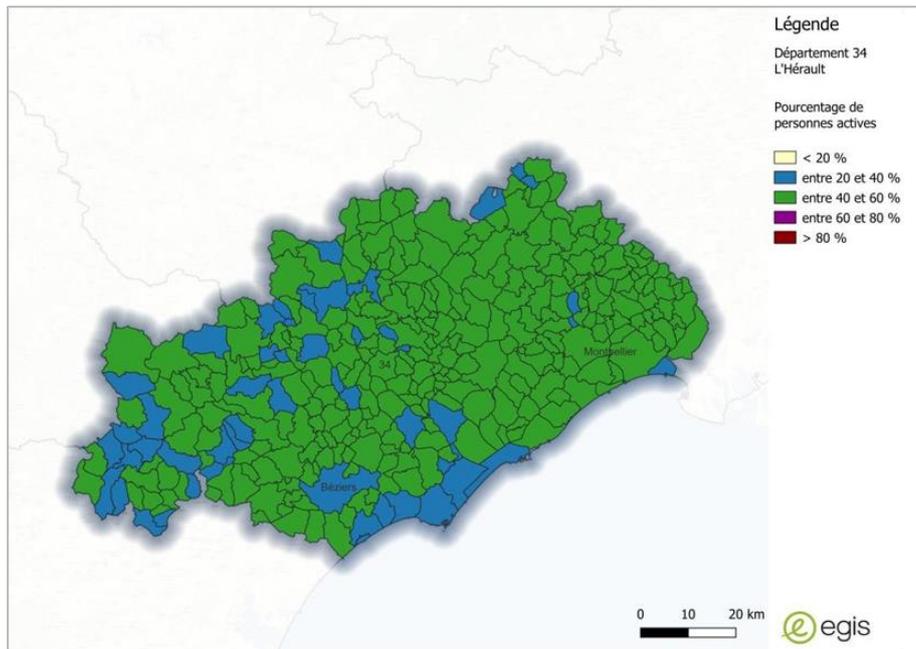
	Dpt	Occitanie
Industrie	-0,3 %	-1,7 %
Construction	+1,0 %	+2,2 %
Commerce	-0,3 %	+0,5 %
Services	-1,5 %	-2,8 %

2 174€ par mois
 salaire brut médian dans l'Hérault en 2017
 En Occitanie, ce salaire est de 2 199€ en 2017

En effet, le graphe ci-dessous démontre que le nombre d'emplois a augmenté de près de **10%** dans l'Hérault entre **2014 et 2020**, alors qu'il a augmenté de 6% en Occitanie sur la même période.



Le nombre de personnes actives sur le territoire a connu une **augmentation de 8%** entre 2008 et 2018.



INSEE 2018

	2008	2013	2018	Evolution
Nombre d'actifs	660 943	695 597	717 113	+8%
Actifs en %	67,2	69,4	70,9	
Actifs ayant un emploi en %	57,1	57,5	58,9	
Chômeurs en %	10,1	11,9	12	
Inactifs en %	32,8	30,6	29,1	
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	12,9	12,6	12,9	
Retraités ou préretraités en %	9,1	8	5,9	
Autres inactifs en %	10,9	10	10,3	

Tourisme

Il existe 8861 lieux touristiques dans l'Hérault, d'après la Fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme, dont 411 sites inscrits et 180 sites classés.

Le département a accueilli 5 000 000 de visiteurs sur l'année 2019.

SITES TOURISTIQUES DE PLUS DE 100 000 VISITEURS EN 2021

383 500	Abbatiale de Saint Guilhem le Désert
347 710	9 Ecluses de Fonsérannes - Béziers
245 900	Planetocceanworld – Montpellier
175 400	Maison de la nature – Lattes
130 510	Cathédrale Saint Nazaire – Béziers
127 000	Pic Saint Loup (éco compteur) Saint Mathieu de Trévières
122 200	Cathédrale Saint Pierre Villeneuve les Maguelone



MODE DE TRANSPORT

85 %		voiture
9 %		train
2 %		camping-car
2 %		covoiturage
1 %		avion
1 %		bus

Source : 5748-2-obs-2022-herault-tourisme-web-pdf.pdf (adt-herault.fr) / HeraultTourisme2019 (adt-herault.fr)

Monuments historiques classés et inscrits par région et par département au 31 décembre 2016				Musées de France : entrées par région et par département en 2015			
Région/département	Nombre de sites inscrits	Nombre de sites classés	Total	Région/département	Entrées payantes	Entrées gratuites	Entrées totales
Occitanie	3 371	1 479	4 850	Occitanie	1 540 306	1 601 256	3 141 562
Ariège	169	73	242	Ariège	137 028	16 382	153 410
Aude	355	127	482	Aude	110 849	490 279	601 128
Aveyron	236	152	388	Aveyron	139 130	101 761	240 891
Gard	405	138	543	Gard	33 204	196 602	229 806
Haute-Garonne	436	135	571	Haute-Garonne	289 367	433 297	722 664
Gers	242	82	324	Gers	18 733	19 019	37 752
Hérault	411	180	591	Hérault	231 795	162 504	394 299
Lot	273	171	444	Lot	141 076	21 607	162 683
Lozère	144	51	195	Lozère	2 369	2 111	4 480
Hautes-Pyrénées	131	48	179	Hautes-Pyrénées	96 289	15 074	111 363
Pyrénées-Orientales	181	128	309	Pyrénées-Orientales	153 499	25 865	179 364
Tarn	208	91	299	Tarn	167 567	82 214	249 781
Tarn-et-Garonne	180	103	283	Tarn-et-Garonne	19 400	34 541	53 941

La carte ci-après prend en compte le nombre de chambres d'hôtels, le nombre d'emplacements de camping, et le nombre d'unités d'hébergements des villages vacances, des résidences de tourisme et des auberges de jeunesse par commune, en 2021.

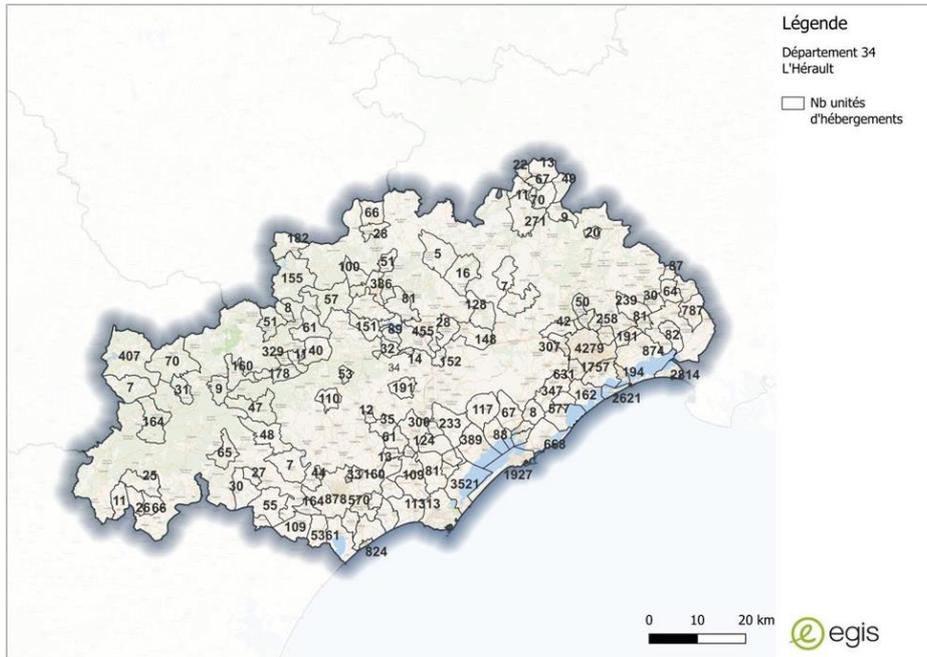
Total des unités d'hébergement dans l'Hérault : **66 729**.

On dénombre 945 000 lits touristiques sur le département en 2021, et 46 000 000 de nuitées touristiques.

46 MILLIONS DE NUITÉES touristiques en 2021.
52 millions de nuitées touristiques en 2019 -11 %

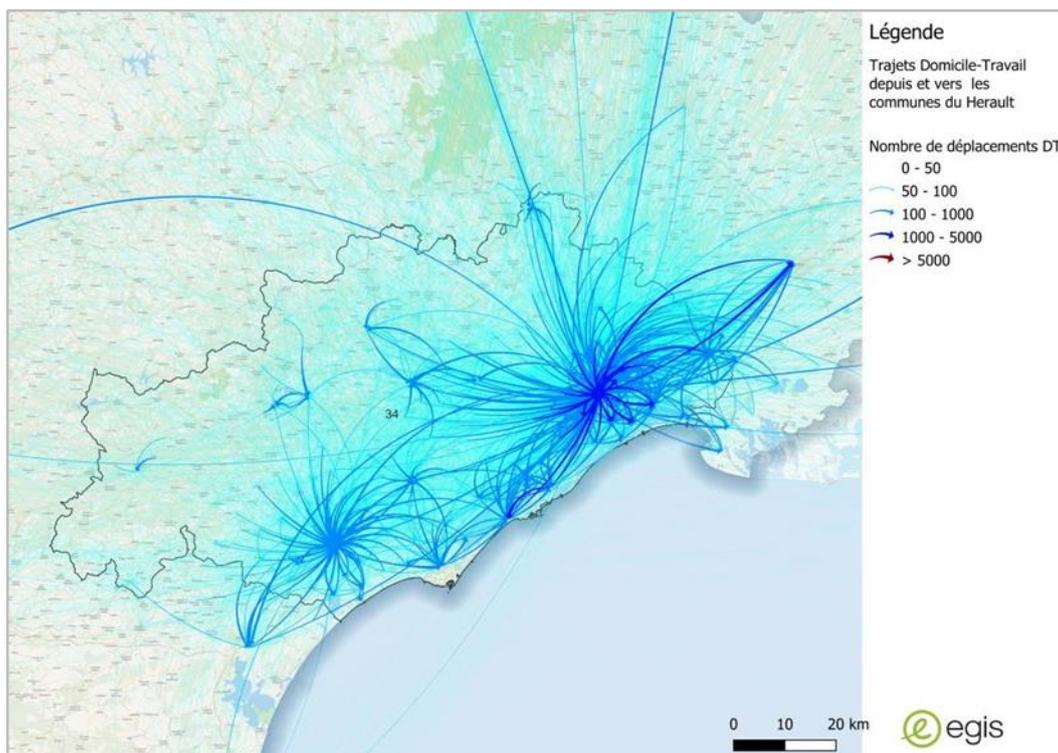
L'Hérault représente 31 % de la fréquentation touristique en Occitanie.

Source : 5748-2-obs-2022-herault-tourisme-web-pdf.pdf (adt-herault.fr)



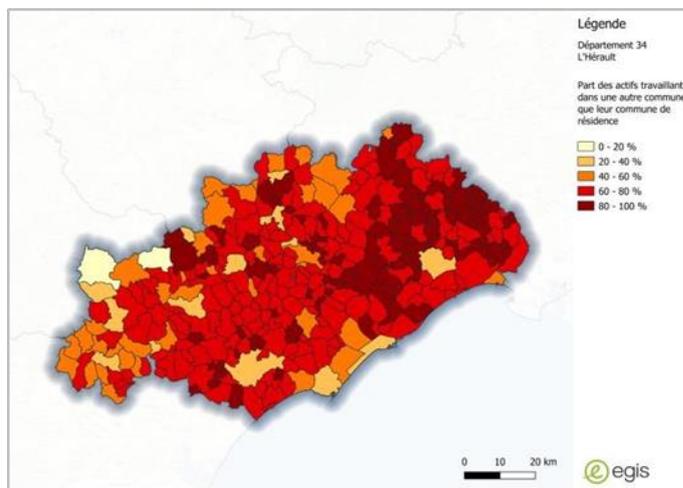
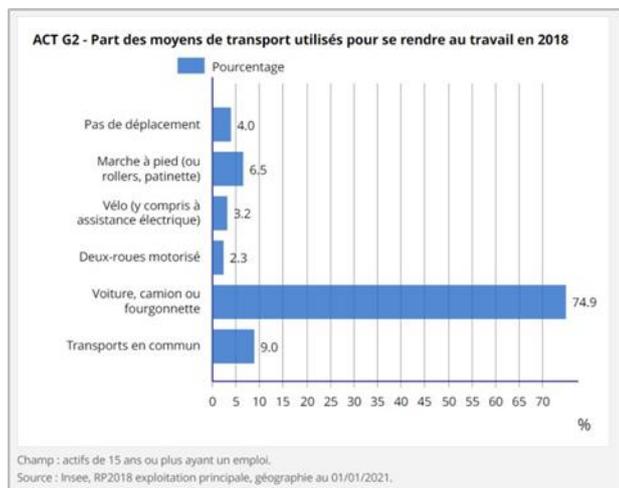
Diagnostic mobilité

Flux pendulaires



Les villes de Montpellier, de Sète, de Béziers et de Nîmes génèrent le plus grand nombre de flux domicile-travail. On dénombre dans les deux sens confondus :

- 267 995 flux depuis et vers Montpellier
- 38 232 flux depuis et vers Béziers
- 29 520 flux depuis et vers Sète
- 5 982 flux depuis et vers Nîmes

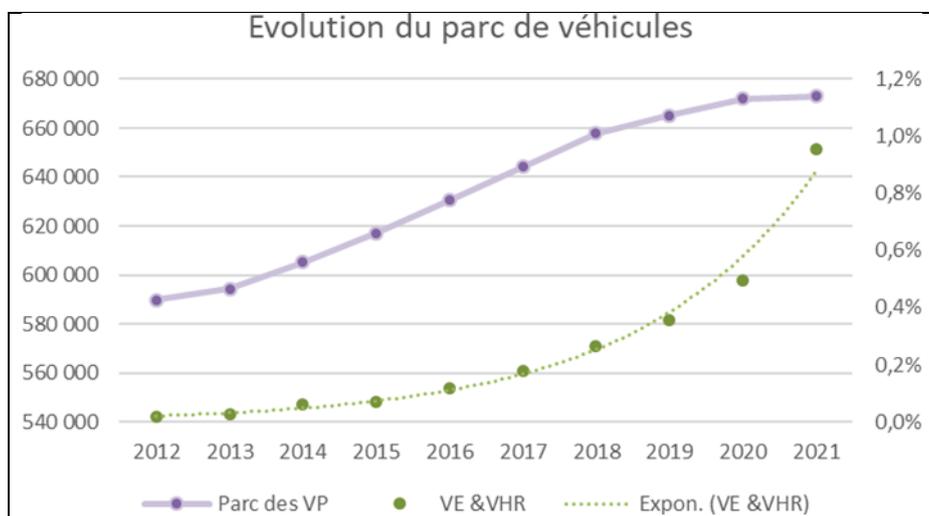


On observe beaucoup de déplacements de la part des actifs, notamment autour de Montpellier. Près de **75% des actifs utilisent la voiture particulière** pour se déplacer jusqu'au lieu de travail (chiffre plus faible que dans les autres départements de l'Occitanie).

Parc de véhicules en circulation : Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des Territoires

L'Hérault dénombre **672 966 véhicules particuliers en 2021**, ce qui représente **19% du parc total de l'Occitanie**. On remarque que le nombre de véhicules particuliers a augmenté entre 2012 et 2021. L'évolution globale est de **+ 14% de véhicules sur 9 ans**.

Année	Parc des VP	Evolution entre 2012 et 2021
2012	589 776	+ 14%
2013	594 384	
2014	605 205	
2015	617 089	
2016	630 573	
2017	644 164	
2018	657 822	
2019	665 181	
2020	671 932	
2021	672 966	



Electrique et hydrogène	Essence	Essence hybride rechargeable	Gaz	Gazole	Gazole hybride rechargeable	Inconnu	Total général
4 158	269 847	2 192	2 476	394 164	70	59	672 966

En 2021, le nombre de voitures électriques est de **4 158**, ce qui représente **0,6%** du parc de véhicules du département. Ce chiffre représente cependant **18%** du parc de véhicules électriques de l'Occitanie. Les hybrides représentent, elles, **0,3%** du parc du département, mais représentent **19%** du parc de véhicules hybrides de l'Occitanie.

ZFE :

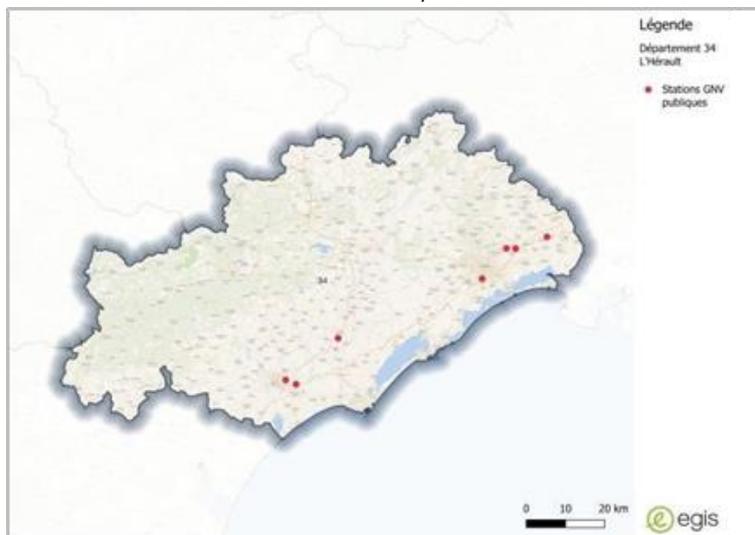
La métropole de Montpellier va devenir une ZFE à partir du 1er juillet 2022.



- Au 1^{er} juillet 2022, les véhicules sans vignette CRIT’AIR seront interdits dans la ZFE.
- Au 1^{er} janvier 2023, les vignettes 5 seront interdites
- Au 1^{er} janvier 2024, les vignettes 4 seront interdites
- Au 1^{er} janvier 2025, les vignettes 3 seront interdites
- En 2028, seuls les véhicules et deux roues électriques et les vignettes 1 seront autorisés.

GNV :

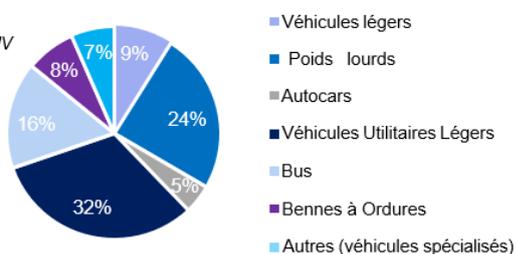
Les véhicules fonctionnant au gaz naturel sont un concurrent direct des véhicules électriques, puisqu'ils sont admissibles en ZFE. Il existe 27 stations GNV en Occitanie, dont 7 dans l'Hérault.



En février 2022, on dénombre au total 30 524 véhicules roulant au gaz naturel en France. Les véhicules utilisant le plus le gaz naturel sont les véhicules utilitaires légers (32%) et les poids lourds (24%).

Répartition des véhicules au gaz naturel en France
 Février 2022

Source : AFGNV observatoire du GNV

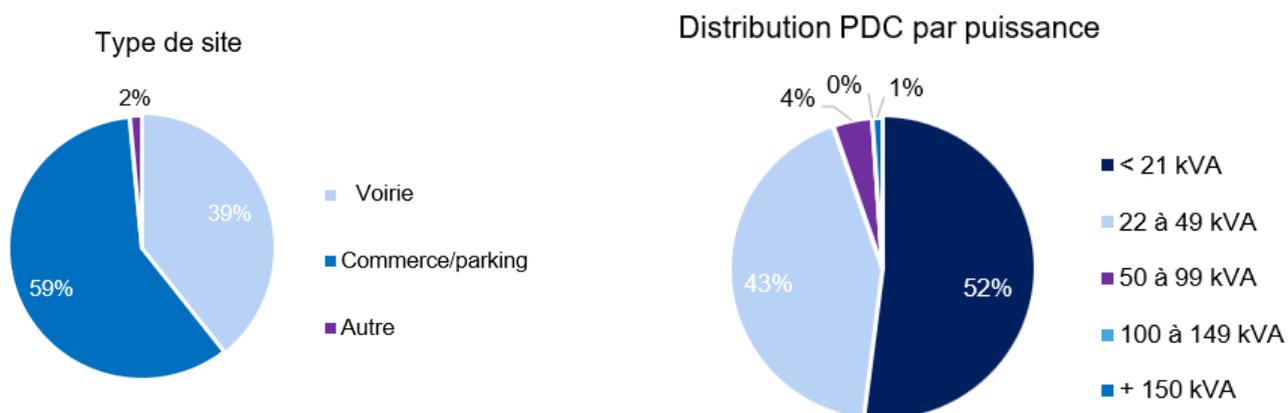


Diagnostic de l'offre IRVE

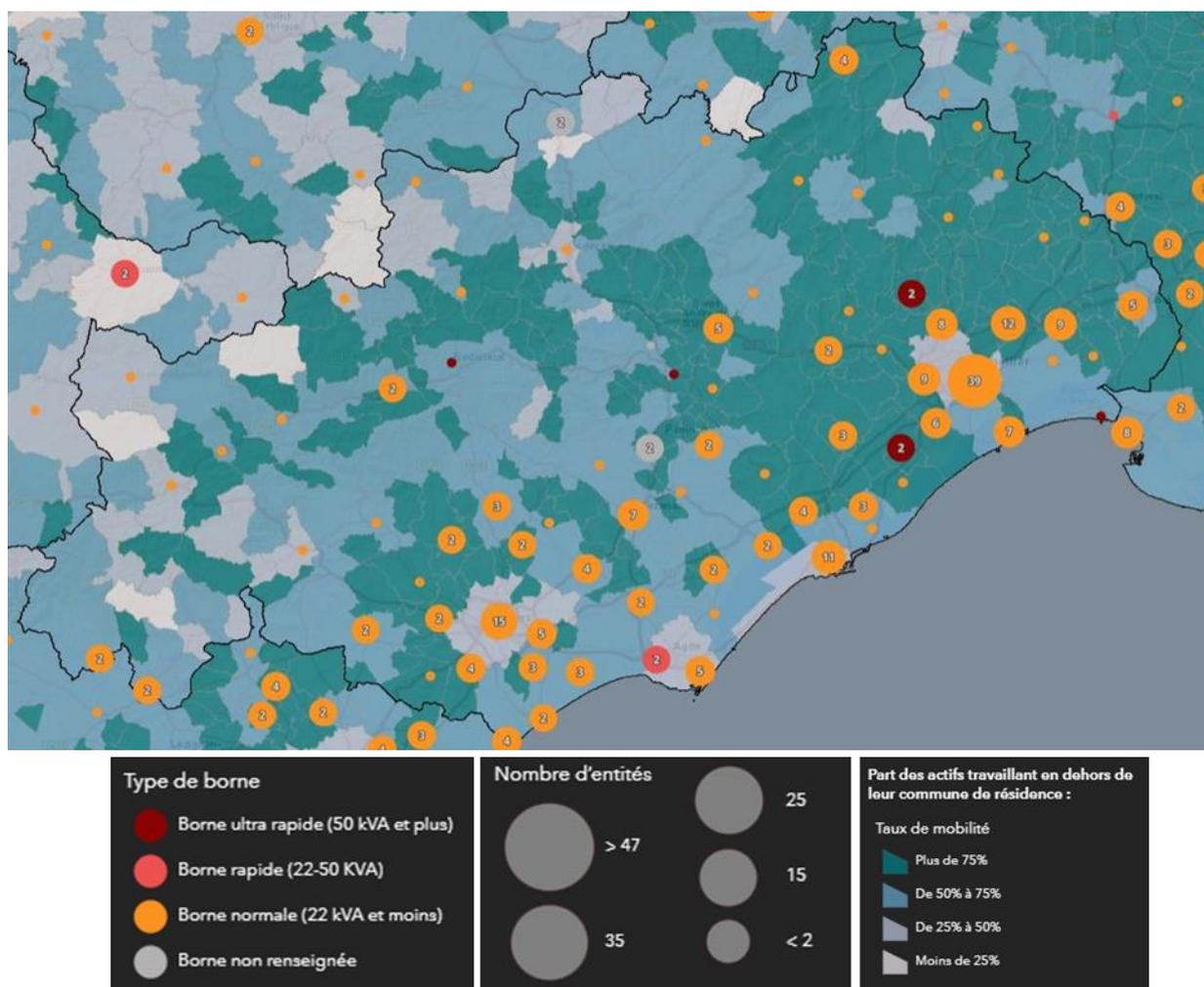
Localisation

Il existe **1 131 points de charge** (PDC) accessibles au public dans l'Hérault. (Source : données GIREVE et DATANEO).

Les PdC se situent principalement sur voirie et sans les parkings des commerces avec une puissance pour la majorité **inférieure à 49 kVA**.

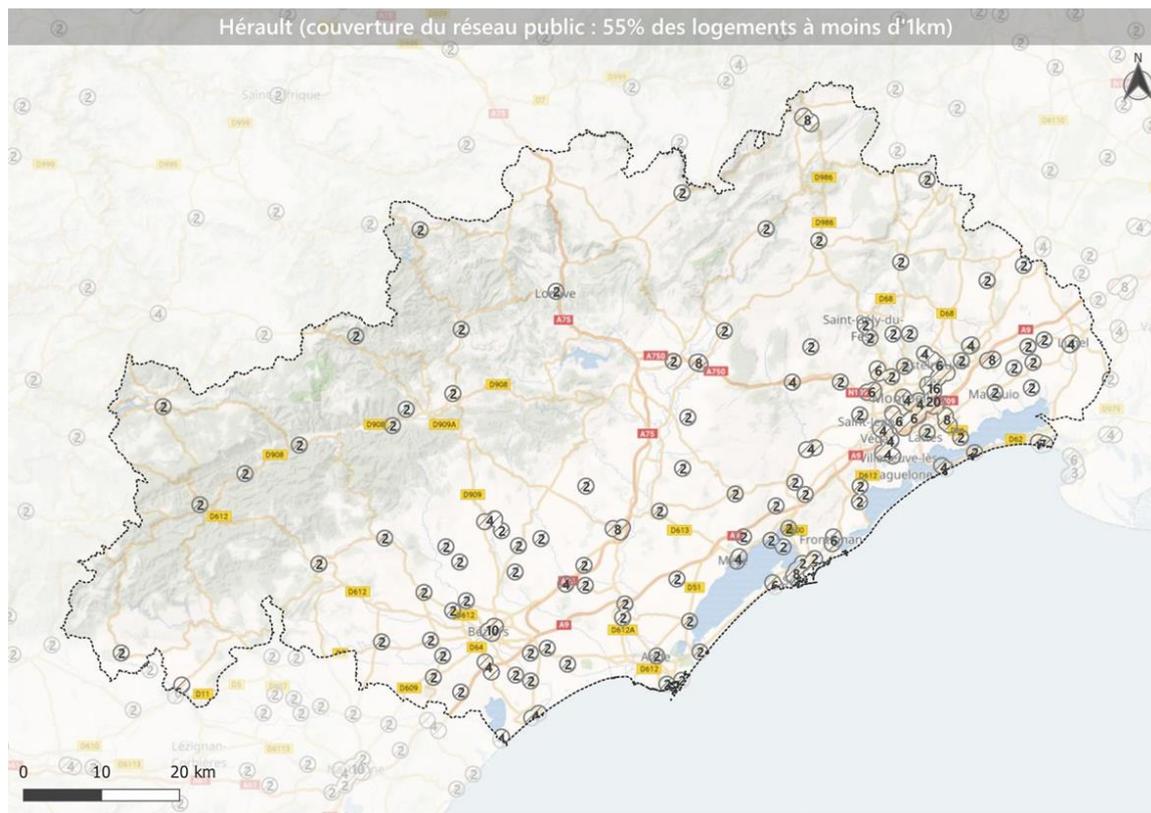


1 PdC ouvert au public pour 12,2 VE/VHR (source : ufe électricité fin 2021)



Couverture

L'intégralité des bornes de recharge publiques ont été déclarées comme accessibles PMR.



Déploiement Hérault Energies

Depuis 2016, Hérault Energies déploie des IRVE au travers du groupement **REVEO** composé de 10 SDE d'Occitanie et des Métropoles de Toulouse.

Via ce groupement, le Syndicat a installé **141** bornes de recharges sur son territoire (au 01/01/2024) avec la décomposition suivante :

- Bornes accélérées ou normales (22kW) : 128
- Bornes rapides (50kW) : 11
- Bornes Ultra rapides (+100kW) : 2

Pour rappel, Hérault Energies est compétent sur son périmètre via le transfert de compétence des communes et la Métropole de Montpellier est compétente sur son territoire via la loi MAPTAM.

Hérault Energies va installer une trentaine de bornes de recharge sur son territoire au courant de l'année 2024 avec une majorité de bornes 22/24kW de puissance.

NB : une borne de recharge possède plusieurs points de charges, en moyenne 2 PdC sur les bornes déployées par Hérault Energies.

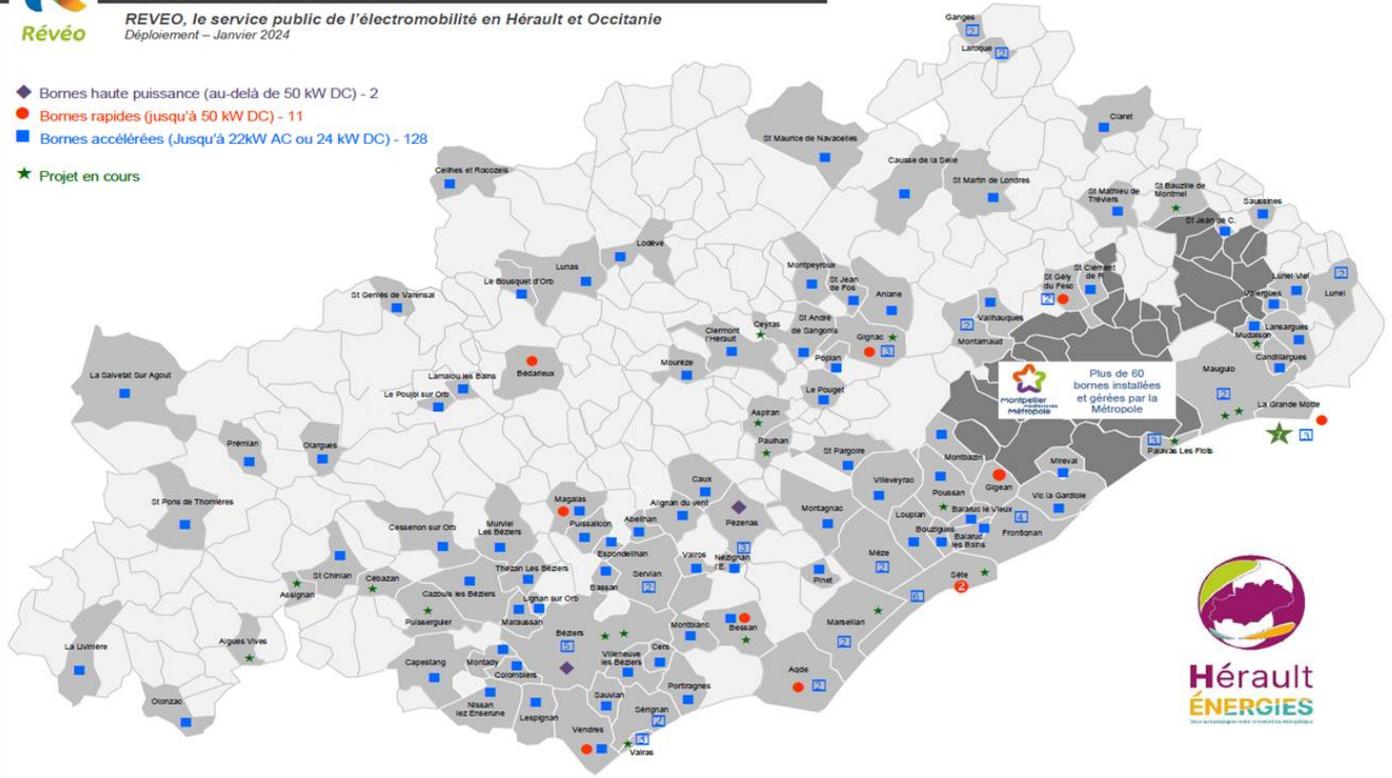


DEPARTEMENT DE L'HERAULT

BORNES DE RECHARGE

REVEO, le service public de l'électromobilité en Hérault et Occitanie
Déploiement - Janvier 2024

- ◆ Bornes haute puissance (au-delà de 50 kW DC) - 2
- Bornes rapides (jusqu'à 50 kW DC) - 11
- Bornes accélérées (Jusqu'à 22kW AC ou 24 kW DC) - 128
- ★ Projet en cours

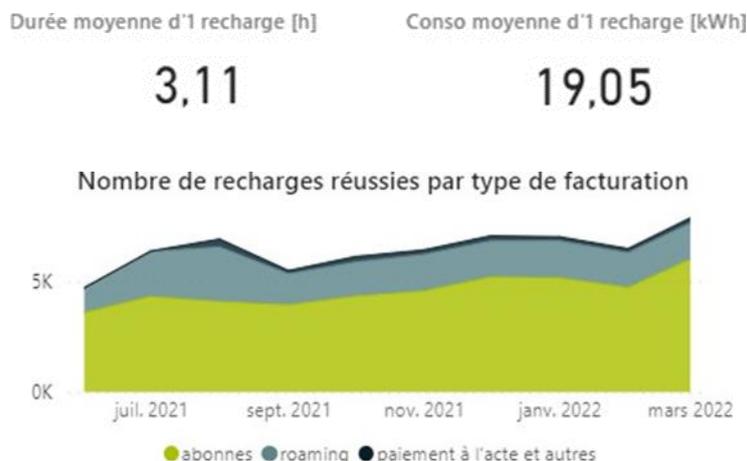


Usage de l'IRVE

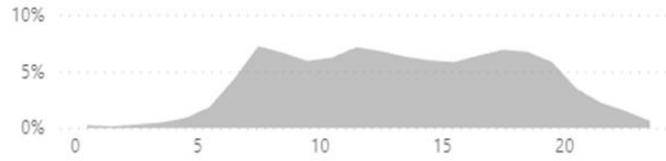
Pour rappel, l'essentiel des données d'usages reçues et analysées couvrent le réseau REVEO. (34% des PdC ouverts au public analysés, 64 500 réussies entre Juin 2021 et Mars 2022).

On observe une augmentation progressive du nombre de recharges depuis la sortie du dernier confinement avec un léger pic (roaming/itinérance) pendant la période estivale. **Les recharges sont en majorité faites par des abonnés (en progression). Les recharges en itinérance viennent ensuite avec une légère augmentation en période estivale. Enfin la part des paiements à l'acte est quasi négligeable.**

Les recharges sont amorcées tout au long de la journée (8h-20h) en semaine comme le weekend. A noté un pic plus notable le weekend entre 9h et 11h.



Heure de début de la recharge (lundi-vendredi)



Heure de début de la recharge (weekend)

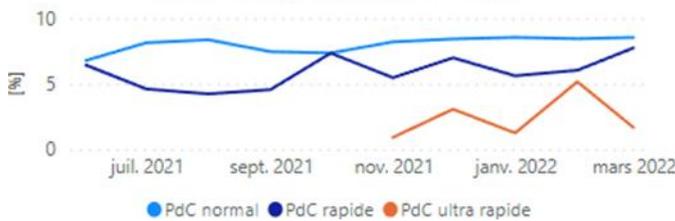


Les temps de charge observés en fonction de la puissance de charge sont cohérents (charge plus rapide = charge plus courte).
Le nombre de charges réalisées par PdC suit la même logique dans le cas des recharges normales et rapides.
Les PdC ultra-rapides n'effectuent pas plus de charges que les PdC rapides.
Les taux d'occupations sont quant à eux élevés (entre 4 et 8,5%).

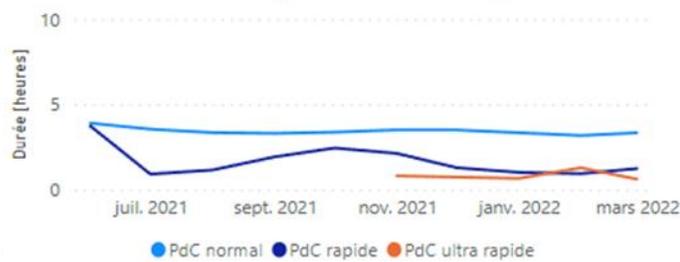
Nombre moyen de recharges par mois par PdC



Taux d'occupation moyen des PdC



Durée moyenne d'une recharge



Statistiques Hérault Energies (REVEO)

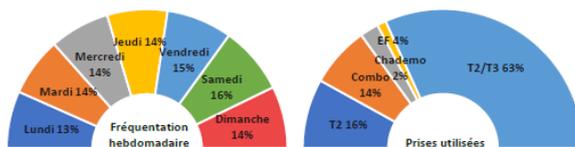
- 117 borne(s) accélérée
- 12 borne(s) rapide
- 144 111 recharges (depuis le démarrage du service 2017)

1 259 824 kWh

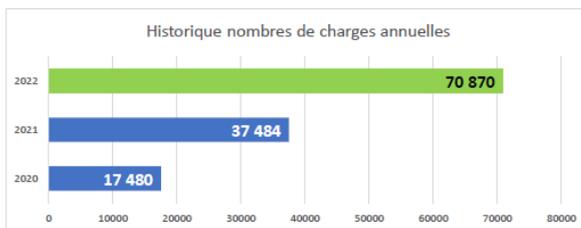
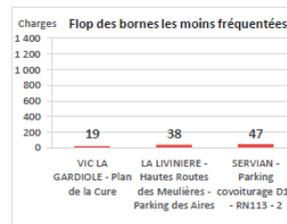
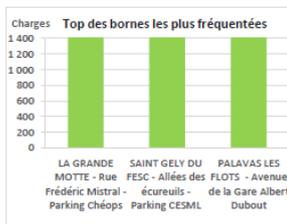
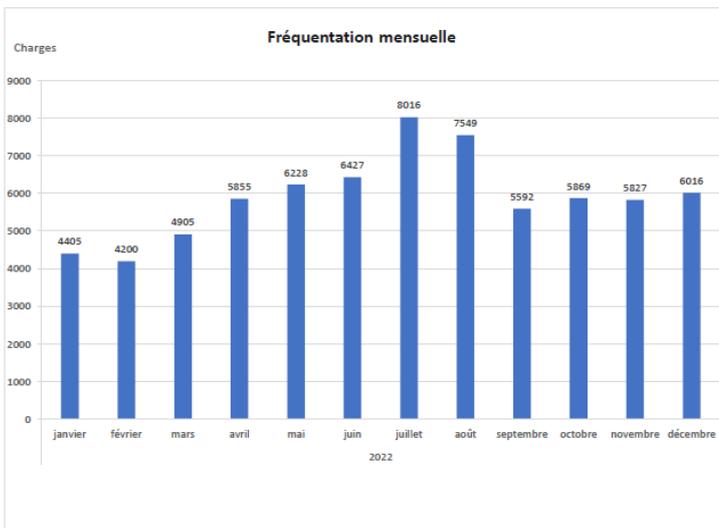
5 228 270 km équivalent parcourus *

Equivalent CO2 économisé : 585 566 kg CO2 **

38% des recharges réalisées par des usagers abonnés REVEO



Durée de connexion : 179 394 heures Durée moy. de connexion : 2,53 heures par charge



* Les Kilomètres équivalent parcourus sont basés sur la consommations moyenne de la RENAULT ZOE qui est de 24,3 kWh pour 100 km.
 ** L'équivalent CO2 économisé est basé sur la moyenne des émissions de CO2 des véhicules neufs vendus en France publiée par l'ADEME qui se situe à 112 g de CO2 / km en 2019.

Ci-dessus, le bilan de fréquentation des bornes de recharge installées par Hérault Energies (au 31/12/2022) pour l'année 2022.

Le bilan détaillé de l'année 2023 est en cours d'édition mais le total des sessions de charges s'élève à **82 429** pour l'année 2023.

Evaluation des besoins

Prospective d'évolution du parc de VE/VHR sur le territoire

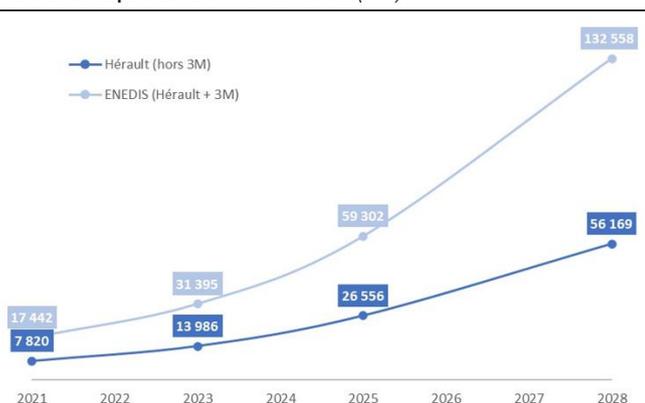
Le parc de véhicules électriques serait de près de **56 000 véhicules** à l'horizon **2028**. Cela représente **11%** du parc de VE/VHR en Occitanie

Entre fin 2021 et fin 2028, une multiplication par 7 du parc de VE/VHR est attendue sur le département

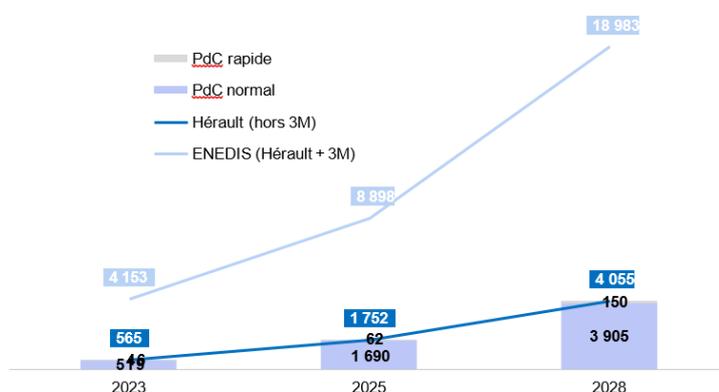
A l'horizon 2028, environ 4 000 points de charge seraient nécessaires pour couvrir la demande de recharge sur le département. 96 % de ces points de charge seraient à destination des usages résidentiels (recharge normale) et 4 % à destination des usages touristiques et de transit (recharge rapide).

Le ratio de VE par PdC reste de l'ordre de 10 (13,9 pour le scénario Tactis et 7 pour le scénario Enedis).

Evolution du parc de VE et VHR en Hérault (en #)

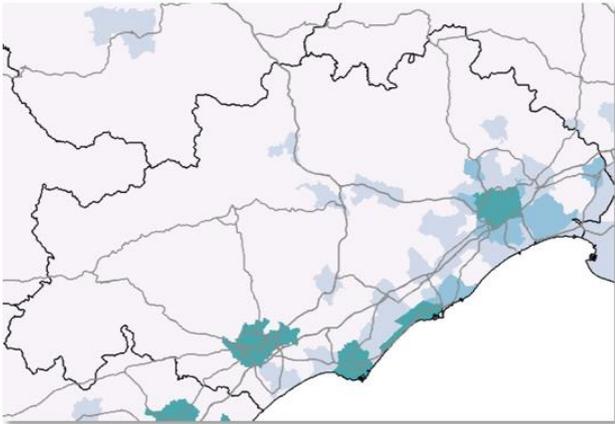


Evolution du nombre de points de charge nécessaires (en #)

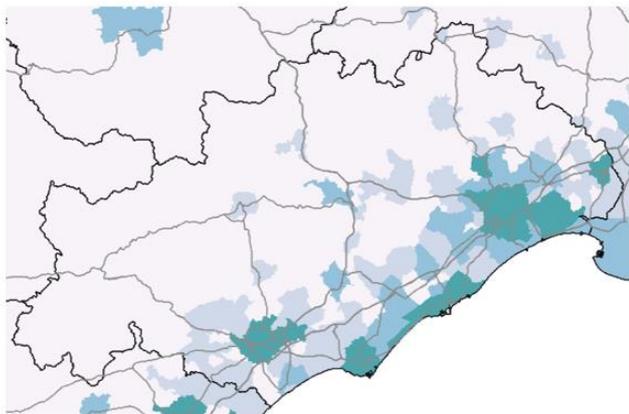


Densification locale du parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables selon les différents horizons de temps (2023, 2025 et 2028)

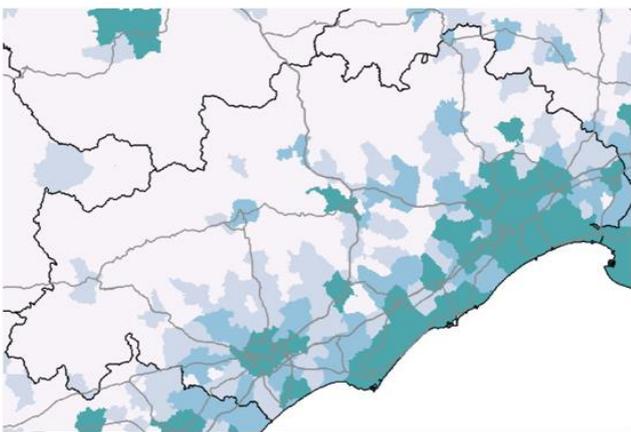
Parc de VE/VHR à horizon 2023 (en #)



Parc de VE/VHR à horizon 2025 (en #)



Parc de VE/VHR à horizon 2028 (en #)



Nombre de VEH par commune

-  Plus de 500 véhicules
-  De 250 à 500 véhicules
-  De 100 à 250 véhicules
-  Moins de 100 véhicules

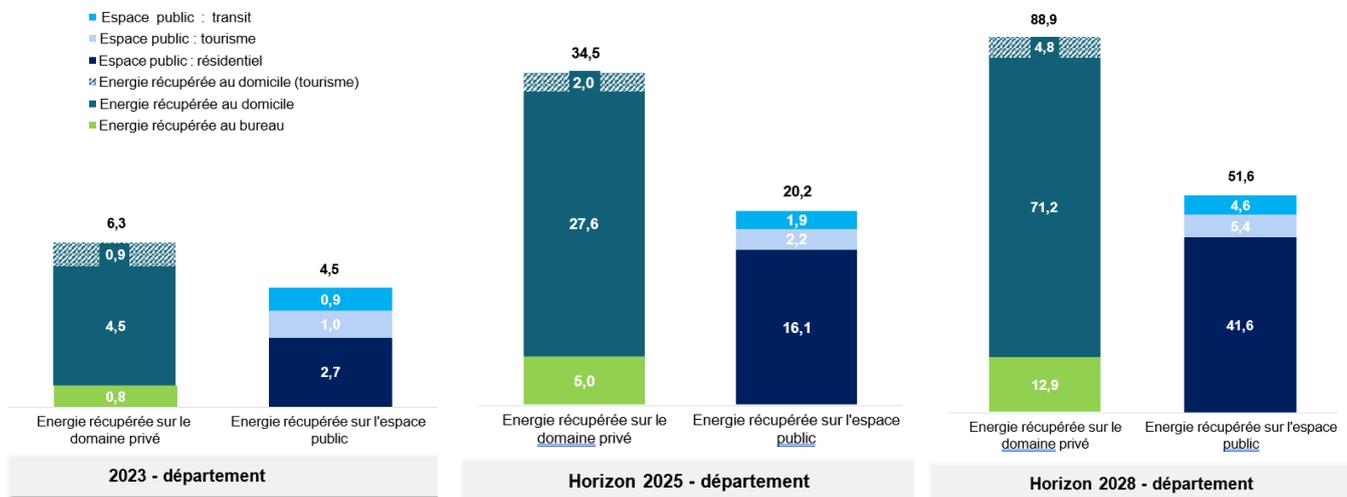
 Limites du département

 Axes routiers principaux
(autoroutes et nationales)

Prospective d'évolution du besoin de recharge sur le territoire

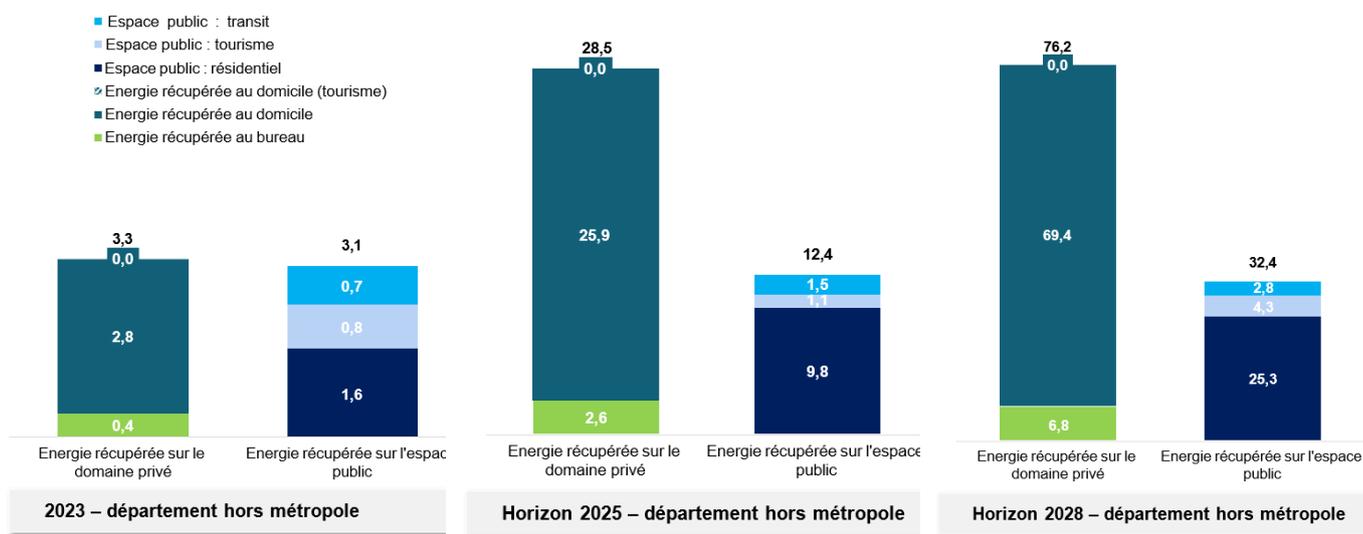
A l'horizon 2028, la consommation annuelle d'énergie liée à la recharge des véhicules électriques sur **tout le département** atteindrait environ **141 GWh** (soit environ 12% de la consommation régionale) et serait majoritairement soutenue par la recharge sur le domaine privé (environ 63% de la consommation).

Répartition du besoin annuel en GWh lié à la mobilité électrique sur le département de l'Hérault



A l'horizon 2028, la consommation annuelle d'énergie liée à la recharge des véhicules électriques sur **le département hors Métropole de Montpellier** atteindrait environ **109 GWh** (soit environ 8,9% de la consommation régionale) et serait majoritairement soutenue par la recharge sur le domaine privé (environ 70% de la consommation).

Répartition du besoin annuel en GWh lié à la mobilité électrique sur le département de l'Hérault hors 3M



NB : la recharge privée à domicile effectuée par des touristes n'est pas prise en compte dans les estimations (celle-ci ne pouvait être répartie « logiquement » entre 3M et le département).

Synthèse des besoins du territoire aux différents horizons de temps

Synthèse à la maille EPCI des besoins de déploiement estimés pour assurer l'adéquation offre-demande sur le territoire

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez l'évolution des chiffres clés du projet de déploiement, par l'initiative publique et privée, aux horizons opérationnels (2025/2026) et à un peu plus long terme (2027/2029).

NB : Les sources de ces données proviennent de l'analyse de TACTIS (cf. Annexe 1).

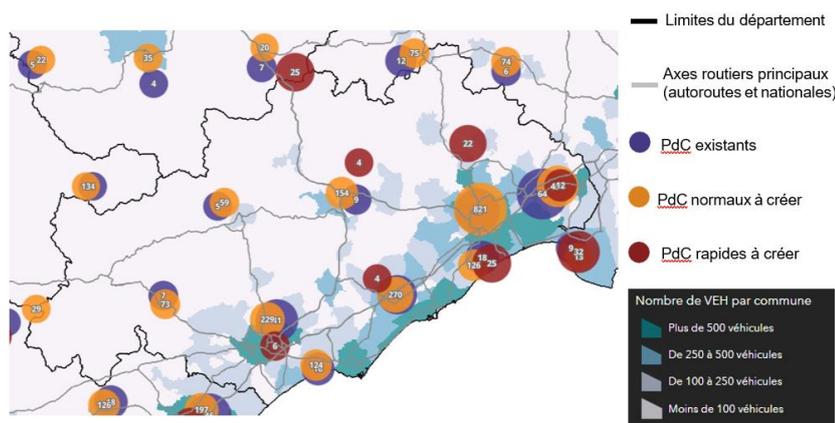
Estimations réalisées par EGIS/TACTIS	ECHEANCE 2025/2026			ECHEANCE 2027/2029		
	Total PdC	PdC normaux	PdC rapides	Total PdC	PdC normaux	PdC rapides
TOTAL Territoire	1 420	1 378	42	3 723	3 593	130
CC La Domitienne	47	47	0	122	122	0
CC du Minervois au Caroux	50	50	0	139	139	0
CC Les Avants-Monts	49	49	0	134	134	0
CC du Clermontois	66	66	0	169	169	0
CC Lodévois et Larzac	42	41	1	111	108	3
CC Grand Orb	51	51	0	138	138	0
CC Vallée de l'Hérault	97	94	3	294	245	49
CA Hérault Méditerranée	132	130	2	341	335	6
CC du Grand Pic Saint Loup	137	17	20	329	309	20
Sète Agglopolie Méditerranée	238	236	2	611	607	4
CC Sud Hérault	43	43	0	113	113	0
Lunel Agglo	110	104	6	279	269	10
CA Béziers Méditerranée	209	203	6	561	525	36
CA Pays de l'Or	108	106	2	276	274	2
CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	35	35	0	89	89	0
CC Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	6	6	0	17	17	0

Pour rappel, un PdC est un Point de Charge (ou une prise) et une borne de recharge possède plusieurs PdC (en moyenne 2 PdC/borne normale ou rapide).

En termes de puissance, une borne normale va jusqu'à 22/24 kW, une borne rapide de 22 à 50kW et une borne ultra rapide plus de 50kW de puissance.

Cartographie de l'évolution du parc de VE/VHR (fond de carte) et des IRVE (points agrégés) pour le département sur la période 2025/2026 :

Parc de VE/VHR et implantation des nouvelles IRVE dans l'Hérault à horizon 2025/2026 (en #)



Statistiques d'équipement du Département de l'Hérault (hors 3M) à 2025/2026 :

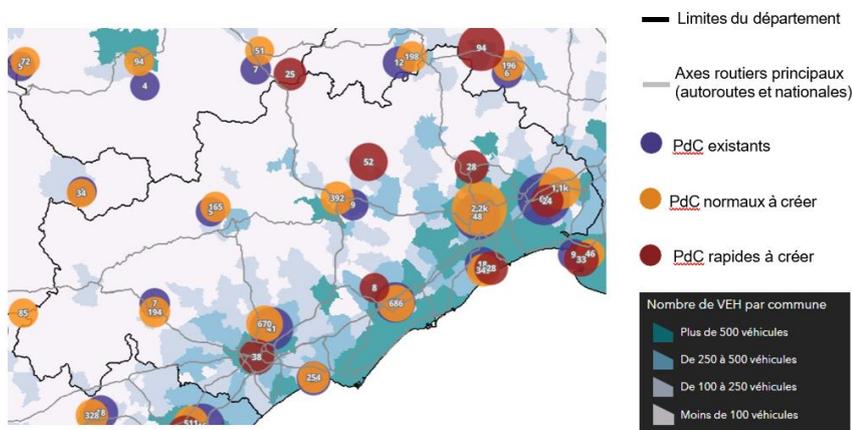
- Nombre de VE/VHR : **26 556**
- Nombres de PdC « normaux » à créer : **1 378**
- Nombres de PdC « rapides » à créer : **42**
- Nombre de communes équipées par au moins 1 PdC : **267 sur 311**, soit 86% des communes

Estimation du coût d'équipement du Département de l'Hérault (hors 3M) à 2025/2026 :

- CAPEX estimé (achat matériel, pose/installation, Aménagement/génie civil) : **11,2 M€**
- Dont CAPEX lié aux PdC normaux : **9,8 M€** (soit 88% des CAPEX)
- Dont CAPEX lié aux PdC rapides : **1,5 M€** (soit 12% des CAPEX)

Cartographie de l'évolution du parc de VE/VHR (fond de carte) et des IRVE (points agrégés) pour le département sur la période 2027/2029 :

Parc de VE/VHR et implantation des nouvelles IRVE dans l'Hérault à horizon 2027/2029 (en #)



Statistiques d'équipement du Département de l'Hérault (hors 3M) à 2027/2029 :

- Nombre de VE/VHR : **56 169**
- Nombres de PdC « normaux » à créer : **3 593**
- Nombres de PdC « rapides » à créer : **130**
- Nombre de communes équipées par au moins 1 PdC : **288 sur 311**, soit 93% des communes

Estimation du coût d'équipement du Département de l'Hérault (hors 3M) à 2027/2029 :

- CAPEX estimé (achat matériel, pose/installation, Aménagement/génie civil) : **30,0 M€**
- Dont CAPEX lié aux PdC normaux : **25,5 M€ (soit 85% des CAPEX)**
- Dont CAPEX lié aux PdC rapides : **4,6 M€ (soit 15% des CAPEX)**

Un fichier numérique accompagnera ce document dans lequel seront regroupés les différents indicateurs de synthèse ayant permis la modélisation des besoins (cf. Annexe 2).

ADAPTATION APPROCHE PAR HERAULT ENERGIES

La démarche Hérault Energies en collaboration avec les EPCI

La méthode développée par TACTIS et EGIS a permis de définir le nombre de véhicules en circulation et les besoins de recharge électrique par territoire, en termes de puissance électrique à installer pour couvrir le département.

Etant donné que les hypothèses d'évaluation des besoins ont été données pour un déploiement par les acteurs publics et les acteurs privés, Hérault Energies a souhaité préciser ces hypothèses en présentant un déploiement strictement public en collaboration avec les communes et les intercommunalités du département de l'Hérault hors Métropole de Montpellier.

Le souhait du Syndicat Hérault Energies est d'affiner au mieux ce schéma à la configuration du territoire en adéquation avec la réalité du terrain. Le premier travail collaboratif mené avec l'ensemble des Syndicats d'Occitanie ainsi que les deux Métropoles a permis de disposer d'une base de données sur l'état des lieux et l'évolution du parc de VE et des IRVE afin de dresser des perspectives de déploiement de l'offre de recharge.

Pour poursuivre ce travail et présenter un schéma directeur IRVE complet, Hérault Energies a donc travaillé en collaboration avec tous les acteurs du territoire pour identifier au mieux les services et les besoins des usagers et des collectivités. A ces fins, Hérault Energies a organisé des échanges avec tous les EPCI du territoire afin d'exposer en détails le contexte d'élaboration du SDIRVE, le rôle des différents acteurs et de consolider l'état des lieux de l'offre de recharge existante mais aussi d'établir des projections de déploiement des IRVE en s'adaptant à la vie et l'évolution de chaque territoire.

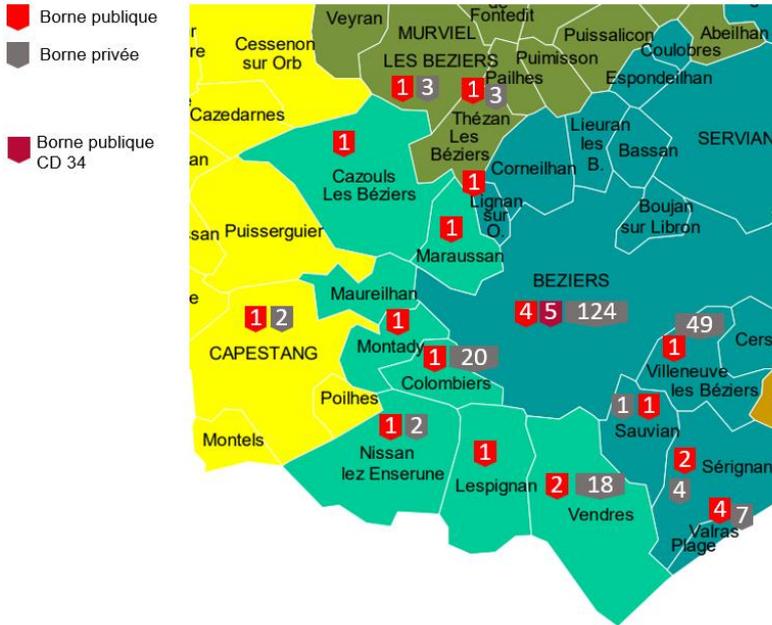
A partir d'avril 2023, Hérault Energies a débuté la démarche collaborative selon le calendrier suivant :

- Identification de référents mobilité au sein des intercommunalités : un référent élu et un référent agent
- Rencontre et présentation de la démarche du SDIRVE par HE34 auprès des élus de chaque EPCI
 - o Présentation de l'offre de recharge actuelle portée par HE34 (REVEO)
 - o Etat des lieux de l'offre de recharge public/privé de chaque EPCI (données REVEO pour offre publique et données Chargemap pour offre privée – cf. annexe 3)
- Diffusion d'un formulaire à chaque commune permettant le retour d'information (cf. annexe 4)
- Analyse et constitution d'un premier maillage du territoire suite aux retours des formulaires
- Organisation de réunions de travail avec les référents des intercommunalités
- Finalisation du SDIRVE pour une présentation en Comité Syndical (avril 2024)
- Transmission du SDIRVE au Préfet de l'Hérault pour validation.

Zoom par EPCI

Communauté de communes La Domitienne

Etat des lieux de l'existant



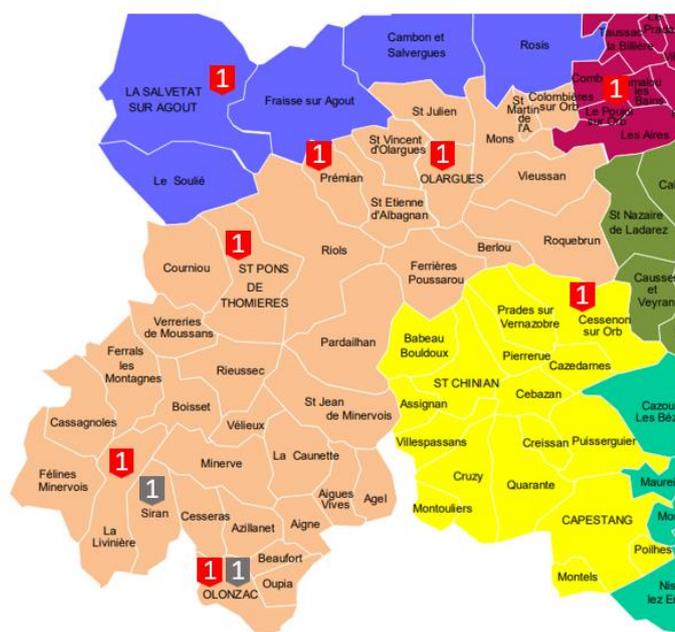
COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE
CAZOULS LES BEZIERS	1	-
COLOMBIERS	1	20
LESPIGNAN	1	-
MARAUSSAN	1	-
MAUREILHAN	-	-
MONTADY	1	-
NISSAN LEZ ENSERUNE	1	1
VENDRES	2	18

Le territoire de la CC La Domitienne est représenté par la couleur : ■

Projection de déploiement par Hérault Energies en collaboration avec l'EPCI, établie avec le retour des formulaires :

EPCI	Communes	Nombre projets	Hypothèse projection /déploiement	
			2025-2026	2027-2029
CC la Domitienne	CAZOULS LES BEZIERS	3	1	2
	MAUREILHAN	2	1	1
	VENDRES	2	1	1
	LESPIGNAN	1		1
	COLOMBIERS	1		1
	NISSAN LEZ ENSERUNES	1		1

TOTAL	Nombre de projets 2025/2026	Nombre de projets 2027/2029
	3	7



 Borne publique
 Borne privée

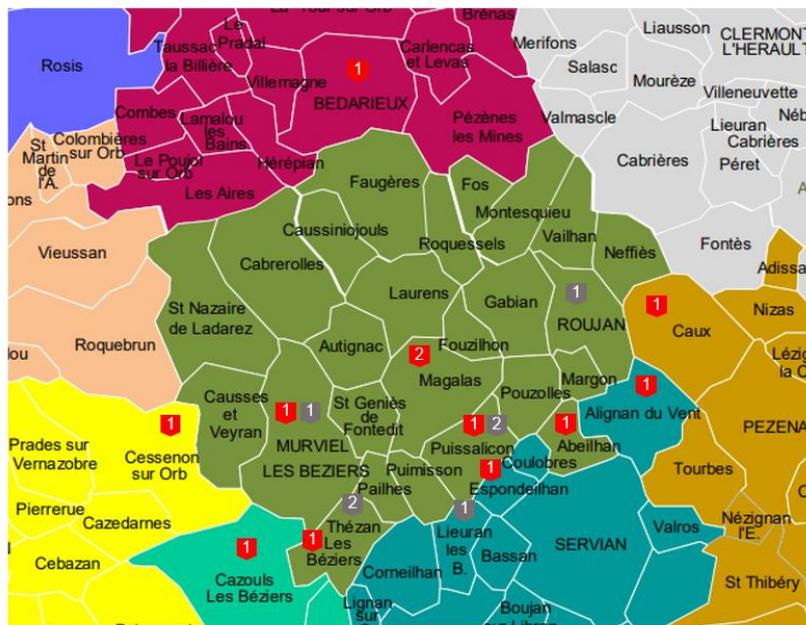
COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE
AGEL			RIOLS		
AIGNE			ROQUEBRUN		
AIGUES VIVES			SAINT ETIENNE D'ALBAGNAN		
AZILLANET			SAINT JEAN DE MINERVOIS		
BEAUFORT			SAINT JULIEN D'OLARGUES		
BERLOU			SAINT MARTIN DE L'ARCON		
BOISSET			SAINT PONS DE THOMIERES	1	-
CASSAGNOLES			SAINT VINCENT D'OLARGUES		
LA CAUNETTE			SIRAN	-	1
CESSERAS			VELIEUX		
COLOMBIERES SUR ORB			VERRERIES DE MOUSSANS		
COURNIOU			VIEUSSAN		
FELINES MINERVOIS					
FERRALS LES MONTAGNES					
FERRIERES POUSSAROU					
LA LIVINIERE	1	-			
MINERVE					
MONS LA TRIVALLE					
OLARGUES	1	-			
OLONZAC	1	1			
OUPIA					
PARDAILHAN					
PREMIAN	1	-			
RIEUSSEC					

Le territoire de la CC du Minervois au Caroux est représenté par la couleur : 

Projection de déploiement par Hérault Energies en collaboration avec l'EPCI, établie avec le retour des formulaires :

EPCI	Communes	Nombre projets	Hypothèse projection /déploiement	
			2025-2026	2027-2029
CC Minervois au Caroux	AIGUES-VIVES	1	1	
	COURNIOU	1		1
	MINERVE	1		1
	MONS	2	1	1
	OUPIA	1		1
	RIEUSSEC	1		1
	RIOLS	1	1	
	SAINT JULIEN	1		1
	SIRAN	1		1
	VERRERIES DE MOUSSAN	1		1

TOTAL	Nombre de projets 2025/2026	Nombre de projets 2027/2029
	3	8



■ Borne publique
■ Borne privée

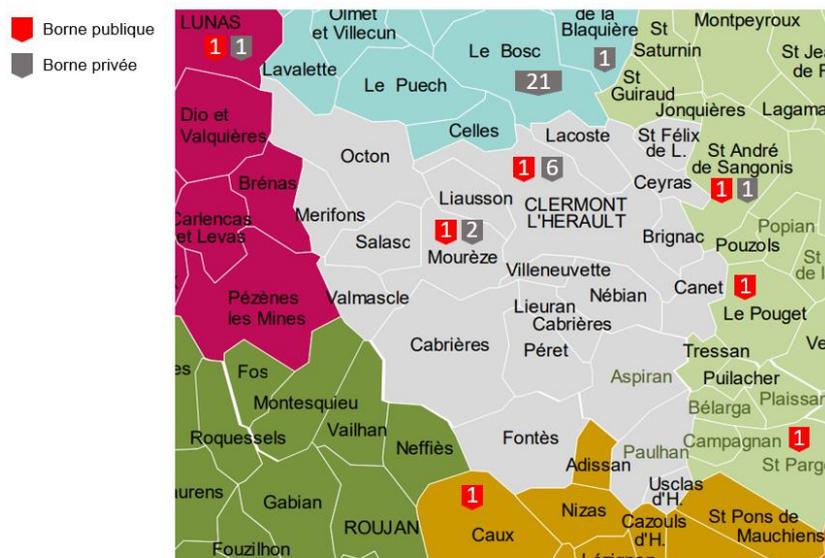
COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE
ABEILHAN	1	-
AUTIGNAC	-	-
CABREROLLES	-	-
CAUSSES ET VEYRAN	-	-
CAUSSINIOJOLS	-	-
FAUGERES	-	-
FOS	-	-
FOUZILHON	-	-
GABIAN	-	-
LAURENS	-	-
MAGALAS	2	-
MARGON	-	-
MONTESQUIEU	-	-
MURVIEL LES BEZIERES	1	1
NEFFIES	-	-
PAILHES	-	-
POUZOLLES	-	-
PUIMISSON	-	-
PUISSALICON	1	2
ROQUESSOLS	-	-
ROUJAN	-	1
SAINTE GENIES DE FONTEDIT	-	-
SAINTE NAZAIRE DE LADAREZ	-	-
THEZAN LES BEZIERES	1	2
VAILHAN	-	-

Le territoire de la CC Avant-Monts est représenté par la couleur : ■

Projection de déploiement par Hérault Energies en collaboration avec l'EPCI, établie avec le retour des formulaires :

EPCI	Communes	Nombre projets	Hypothèse projection /déploiement	
			2025-2026	2027-2029
CC Avant-Monts	LAURENS	1	1	
	MAGALAS	2	1	1
	NEFFIES	1		1
	ROQUESSOLS	1		1
	ROUJAN	2	1	1
	ST GENIES DE FONTEDIT	1	1	
	FAUGERES	1	1	
VAILHAN	1		1	

TOTAL	Nombre de projets 2025/2026	Nombre de projets 2027/2029
	5	5



COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE
ASPIRAN	-	-
BRIGNAC	-	-
CABRIERES	-	-
CANET	-	-
CEYRAS	-	-
CLERMONT L'HERAULT	1	6
FONTES	-	-
LACOSTE	-	-
LIAUSSON	-	-
LIEURAN CABRIERES	-	-
MERIFONS	-	-
MOUREZE	1	2
NEBIAN	-	-
OCTON	-	-
PAULHAN	-	-
PERET	-	-
SAINT FELIX DE LODEZ	-	-
SALASC	-	-
USCLAS D'HERAULT	-	-
VALMASCLE	-	-
VILLENEUVETTE	-	-

Le territoire de la CC du Clermontais est représenté par la couleur :

Projection de déploiement par Hérault Energies en collaboration avec l'EPCI, établie avec le retour des formulaires :

EPCI	Communes	Nombre projets	Hypothèse projection /déploiement	
			2025-2026	2027-2029
CC Clermontais	MOUREZE	4	1	3
	VILLENEUVETTE	1	1	
	CLERMONT L'HERAULT	1		1

TOTAL	Nombre de projets 2025/2026	Nombre de projets 2027/2029
		2

Communauté de communes du Lodévois et Larzac
Etat des lieux de l'existant



- Borne publique
- Borne privée



COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE
LE BOSC	-	21	ROQUEREDONDE	-	-
LE CAYLAR	-	9	SAINT ETIENNE DE GOURGAS	-	-
CELLES	-	-	SAINT FELIX DE L'HERAS	-	-
LE CROS	-	-	SAINT JEAN DE LA BLAQUIERE	-	1
FOZIERES	-	-	SAINT MAURICE NAVACELLES	1	-
LAUROUX	-	-	SAINT MICHEL	-	-
LAVALETTE	-	-	SAINT PIERRE DE LA FAGE	-	-
LODEVE	1	5	SAINT PRIVAT	-	-
OLMET ET VILLECUN	-	-	SORBS	-	-
PEGAIROLLES DE L'ESCALETTE	-	-	SOUBES	-	-
LES PLANS	-	-	SOUMONT	-	-
POUJOLS	-	-	USCLAS DU BOSC	-	-
LE PUECH	-	-	LA VACQUERIE ET ST MARTIN DE CASTRIES	-	-
LES RIVES	-	-			
ROMIGUIERES	-	-			

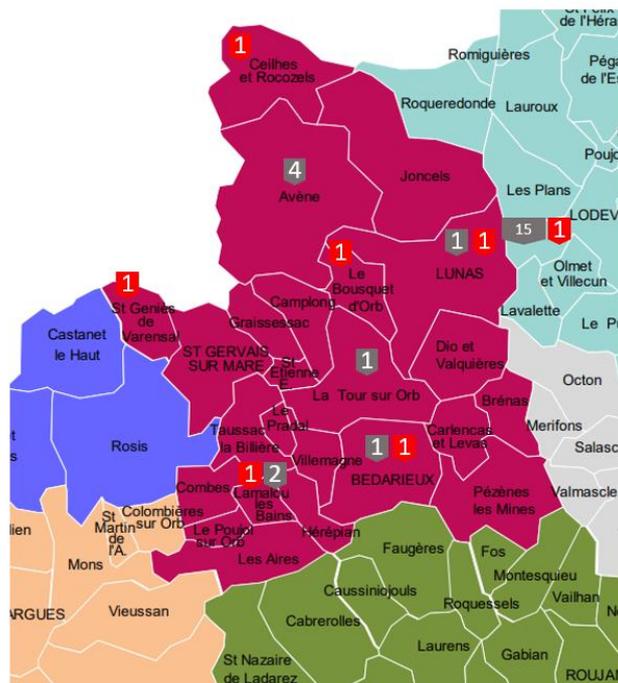
Le territoire de la CC du Lodévois et Larzac est représenté par la couleur : ■

Projection de déploiement par Hérault Energies en collaboration avec l'EPCI, établie avec le retour des formulaires :

EPCI	Communes	Nombre projets	Hypothèse projection /déploiement	
			2025-2026	2027-2029
CC Lodevois et Larzac	LODEVE	1		1
	ST PIERRE DE LA FAGE	1		1
	POUJOLS	2	1	1

TOTAL	Nombre de projets 2025/2026	Nombre de projets 2027/2029
	1	3

 Borne publique
 Borne privée



COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE
LES AIRES	-	-
AVENE	-	4
BEDARIEUX	1	1
LE BOUSQUET D'ORB	-	1
BRENAS	-	-
CAMPLONG	-	-
CARLENCAS ET LEVAS	-	-
CEILHES ET ROCOZELS	1	-
COMBES	-	-
DIO ET VALQUIERES	-	-
GRAISSESSAC	-	-
HEREPIAN	-	-
JONCELS	-	-
LAMALOU LES BAINS	1	2
LUNAS	1	1
PEZENES LES MINES	-	-
LE POUJOL SUR ORB	-	-
LE PRADAL	-	-
SAINT ETIENNE D'ESTRECHOUX	-	-
SAINT GENIES DE VARENSAL	1	-
SAINT GERVAIS SUR MARE	-	-
TAUSSAC LA BILLIERE	-	-
LA TOUR SUR ORB	-	1
VILLEMAGNE L'ARGENTIERE	-	-

Le territoire de la CC du Grand Orb est représenté par la couleur : 

Projection de déploiement par Hérault Energies en collaboration avec l'EPCI, établie avec le retour des formulaires :

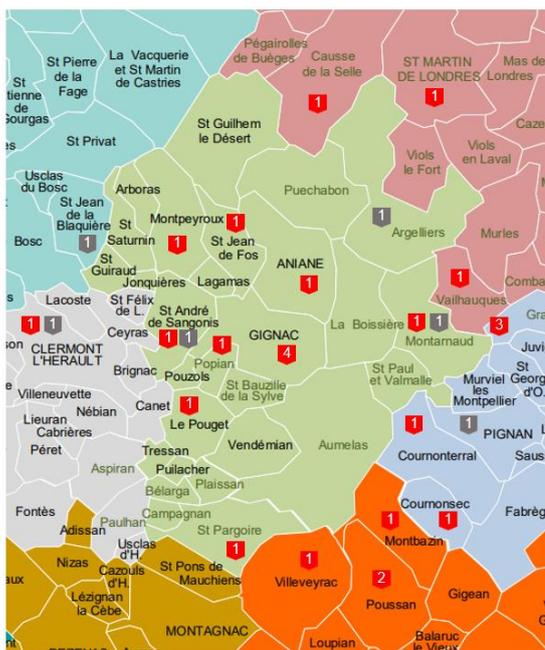
EPCI	Communes	Nombre projets	Hypothèse projection /déploiement	
			2025-2026	2027-2029
CC Grand Orb	BEDARIEUX	4	2	2
	GRAISSESSAC	1		1
	HEREPIAN	1		1
	LE POUJOL SUR ORB	1		1
	LUNAS	1	1	
	ST GERVAIS SUR MARE	2	1	1
	VILLEMAGNE L'ARGENTIERE	1		1
	CC GRAND ORB	9	4	5

TOTAL	Nombre de projets 2025/2026	Nombre de projets 2027/2029
	8	12

Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault
Etat des lieux de l'existant



■ Borne publique
■ Borne privée



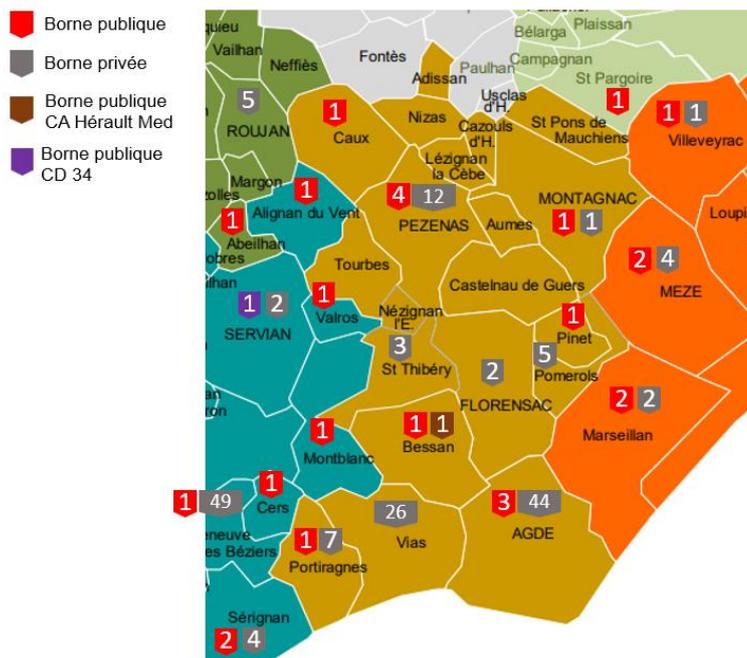
COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE
ANIANE	1	
ARBORAS	-	-
ARGELLIERS		1
AUMELAS	-	-
BELARGA	-	-
LA BOISSIERE	-	-
CAMPAGNAN	-	-
GIGNAC	4	
JONQUIERES	-	-
LAGAMAS	-	-
MONTARNAUD	1	1
MONTPEYROUX	1	
PLAISSAN	-	-
POPIAN	1	
LE POUGET	1	
POUZOLS	-	-
PUECHABON	-	-
PUILACHER	-	-
SAINT ANDRE DE SANGONIS	1	1
SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE	-	-
SAINT GUILHEM LE DESERT	-	-
SAINT GUIRAUD	-	-
SAINT JEAN DE FOS	1	
SAINT PARGOIRE	1	
SAINT PAUL ET VALMALLE	-	-
SAINT SATURNIN DE LUCIAN	-	-
TRESSAN	-	-
VENDEMIAN	-	-

Le territoire de la CC de la Vallée de l'Hérault est représenté par la couleur : ■

Projection de déploiement par Hérault Energies en collaboration avec l'EPCI, établie avec le retour des formulaires :

EPCI	Communes	Nombre projets	Hypothèse projection /déploiement	
			2025-2026	2027-2029
CC Vallée de l'Hérault	ANIANE	2	1	1
	GIGNAC	2	1	1
	JONQUIERES	1		1
	LA BOISSIERE	1		1
	LE POUGET	6	1	5
	MONTARNAUD	1	1	
	POUZOLS	1		1
	PUILACHER	1		1
	ST BAUZILLE DE LA SYLVE	2		2
	ST GUILHEM LE DESERT	1	1	
	VENDEMIAN	1	1	
	CCVH – ZA MONTARNAUD	1		1

TOTAL	Nombre de projets 2025/2026	Nombre de projets 2027/2029
	6	14



COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE
ADISSAN	-	-
AGDE	3	44
AUMES	-	-
BESSAN	1	-
CASTELNAU DE GUERS	-	-
CAUX	1	-
CAZOULS D'HERAULT	-	-
FLORENSAC	-	2
LEZIGNAN LA CEBE	-	-
MONTAGNAC	1	1
NEZIGNAN L'EVEQUE	-	-
NIZAS	-	-
PEZENAS	4	12
PINET	1	-
POMEROLS	-	5
PORTIRAGNES	1	7
SAINTE PONS DE MAUCHIENS	-	-
SAINTE THIBERY	-	3
TOURBES	-	-
VIAS	-	26
CA Hérault Méd (BESSAN)	1	-

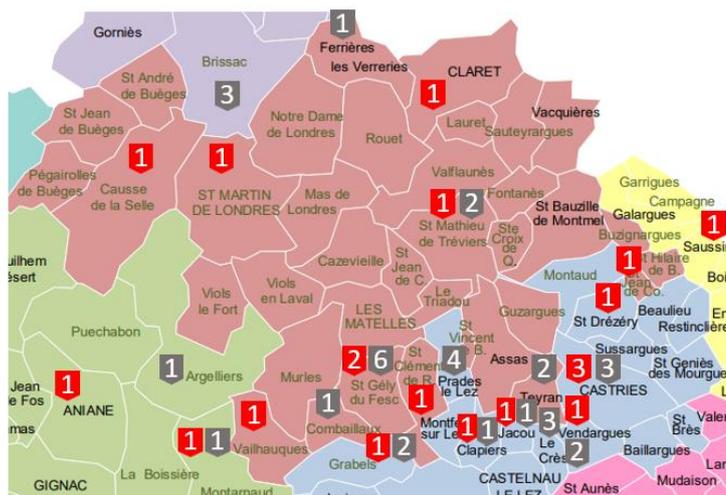
Le territoire de la CA Hérault Méditerranée est représenté par la couleur :

Projection de déploiement par Hérault Energies en collaboration avec l'EPCI, établie avec le retour des formulaires :

EPCI	Communes	Nombre projets	Hypothèse projection /déploiement	
			2025-2026	2027-2029
CA Hérault Med	BESSAN (CAHM)	1	1	
	LEZIGNAN LA CEBE	1		1
	NIZAS	1		1
	ST THIBERY	1	1	

TOTAL	Nombre de projets 2025/2026	Nombre de projets 2027/2029
	2	2

NB : La Ville de Agde déploiera des bornes de recharge avec un acteur privé dans le cadre d'un AMI, ces données sont intégrées dans l'approche départementale de EGIS/TACTIS.



Borne publique
 Borne privée

COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE
ASSAS	-	-
BUZIGNARGUES	-	-
CAUSSE DE LA SELLE	1	-
CAZEVIEILLE	-	-
CLARET	1	-
COMBAILLAUX	-	1
FERRIERES LES VERRERIES	-	1
FONTANES	-	-
GUZARGUES	-	-
LAURET	-	-
MAS DE LONDRES	-	-
LES MATELLES	-	-
MURLES	-	-
NOTRE DAME DE LONDRES	-	-
PEGAIROLLES DE BUEGES	-	-
LE ROUET	-	-
SAINTE ANDRE DE BUEGES	-	-
SAINTE BAUZILLE DE MONTMEL	-	-
SAINTE CLEMENT DE RIVIERE	1	-
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	-	-
SAINTE GELY DU FESC	2	6

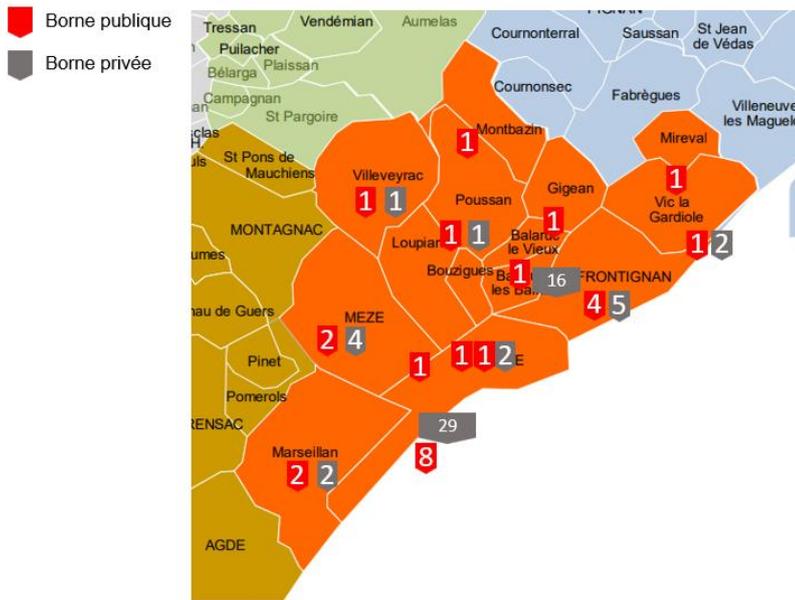
COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE
SAINTE HILAIRE DE BEAUVOIR	-	-
SAINTE JEAN DE BUEGES	-	-
SAINTE JEAN DE CORNIES	1	-
SAINTE JEAN DE CUCULLES	-	-
SAINTE MARTIN DE LONDRES	1	-
SAINTE MATHIEU DE TREVIERS	1	2
SAINTE VINCENT DE BARBEYRARGUES	-	-
SAUTEYRARGUES	-	-
TEYRAN	-	2
LE TRIADOU	-	-
VACQUIERES	-	-
VAILHAUQUES	1	-
VALFLAUNES	-	-
VIOLS EN LAVAL	-	-
VIOLS LE FORT	-	-

Le territoire de la CC du Grand Pic St Loup est représenté par la couleur :

Projection de déploiement par Hérault Energies en collaboration avec l'EPCI, établie avec le retour des formulaires :

EPCI	Communes	Nombre projets	Hypothèse projection /déploiement	
			2025-2026	2027-2029
CC Pic St Loup	ASSAS	2	1	1
	CLARET	1		1
	COMBAILLAUX	1		1
	LE TRIADOU	1		1
	MURLES	1	1	
	PEGAIROLLES DE BUEGES	1	1	
	ST GELY DU FESC	10	5	5
	ST JEAN DE CUCULLES	1		1
	ST MATHIEU DE TREVIERS	5	2	3
	VAILHAUQUES	1		1
	VIOLS LE FORT	1		1
	CCGPSL – ZAE ST MARTIN DE L	1		1

TOTAL	Nombre de projets 2025/2026	Nombre de projets 2027/2029
	10	16



COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE
BALARUC LES BAINS	1	2
BALARUC LE VIEUX	1	16
BOUZIGUES	1	-
FRONTIGNAN	4	5
GIGEAN	1	-
LOUPIAN	1	-
MARSEILLAN	2	2
MEZE	2	4
MIREVAL	1	-
MONTBAZIN	1	-
POUSSAN	1	1
SETE	8	29
VIC LA GARDIOLE	1	2
VILLEVEYRAC	1	1
Total	26	62

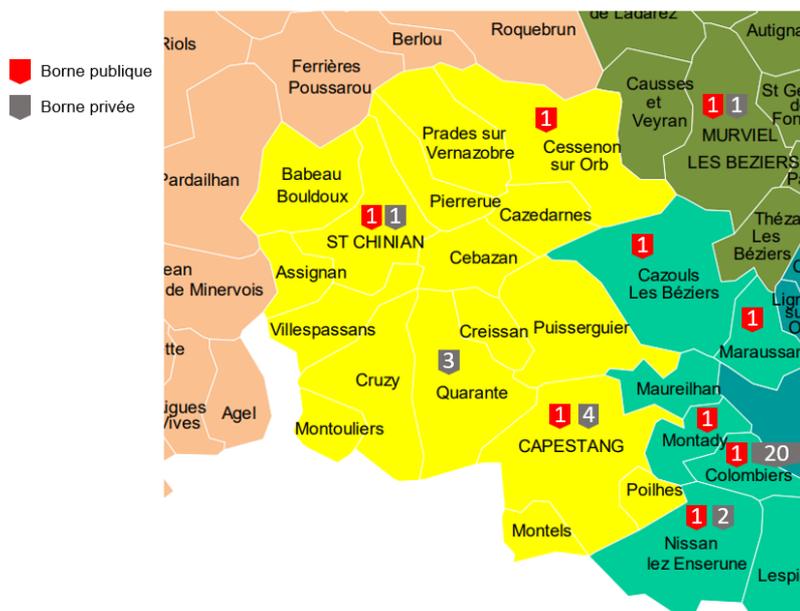
Le territoire de Sète Agglopôle Méditerranée est représenté par la couleur : 

Projection de déploiement par Hérault Energies en collaboration avec l'EPCI, établie avec le retour des formulaires :

EPCI	Communes	Nombre projets	Hypothèse projection /déploiement	
			2025-2026	2027-2029
Sète Agglopole Med	MARSEILLAN	2	1	1
	SETE – PEM	10	4	6
	SETE – ZAC Entrée Est	2	1	1
	BALARUC LES BAINS	1	1	
	MEZE	1		1
	FRONTIGNAN	1		1
	VILLEVEYRAC	1		1

TOTAL	Nombre de projets 2025/2026	Nombre de projets 2027/2029
	7	11

NB : La Ville de Sète déploiera des bornes de recharge « haute puissance » avec un acteur privé dans le cadre d'un AMI, ces données sont intégrées dans l'approche départementale de EGIS/TACTIS.



COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE
ASSIGNAN	-	-
BABEAU BOULDOUX	-	-
CAPESTANG	1	4
CAZEDARNES	-	-
CEBAZAN	-	-
CESSENON SUR ORB	1	-
CREISSAN	-	-
CRUZY	-	-
MONTELS	-	-
MONTOULIERS	-	-
PIERRERUE	-	-
POILHES	-	-
PRADES SUR VERNAZOBRE	-	-
PUISSERGUIER	-	-
QUARANTE	-	3
SAINT CHINIAN	1	1
VILLESPASSANS	-	-

Le territoire de la CC Sud Hérault est représenté par la couleur :

Projection de déploiement par Hérault Energies en collaboration avec l'EPCI, établie avec le retour des formulaires :

EPCI	Communes	Nombre projets	Hypothèse projection /déploiement	
			2025-2026	2027-2029
CC Sud Hérault	ASSIGNAN	1		1
	CAPESTANG	1		1
	CEBAZAN	1	1	
	CESSENON SUR ORB	1		1
	CREISSAN	2		2
	CRUZY	3	1	2
	PRADES SUR VERNAZOBRE	1		1
	PUISSERGUIER	1	1	
	QUARANTE (CD34 ROUEIRE)	1		1
	ST CHINIAN	2	1	1

TOTAL	Nombre de projets 2025/2026	Nombre de projets 2027/2029
	4	10



COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE
BOISSERON	-	1
CAMPAGNE	-	-
GALARGUES	-	-
GARRIGUES	-	-
LUNEL	1	35
LUNEL VIEL	1	3
MARSILLARGUES	-	-
ENTRE VIGNES	-	-
SAINT JUST	-	-
SAINT NAZAIRE DE PEZAN	-	-
SAINT SERIES	-	-
SATURARGUES	-	1
SAUSSINES	1	-
VILLETTELLE	-	18

Le territoire de Lunel Agglo est représenté par la couleur

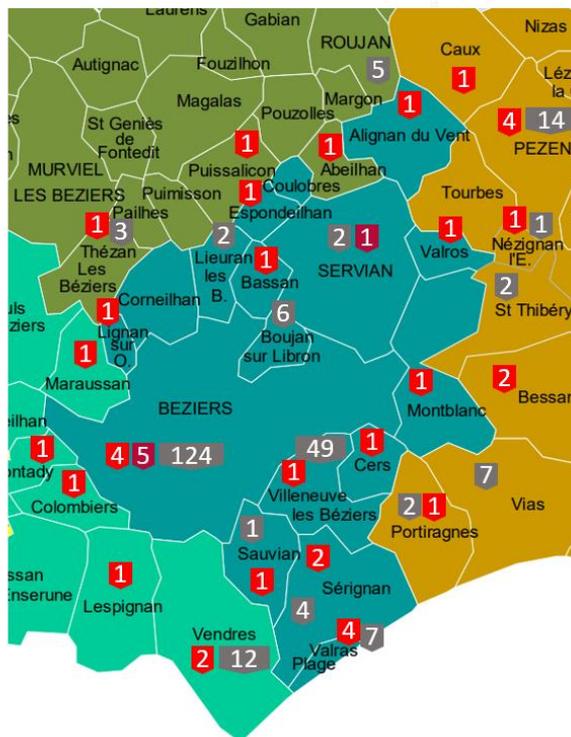
Projection de déploiement par Hérault Energies en collaboration avec l'EPCI, établie avec le retour des formulaires :

EPCI	Communes	Nombre projets	Hypothèse projection /déploiement	
			2025-2026	2027-2029
Lunel Agglo	LUNEL	1	1	
	BOISSERON	2	1	1

TOTAL	Nombre de projets 2025/2026	Nombre de projets 2027/2029
	2	1



- Borne publique
- Borne privée
- Borne publique CD34



COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE
ALIGNAN DU VENT	1	-
BASSAN	1	-
BEZIERS	4	124
BOUJAN SUR LIBRON	-	6
CERS	1	-
CORNEILHAN	-	-
COULOBRES	-	-
ESPONDEILHAN	1	-
LIEURAN LES BEZIERS	-	2
LIGNAN SUR ORB	1	-
MONTBLANC	1	-
SAUVIAN	1	1
SERIGNAN	2	4
SERVIAN	-	2 en cours
VALRAS PLAGES	2 + 2 en cours	7
VALROS	1	-
VILLENEUVE LES BEZIERS	1	49
CD34 (BEZIERS)	4 + 1 en cours	-
CD34 (SERVIAN)	1	-

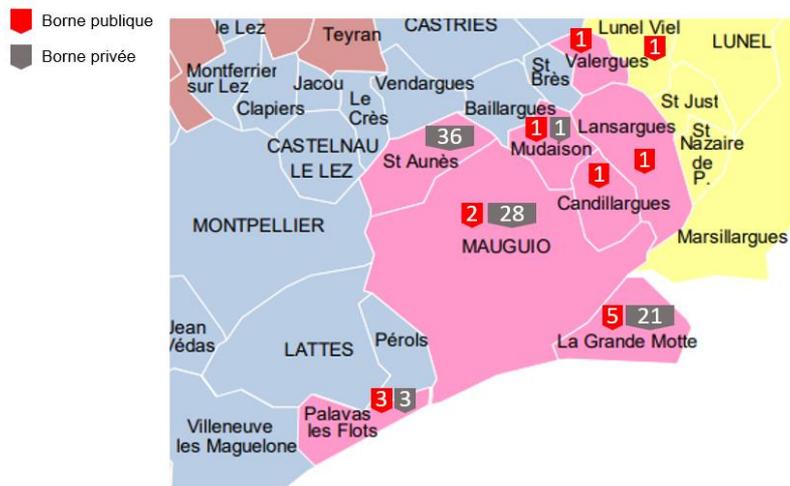
Le territoire de la CA Béziers Méditerranée est représenté par la couleur :

Projection de déploiement par Hérault Energies en collaboration avec l'EPCI, établie avec le retour des formulaires :

EPCI	Communes	Nombre projets	Hypothèse projection /déploiement	
			2025-2026	2027-2029
CABM	BOUJAN SUR LIBRON	1		1
	CERS	1		1
	CORNEILHAN	1	1	
	LIGNAN SUR ORB	1	1	
	MONTBLANC	1	1	
	SAUVIAN	3	2	1
	VALRAS PLAGES	2	1	1
	VILLENEUVE LES BEZIERS	1		1

TOTAL	Nombre de projets 2025/2026	Nombre de projets 2027/2029
	6	5

NB : La Ville de Béziers déploiera des bornes de recharge avec un acteur privé dans le cadre d'un AMI, ces données sont intégrées dans l'approche départementale de EGIS/TACTIS.



COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE
CANDILLARGUES	1	-
LANSARGUES	1	-
MAUGUIO CARNON	2	28
MUDAISON	1	1
PALAVAS LES FLOTS	3	3
SAINT AUNES	-	36
VALERGUES	1	-
LA GRANDE MOTTE	5	21

Le territoire de la CA du Pays de l'Or est représenté par la couleur :

Projection de déploiement par Hérault Energies en collaboration avec l'EPCI, établie avec le retour des formulaires :

EPCI	Communes	Nombre projets	Hypothèse projection /déploiement	
			2025-2026	2027-2029
Pays de l'Or	PALAVAS LES FLOTS	10	5	5
	LA GRANDE MOTTE	10	5	5
	MAUGUIO CARNON	5	2	3

TOTAL	Nombre de projets 2025/2026	Nombre de projets 2027/2029
	12	13



- Borne publique
- Borne privée



COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE
AGONES	-	-
BRISSAC	-	4
CAZILHAC	-	-
GANGES	2	1
GORNIES	-	-
LAROQUE	2	-
MONTOULIEU	-	-
MOULES ET BAUCELS	-	-
SAINTE BAUZILLE DE PUTOIS	-	-

Le territoire de la CC Cévennes Gangeoises et Suménoises est représenté par la couleur :

Projection de déploiement par Hérault Energies en collaboration avec l'EPCI, établie avec le retour des formulaires :

EPCI	Communes	Nombre projets	Hypothèse projection /déploiement	
			2025-2026	2027-2029
CC Cévennes Gangeoises	AGONES	1		1
	GANGES	1		1

TOTAL	Nombre de projets 2025/2026	Nombre de projets 2027/2029
	0	2

Etat des lieux de l'existant

- Borne publique
- Borne privée



COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE
CAMBON ET SALVERGUES	-	-
CASTANET LE HAUT	-	-
FRAÏSSE SUR AGOUT	-	-
ROISIS	-	-
LA SALVETAT SUR AGOUT	1	-
LE SOULIE	-	-

Le territoire de la CC Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc est représenté par la couleur : ■.

Projection de déploiement par Hérault Energies en collaboration avec l'EPCI, établie avec le retour des formulaires :

EPCI	Communes	Nombre projets	Hypothèse projection /déploiement	
			2025-2026	2027-2029
CC Monts de Lacaune	FRAÏSSE SUR AGOUT	1		1
	LE SOULIE	1		1
	LA SALVETAT SUR AGOUT	1	1	

TOTAL	Nombre de projets 2025/2026	Nombre de projets 2027/2029
	1	2

Ce travail collaboratif avec les EPCI du département a permis de donner une première vision du maillage du territoire en IRVE et de projeter un déploiement sur les prochaines années visant à compléter l'offre de recharge publique actuelle en prenant en compte les spécificités de chaque territoire.

Les tableaux de projection ont été établis avec le retour des collectivités puis consolidés avec l'appui de chaque référent. Plusieurs indicateurs ont été pris en compte pour les projections tels que les statistiques de fréquentation des IRVE déjà en place sur le territoire (données REVEO), les lieux stratégiques et touristiques ainsi que les retours d'expériences de Hérault Energies depuis le début de son action en 2016.

Ce scénario de déploiement s'effectuera alors selon les budgets de Hérault Energies et des collectivités ayant déclarées un projet au sein de ce SDIRVE. Hérault Energies vise à installer 30 à 40 bornes de recharge chaque année sur le département, suivant les hypothèses de projection de chaque EPCI.

En majorité, Hérault Energies envisage de déployer des bornes « normales » avec 2 PDC (22 kW / 24 kW). Quelques bornes « haute puissance » viendront compléter le maillage départemental selon les axes stratégiques identifiés.

Le SDIRVE de Hérault Energies, un document révisable

Conformément à l'article R. 353-5-6 du Code de l'énergie, le projet de schéma directeur est transmis au préfet de département.

Après avis positif du préfet, ou sans réponse dans un délai de deux mois après transmission initiale, le schéma directeur est validé.

Le premier effet de cette validation sera de rendre éligible l'ensemble du territoire concerné à la prise en charge du raccordement au réseau public d'électricité (réfaction) par les gestionnaires de réseau présents sur le département, cela aura pour effet de réduire le coût à l'investissement de l'installation.

Compte tenu des évolutions rapides que connaît la mobilité électrique depuis 2021, et des incertitudes actuelles qui peuvent naître (suite à la crise énergétique) quant au niveau de mobilisation des différents acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique ces prochaines années (constructeurs de bornes, de véhicules électriques, opérateurs d'IRVE, grande distribution, énergéticiens, etc.), il apparaît nécessaire de revoir régulièrement les objectifs de développement inscrits dans le SDIRVE.

Une mise à jour tous les deux ans avec un suivi régulier.

Il est proposé de réaliser un suivi annuel et une mise à jour du schéma en fonction des résultats du suivi tous les deux ans.

Ce suivi sera animé par Hérault Energies (dans le cadre de sa compétence IRVE qu'il exerce sur toutes les communes du département hors Métropole de Montpellier) au sein d'un groupe de travail spécifiquement créé pour le SDIRVE. Ce groupe de travail sera composé des référents identifiés dans chaque EPCI (lors de l'élaboration du SDIRVE) ainsi que des élus du Comité Syndical.

Le suivi s'appuiera également sur le centre de ressources sur la mobilité électrique qu'est en train de mettre en place la Région Occitanie, via son Agence Régionale de l'Energie et du Climat.

Ce centre de ressources doit notamment suivre précisément les évolutions constatées dans :

- Les standards technologiques qui semblent s'imposer (type et capacité de batterie, autonomie des véhicules, puissances de recharge préférentielles, etc...)
- Les usages et pratiques de recharge des conducteurs de véhicules électriques (recharge longue de nuit, biberonnage, recharge « flash » en hub de haute puissance, etc...)
- Les rythmes de développement des IRVE et du parc de véhicules électriques

Cela permettra de mettre en corrélation les résultats initiaux du SDIRVE avec la réalité terrain et de modifier si nécessaire les hypothèses de modélisation prises dans le SDIRVE afin d'actualiser ses objectifs au regard du nouveau contexte de l'électro-mobilité.

ANNEXES

Annexe 1 : Modélisation des besoins par commune réalisée par EGIS/TACTIS

ESTIMATIONS REALISEES PAR EGIS/TACTIS						ECHEANCE 2025/2026							ECHEANCE 2027/2029						
						Parc Total VE/VHR	Parc de VE (# de véhicules)	Parc de VHR (# de véhicules)	# Total de PdC	# de PdC normales (7,4kW à 22kW)	# de PdC rapides (22kW à 150kW)	# de PdC ultra rapides (>150kW)	Parc Total VE/VHR	Parc de VE (# de véhicules)	Parc de VHR (# de véhicules)	# Total de PdC	# de PdC normales (7,4kW à 22kW)	# de PdC rapides (22kW à 150kW)	# de PdC ultra rapides (>150kW)
ID maitrise ouvrage	dpt_nom	epci_nom	com_nom	com_id	Transfert compétence IRVE	26 558	16 091	10 467	1 420	1 378	42	-	56 171	33 859	22 312	3 723	3 593	130	-
34	Hérault	CC La Domitienne	Cazouls-lès-Béziers	34069	1	159	96	63	8	8	0	0	336	203	134	21	21	0	0
34	Hérault	CC La Domitienne	Maureilhan	34155	1	74	45	29	4	4	0	0	156	94	62	10	10	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Roquebrun	34232	0	21	13	8	2	2	0	0	45	27	18	5	5	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Saint-Nazaire-de-Ladarez	34279	0	14	9	6	1	1	0	0	30	18	12	3	3	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Roquessels	34234	0	3	2	1	0	0	0	0	7	4	3	1	1	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Faugères	34096	0	20	12	8	1	1	0	0	42	25	17	4	4	0	0
34	Hérault	CC du Clermontais	Aspiran	34013	0	77	47	30	5	5	0	0	163	98	65	13	13	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Autignac	34018	0	33	20	13	2	2	0	0	70	42	28	5	5	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Cabrerolles	34044	0	12	7	5	1	1	0	0	26	16	10	3	3	0	0
34	Hérault	CC du Clermontais	Canet	34051	0	130	79	51	6	6	0	0	276	166	110	15	15	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Soumont	34306	0	8	5	3	1	1	0	0	16	10	6	2	2	0	0

Accusé de réception en préfecture
034-253401699-20240705-05072024_CS060-DE
Reçu le 16/07/2024

34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Le Caylar	34064	0	18	11	7	2	2	0	0	39	24	16	5	5	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Lodève	34142	1	232	140	91	17	17	0	0	490	296	195	45	43	2	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Lunas	34144	1	21	13	8	2	2	0	0	45	27	18	6	6	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Murviel-lès-Béziers	34178	1	98	60	39	5	5	0	0	208	125	83	13	13	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Tressan	34313	0	34	20	13	2	2	0	0	71	43	28	5	5	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Nizas	34184	0	36	22	14	2	2	0	0	77	46	31	6	6	0	0
34	Hérault	CC du Clermontais	Paulhan	34194	1	116	70	46	6	6	0	0	245	148	97	16	16	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Popian	34208	1	13	8	5	1	1	0	0	27	16	11	2	2	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Le Pouget	34210	1	84	51	33	5	5	0	0	177	107	70	13	13	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Saint-Bauzille-de-la-Sylve	34241	0	32	19	13	2	2	0	0	67	41	27	5	5	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Campagnan	34047	0	30	18	12	2	2	0	0	62	38	25	5	5	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Saint-Martin-de-Londres	34274	1	134	81	53	10	10	0	0	284	171	113	25	25	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Arboras	34011	0	6	3	2	1	1	0	0	12	7	5	2	2	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Saint-Geniès-de-Fontedit	34258	0	64	39	25	4	4	0	0	136	82	54	9	9	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Sorbs	34303	0	1	1	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0
34	Hérault	CA Sète Agglopôle Méditerranée	Marseillan	34150	1	314	190	124	16	16	0	0	663	400	263	41	41	0	0

34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Vias	34332	0	209	126	82	11	11	0	0	441	266	175	27	27	0	0
34	Hérault	CC du Clermontois	Ceyras	34076	0	55	33	22	4	4	0	0	116	70	46	9	9	0	0
34	Hérault	CC du Clermontois	Clermont-l'Hérault	34079	1	308	187	121	23	23	0	0	652	393	259	58	58	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Pouzols	34215	0	42	25	17	2	2	0	0	89	54	35	5	5	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues	34290	0	50	31	20	1	1	0	0	107	64	42	4	4	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Guzargues	34118	0	29	18	11	1	1	0	0	61	37	24	3	3	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Fozières	34106	0	9	5	4	0	0	0	0	19	11	8	1	1	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Lézignan-la-Cèbe	34136	0	56	34	22	4	4	0	0	119	72	47	10	10	0	0
34	Hérault	CC La Domitienne	Nissan-lez-Enserune	34183	1	113	68	44	6	6	0	0	238	143	95	16	16	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Rouet	34236	0	5	3	2	0	0	0	0	10	6	4	0	0	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Olonzac	34189	1	55	33	22	4	4	0	0	116	70	46	10	10	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Minerve	34158	0	11	7	4	1	1	0	0	23	14	9	3	3	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	La Caunette	34059	0	16	10	6	1	1	0	0	34	20	14	4	4	0	0
34	Hérault	CC Sud-Hérault	Creissan	34089	0	52	32	21	2	2	0	0	110	66	44	7	7	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Pézènes-les-Mines	34200	0	9	6	4	1	1	0	0	19	12	8	3	3	0	0

34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Saint-Jean-de-Buèges	34264	0	11	7	4	1	1	0	0	23	14	9	3	3	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Saint-Étienne-de-Gourgas	34251	0	29	18	11	2	2	0	0	61	37	24	5	5	0	0
34	Hérault	CC Sud-Hérault	Quarante	34226	0	62	38	24	4	4	0	0	131	79	52	10	10	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Le Puech	34220	0	11	7	4	1	1	0	0	23	14	9	2	2	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Le Cros	34091	0	3	2	1	0	0	0	0	7	4	3	0	0	0	0
34	Hérault	CC du Clermontais	Cabrières	34045	0	13	8	5	1	1	0	0	27	16	11	3	3	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Vacquières	34318	0	39	24	15	1	1	0	0	82	49	33	4	4	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Mas-de-Londres	34152	0	38	23	15	1	1	0	0	81	49	32	4	4	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Causse-de-la-Selle	34060	1	13	8	5	1	1	0	0	27	17	11	3	3	0	0
34	Hérault	CC du Pays de Lunel	Entre-Vignes	34246	0	108	65	42	5	5	0	0	228	137	90	13	13	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Plaisan	34204	0	46	28	18	2	2	0	0	97	58	39	5	5	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Saint-Paul-et-Valmalle	34282	0	53	32	21	2	2	0	0	112	68	45	5	5	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Bessan	34031	1	173	105	68	10	10	0	0	366	221	145	27	25	2	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Saint-Saturnin-de-Lucian	34287	0	10	6	4	1	1	0	0	21	13	8	2	2	0	0
34	Hérault	CA Sète Agglopôle Méditerranée	Montbazin	34165	1	112	68	44	6	6	0	0	237	143	94	15	15	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Thézan-lès-Béziers	34310	1	105	64	42	5	5	0	0	223	134	89	13	13	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Le Bosc	34036	0	63	38	25	6	5	1	0	134	81	53	13	12	1	0
34	Hérault	CA de Montpellier	Montblanc	34166	1	117	71	46	5	5	0	0	248	149	98	13	13	0	0

		Méditerranée																	
34	Hérault	CC du Pays de Lunel	Saint-Nazaire-de-Pézan	34280	0	36	22	14	1	1	0	0	76	46	30	4	4	0	0
34	Hérault	CA du Pays de l'Or	Lansargues	34127	1	140	85	55	8	8	0	0	297	179	118	21	21	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Saint-Jean-de-Cornies	34265	1	37	22	15	1	1	0	0	78	47	31	3	3	0	0
34	Hérault	CC du Pays de Lunel	Saturargues	34294	0	48	29	19	4	2	2	0	101	61	40	9	5	4	0
34	Hérault	CC du Clermontais	Lieuran-Cabrières	34138	0	11	6	4	1	1	0	0	23	14	9	2	2	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Saint-Pargoire	34281	1	82	50	32	5	5	0	0	173	104	69	12	12	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Jonquières	34122	0	20	12	8	1	1	0	0	41	25	16	3	3	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Lagamas	34125	0	4	2	2	0	0	0	0	8	5	3	0	0	0	0
34	Hérault	CC du Clermontais	Mourèze	34175	1	8	5	3	1	1	0	0	17	10	7	2	2	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Pailhès	34191	0	22	14	9	1	1	0	0	47	29	19	3	3	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Puimisson	34223	0	53	32	21	2	2	0	0	112	67	44	7	7	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Saint-André-de-Sangonis	34239	1	232	141	92	12	12	0	0	491	296	195	31	31	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Saint-Guiraud	34262	0	13	8	5	1	1	0	0	26	16	11	2	2	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Vailhan	34319	0	5	3	2	0	0	0	0	11	7	5	1	1	0	0
34	Hérault	CC du Clermontais	Valmascle	34323	0	1	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Joncels	34121	0	17	10	7	1	1	0	0	35	21	14	4	4	0	0
		CA de Servian	Servian	34300	1	173	105	68	8	8	0	0	366	221	145	21	21	0	0

		Méditerranée																	
34	Hérault	CC La Domitienne	Maraussan	34148	1	151	92	60	7	7	0	0	320	193	127	18	18	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Portiragnes	34209	1	117	71	46	5	5	0	0	247	149	98	12	12	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Vélieux	34326	0	4	2	2	0	0	0	0	8	5	3	0	0	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Beaufort	34026	0	9	6	4	1	1	0	0	19	12	8	2	2	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Oupia	34190	0	6	3	2	0	0	0	0	12	7	5	1	1	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Florensac	34101	1	179	109	71	10	10	0	0	379	229	151	24	24	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Pinet	34203	1	79	48	31	4	4	0	0	167	101	66	11	11	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Aigne	34006	0	17	10	7	1	1	0	0	36	22	14	3	3	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Cassagnoles	34054	0	4	3	2	0	0	0	0	9	6	4	0	0	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Verreries-de-Moussans	34331	0	5	3	2	0	0	0	0	11	7	4	1	1	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Saint-Michel	34278	0	3	2	1	0	0	0	0	7	4	3	0	0	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	34317	0	8	5	3	1	1	0	0	17	10	7	3	3	0	0
34	Hérault	CC du Clermontois	Salasc	34292	0	16	10	6	1	1	0	0	34	21	14	3	3	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes	Dio-et-Valquières	34093	0	6	4	2	1	1	0	0	13	8	5	2	2	0	0

Accusé de réception en préfecture
034-253401699-20240705-05072024_CS060-DE
Reçu le 16/07/2024

		en Languedoc																	
34	Hérault	CC du Clermontais	Octon	34186	0	30	18	12	2	2	0	0	63	38	25	5	5	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Bélarça	34029	0	21	13	8	1	1	0	0	45	27	18	3	3	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Cazeville	34066	0	11	6	4	0	0	0	0	23	14	9	1	1	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Viols-le-Fort	34343	0	70	42	27	6	6	0	0	147	89	59	16	16	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Saint-Vincent-d'Olargues	34291	0	17	11	7	2	2	0	0	37	22	15	5	5	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Roqueredon de	34233	0	8	5	3	1	1	0	0	17	11	7	3	3	0	0
34	Hérault	CC du Clermontais	Mérifons	34156	0	1	1	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Aniane	34010	1	120	73	47	8	8	0	0	253	153	101	22	22	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Saint-Pons-de-Mauchiens	34285	0	32	19	13	1	1	0	0	68	41	27	4	4	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Castelnaud-de-Guers	34056	0	43	26	17	2	2	0	0	91	55	36	6	6	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Neffiès	34181	0	52	32	21	2	2	0	0	110	66	44	6	6	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Puéchabon	34221	0	30	18	12	2	2	0	0	62	38	25	7	7	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Saint-Maurice-Navacelles	34277	1	7	4	3	1	1	0	0	16	9	6	2	2	0	0
34	Hérault	CC Sud-Hérault	Capestang	34052	1	128	77	50	8	8	0	0	270	163	107	21	21	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Brenas	34040	0	3	2	1	0	0	0	0	7	4	3	0	0	0	0

34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Les Matelles	34153	0	104	63	41	5	5	0	0	220	133	87	12	12	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Murles	34177	0	17	10	7	1	1	0	0	36	21	14	2	2	0	0
34	Hérault	CC du Minervoises au Caroux	Siran	34302	0	24	15	10	1	1	0	0	51	31	20	4	4	0	0
34	Hérault	CC du Minervoises au Caroux	La Livinière	34141	1	21	12	8	2	2	0	0	44	26	17	5	5	0	0
34	Hérault	CC du Minervoises au Caroux	Ferrals-les-Montagnes	34098	0	7	4	3	1	1	0	0	15	9	6	2	2	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Ceilhes-et-Rocozels	34071	1	15	9	6	1	1	0	0	32	19	13	4	4	0	0
34	Hérault	CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	Brissac	34042	0	31	19	12	2	2	0	0	66	39	26	6	6	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Villemagne-l'Argentière	34335	0	26	16	10	2	2	0	0	56	34	22	6	6	0	0
34	Hérault	CC du Minervoises au Caroux	Boisset	34034	0	5	3	2	1	1	0	0	11	6	4	2	2	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Saint-Gervais-sur-Mare	34260	0	25	15	10	2	2	0	0	53	32	21	7	7	0	0
34	Hérault	CC Les Avantures	Causse-et-Veyran	34061	0	23	14	9	2	2	0	0	49	29	19	5	5	0	0

Accusé de réception en Préfecture
034-25340189910940709105072024_VS060-DE

Reçu le 16/07/2024

34	Hérault	CA de Béziers-Méditerranée	Espondeilha n	34094	1	48	29	19	2	2	0	0	102	62	41	6	6	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Hérépian	34119	0	49	30	19	2	2	0	0	104	62	41	6	6	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Le Pradal	34216	0	8	5	3	0	0	0	0	17	10	7	1	1	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Laurens	34130	0	49	30	19	2	2	0	0	103	62	41	6	6	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Aigues-Vives	34007	0	19	12	8	2	2	0	0	41	24	16	5	5	0	0
34	Hérault	CA de Béziers-Méditerranée	Corneilhan	34084	0	62	38	24	2	2	0	0	131	79	52	7	7	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Gabian	34109	0	27	17	11	2	2	0	0	58	35	23	5	5	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Saint-Privat	34286	0	26	16	10	2	2	0	0	55	33	22	6	6	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Félines-Minervois	34097	1	23	14	9	2	2	0	0	48	29	19	6	6	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Azillanet	34020	0	17	10	7	1	1	0	0	35	21	14	3	3	0	0
34	Hérault	CC La Domitienne	Colombiers	34081	1	89	54	35	4	4	0	0	188	113	75	11	11	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes	Graissessac	34117	0	24	14	9	4	4	0	0	50	30	20	9	9	0	0

		en Languedoc																	
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Taussac-la-Billière	34308	0	17	10	7	1	1	0	0	36	22	14	3	3	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Lamalou-les-Bains	34126	1	87	53	34	5	5	0	0	184	111	73	13	13	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Caussiniojous	34062	0	2	1	1	0	0	0	0	3	2	1	0	0	0	0
34	Hérault	CC Sud-Hérault	Prades-sur-Vernazobre	34218	0	10	6	4	1	1	0	0	21	12	8	2	2	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Ferrières-Poussarou	34100	0	2	1	1	0	0	0	0	5	3	2	0	0	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Saint-Pons-de-Thomières	34284	1	68	41	27	8	8	0	0	144	87	57	21	21	0	0
34	Hérault	CC Sud-Hérault	Cébazan	34070	0	17	11	7	1	1	0	0	37	22	15	3	3	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Olargues	34187	1	31	19	12	4	4	0	0	65	39	26	10	10	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Riols	34229	0	35	21	14	2	2	0	0	75	45	30	7	7	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Prémian	34219	1	18	11	7	1	1	0	0	37	22	15	3	3	0	0
34	Hérault	CC Sud-Hérault	Cessenon-sur-Orb	34074	1	75	46	30	5	5	0	0	159	96	63	12	12	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Saint-Jean-de-Minervois	34269	0	7	4	3	0	0	0	0	14	9	6	1	1	0	0
34	Hérault	CC des Monts de Languedoc	Fraisse-sur-Agout	34107	0	14	9	6	1	1	0	0	30	18	12	3	3	0	0

		de la Montagne du Haut Languedoc																	
34	Hérault	CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	La Salvetat-sur-Agout	34293	1	41	25	16	4	4	0	0	86	52	34	9	9	0	0
34	Hérault	CC La Domitienne	Montady	34161	1	132	80	52	6	6	0	0	278	168	111	15	15	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Le Poujol-sur-Orb	34211	1	30	18	12	2	2	0	0	63	38	25	5	5	0	0
34	Hérault	CC Sud-Hérault	Assignan	34015	0	4	2	2	0	0	0	0	8	5	3	1	1	0	0
34	Hérault	CA de Béziers-Méditerranée	Sérignan	34299	1	278	168	110	16	16	0	0	588	354	234	40	40	0	0
34	Hérault	CC Sud-Hérault	Villespassans	34339	0	9	5	4	1	1	0	0	19	11	8	2	2	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Vieussan	34334	0	11	7	4	1	1	0	0	24	14	10	3	3	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Saint-Martin-de-l'Arçon	34273	0	10	6	4	1	1	0	0	21	13	8	2	2	0	0
34	Hérault	CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	Cambon-et-Salvergues	34046	0	2	1	1	0	0	0	0	3	2	1	0	0	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Courniou	34086	0	24	14	9	2	2	0	0	51	31	20	5	5	0	0
34	Hérault	CA de Béziers-Méditerranée	Valras-Plage	34324	1	164	99	64	11	11	0	0	346	209	137	28	28	0	0

		Méditerranée																	
34	Hérault	CA de Béziers-Méditerranée	Sauvian	34298	1	201	122	79	7	7	0	0	425	256	169	19	19	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Saint-Julien	34271	0	8	5	3	1	1	0	0	17	11	7	2	2	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Agel	34004	0	14	9	6	1	1	0	0	30	18	12	3	3	0	0
34	Hérault	CC Sud-Hérault	Pierrerue	34201	0	11	6	4	1	1	0	0	23	14	9	2	2	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Saint-Étienne-d'Albagnan	34250	0	8	5	3	1	1	0	0	17	10	7	2	2	0	0
34	Hérault	CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	Rosis	34235	0	8	5	3	1	1	0	0	17	10	7	3	3	0	0
34	Hérault	CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc	Castanet-le-Haut	34055	0	5	3	2	0	0	0	0	10	6	4	1	1	0	0
34	Hérault	CC Sud-Hérault	Cazedarnes	34065	0	20	12	8	1	1	0	0	41	25	16	3	3	0	0
34	Hérault	CC du Minervois au Caroux	Colombières-sur-Orb	34080	0	26	16	10	1	1	0	0	54	33	22	4	4	0	0
34	Hérault	CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	Ganges	34111	1	136	83	54	17	17	0	0	289	174	115	43	43	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	La Boissière	34035	0	41	25	16	2	2	0	0	87	53	35	6	6	0	0
34	Hérault	CA du Pays de l'Or	Mauguio	34154	1	799	484	315	38	38	0	0	1691	1019	672	99	99	0	0

Accusé de réception en préfecture
034-253401699-20240705-05072024_CS060-DE
Reçu le 16/07/2024

34	Hérault	CC du Clermontais	Usclas-d'Hérault	34315	0	15	9	6	1	1	0	0	32	19	13	2	2	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Saint-Geniès-de-Varensal	34257	1	13	8	5	1	1	0	0	28	17	11	3	3	0	0
34	Hérault	CC Sud-Hérault	Cruzy	34092	0	32	19	13	2	2	0	0	67	40	27	6	6	0	0
34	Hérault	CC Sud-Hérault	Montouliers	34170	0	13	8	5	1	1	0	0	27	16	11	3	3	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Magalas	34147	1	112	68	44	5	5	0	0	237	143	94	13	13	0	0
34	Hérault	CC Sud-Hérault	Babeau-Bouldoux	34021	0	12	7	5	1	1	0	0	25	15	10	3	3	0	0
34	Hérault	CC Sud-Hérault	Saint-Chinian	34245	1	65	39	26	7	7	0	0	137	83	54	18	18	0	0
34	Hérault	CA de Béziers-Méditerranée	Béziers	34032	1	2557	1549	1008	120	116	4	0	5407	3260	2148	333	299	34	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Puissalicon	34224	1	57	35	22	2	2	0	0	121	73	48	6	6	0	0
34	Hérault	CA de Béziers-Méditerranée	Boujan-sur-Libron	34037	0	145	88	57	6	6	0	0	306	184	121	16	16	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Avène	34019	0	11	7	4	1	1	0	0	23	14	9	3	3	0	0
34	Hérault	CA de Béziers-Méditerranée	Villeneuve-lès-Béziers	34336	1	156	95	62	10	8	2	0	331	199	131	24	22	2	0
34	Hérault	CA de Béziers-Méditerranée	Cers	34073	1	72	44	28	4	4	0	0	152	92	61	9	9	0	0

Accusé de réception en préfecture
034-253401699-20240705-05072024_CS060-DE
Reçu le 16/07/2024

34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Pégairolles-de-l'Escalette	34196	0	7	4	3	1	1	0	0	15	9	6	3	3	0	0
34	Hérault	CC La Domitienne	Vendres	34329	1	94	57	37	5	5	0	0	199	120	79	13	13	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Montagnac	34162	1	144	87	57	8	8	0	0	304	183	121	21	21	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Pomérols	34207	0	81	49	32	4	4	0	0	170	103	68	10	10	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Montpeyroux	34173	1	59	36	23	5	5	0	0	125	75	49	13	13	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	La Tour-sur-Orb	34312	1	42	26	17	2	2	0	0	89	54	36	6	6	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Montesquieu	34168	0	3	2	1	0	0	0	0	7	4	3	0	0	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Olmet-et-Villecun	34188	0	11	7	4	0	0	0	0	23	14	9	1	1	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Les Plans	34205	0	9	6	4	0	0	0	0	20	12	8	1	1	0	0
34	Hérault	CC du Pays de Lunel	Villetelle	34340	1	82	50	32	6	4	2	0	173	104	69	11	9	2	0
34	Hérault	CC du Pays de Lunel	Lunel	34145	1	868	526	342	56	54	2	0	1836	1107	729	143	139	4	0
34	Hérault	CA de Béziers-Méditerranée	Lieuran-lès-Béziers	34139	0	57	35	23	2	2	0	0	122	73	48	5	5	0	0
34	Hérault	CC La Domitienne	Lespignan	34135	1	134	81	53	7	7	0	0	283	171	112	18	18	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Nézignan-l'Évêque	34182	1	66	40	26	2	2	0	0	140	84	55	6	6	0	0
34	Hérault	CC Sud-Hérault	Montels	34167	0	13	8	5	1	1	0	0	27	16	11	2	2	0	0
34	Hérault	CA de Béziers-Méditerranée	Bassan	34025	1	78	48	31	4	4	0	0	166	100	66	9	9	0	0

Accusé de réception en préfecture
034-253401699-20240705-05072024_CS060-DE
Reçu le 16/07/2024

34	Hérault	CC Sud-Hérault	Puisserguier	34225	0	104	63	41	6	6	0	0	220	133	87	15	15	0	0
34	Hérault	CA de Béziers-Méditerranée	Valros	34325	1	51	31	20	2	2	0	0	107	64	42	6	6	0	0
34	Hérault	CC du Pays de Lunel	Saint-Just	34272	0	142	86	56	6	6	0	0	300	181	119	16	16	0	0
34	Hérault	CC Sud-Hérault	Poilhes	34206	0	17	10	7	1	1	0	0	35	21	14	3	3	0	0
34	Hérault	CC du Pays de Lunel	Saint-Sériès	34288	0	71	43	28	4	4	0	0	150	91	60	9	9	0	0
34	Hérault	CC du Pays de Lunel	Galargues	34110	0	29	17	11	1	1	0	0	61	37	24	3	3	0	0
34	Hérault	CA du Pays de l'Or	Candillargues	34050	1	78	48	31	3	3	0	0	166	100	66	8	8	0	0
34	Hérault	CC du Pays de Lunel	Boisseron	34033	0	90	55	36	4	4	0	0	191	115	76	10	10	0	0
34	Hérault	CC du Pays de Lunel	Saussines	34296	1	68	42	27	2	2	0	0	145	87	58	6	6	0	0
34	Hérault	CA du Pays de l'Or	Valergues	34321	1	97	59	38	4	4	0	0	204	123	81	10	10	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Saint-Guilhem-le-Désert	34261	0	19	11	7	5	2	3	0	40	24	16	55	6	49	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Buzignargues	34043	0	23	14	9	1	1	0	0	50	30	20	3	3	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Saint-Pierre-de-la-Fage	34283	0	7	4	3	1	1	0	0	16	9	6	2	2	0	0
34	Hérault	CA du Pays de l'Or	Mudaison	34176	1	122	74	48	5	5	0	0	258	156	103	13	13	0	0
34	Hérault	CC du Pays de Lunel	Campagne	34048	0	9	6	4	0	0	0	0	19	12	8	1	1	0	0
34	Hérault	CA du Pays de l'Or	Saint-Aunès	34240	0	207	125	82	9	7	2	0	438	264	174	21	19	2	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	34263	0	25	15	10	1	1	0	0	52	31	21	3	3	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Saint-Jean-de-Fos	34267	1	82	50	32	5	5	0	0	174	105	69	12	12	0	0
34	Hérault	CC du Pays de Lunel	Lunel-Viel	34146	1	147	89	58	7	7	0	0	312	188	124	18	18	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Lauroux	34132	0	11	6	4	1	1	0	0	23	14	9	2	2	0	0

Accusé de réception en préfecture
034-253401699-20240705-05072024_CS060-DE
Reçu le 16/07/2024

34	Hérault	CA du Pays de l'Or	La Grande-Motte	34344	1	438	266	173	23	23	0	0	927	559	368	58	58	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Les Aires	34008	0	19	11	7	1	1	0	0	40	24	16	2	2	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Aumelas	34016	0	28	17	11	2	2	0	0	60	36	24	5	5	0	0
34	Hérault	CA Sète Agglopôle Méditerranée	Mèze	34157	1	449	272	177	23	23	0	0	949	572	377	60	60	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Lavalette	34133	0	1	1	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0
34	Hérault	CC du Clermontais	Liausson	34137	0	4	2	2	0	0	0	0	8	5	3	0	0	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Montarnaud	34163	1	175	106	69	7	7	0	0	370	223	147	19	19	0	0
34	Hérault	CC du Clermontais	Péret	34197	0	36	22	14	2	2	0	0	75	45	30	6	6	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Le Bousquet-d'Orb	34038	1	59	36	23	6	6	0	0	125	76	50	16	16	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Pouzolles	34214	0	39	24	15	2	2	0	0	82	50	33	5	5	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Fouzilhon	34105	0	6	3	2	0	0	0	0	12	7	5	0	0	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Argelliers	34012	0	59	36	23	4	4	0	0	125	75	50	10	10	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Cazouls-d'Hérault	34068	0	12	7	5	1	1	0	0	25	15	10	2	2	0	0
34	Hérault	CA Sète Agglopôle Méditerranée	Villeveyrac	34341	1	143	87	56	6	6	0	0	303	183	120	16	16	0	0

Accusé de réception en préfecture
034-253401699-20240705-05072024_CS060-DE
Reçu le 16/07/2024

34	Hérault	CA Sète Agglopôle Méditerranée	Balaruc-le-Vieux	34024	1	93	56	36	4	4	0	0	196	118	78	10	10	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Carlencas-et-Levas	34053	0	8	5	3	1	1	0	0	18	11	7	2	2	0	0
34	Hérault	CA Sète Agglopôle Méditerranée	Balaruc-les-Bains	34023	1	272	165	107	14	14	0	0	576	347	229	37	37	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Pézenas	34199	1	331	201	130	16	14	2	0	700	422	278	41	37	4	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Poujols	34212	0	5	3	2	0	0	0	0	10	6	4	1	1	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Caux	34063	1	91	55	36	5	5	0	0	192	116	76	13	13	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Soubès	34304	0	28	17	11	2	2	0	0	58	35	23	6	6	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Usclas-du-Bosc	34316	0	13	8	5	1	1	0	0	28	17	11	2	2	0	0
34	Hérault	CA Sète Agglopôle Méditerranée	Poussan	34213	1	259	157	102	15	13	2	0	548	330	218	38	34	4	0
34	Hérault	CA Sète Agglopôle Méditerranée	Loupian	34143	1	84	51	33	5	5	0	0	178	107	71	12	12	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Celles	34072	0	2	1	1	0	0	0	0	4	2	2	0	0	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Aumes	34017	0	23	14	9	1	1	0	0	49	29	19	3	3	0	0
34	Hérault	CC du Clermontais	Saint-Félix-de-Lodez	34254	0	58	35	23	4	4	0	0	124	74	49	9	9	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Saint-Bauzille-de-Montmel	34242	0	71	43	28	4	4	0	0	150	91	60	9	9	0	0

Accusé de réception en préfecture
034-253401699-20240705-05072024_CS060-DE
Reçu le 16/07/2024

34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Fos	34104	0	4	3	2	0	0	0	0	9	6	4	1	1	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Saint-Clément-de-Rivière	34247	1	319	194	126	10	10	0	0	676	407	268	26	26	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Abeilhan	34001	1	75	45	29	4	4	0	0	158	95	63	10	10	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Margon	34149	0	21	13	8	1	1	0	0	44	27	18	2	2	0	0
34	Hérault	CA Sète Agglopôle Méditerranée	Bouzigues	34039	1	68	41	27	4	4	0	0	143	86	57	10	10	0	0
34	Hérault	CC du Clermontais	Villeneuve	34338	0	2	1	1	0	0	0	0	5	3	2	1	1	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Tourbes	34311	0	71	43	28	4	4	0	0	150	91	60	9	9	0	0
34	Hérault	CA de Béziers-Méditerranée	Alignan-du-Vent	34009	1	75	46	30	4	4	0	0	159	96	63	10	10	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Adissan	34002	0	41	25	16	2	2	0	0	87	53	35	5	5	0	0
34	Hérault	CA du Pays de l'Or	Palavas-les-Flots	34192	1	251	152	99	18	18	0	0	531	320	211	46	46	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Combaillaux	34082	0	93	56	37	4	4	0	0	196	118	78	9	9	0	0
34	Hérault	CA Sète Agglopôle Méditerranée	Gigean	34113	1	230	139	91	11	11	0	0	487	294	193	27	27	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Le Triadou	34314	0	32	19	13	1	1	0	0	68	41	27	3	3	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Viols-en-Laval	34342	0	8	5	3	0	0	0	0	17	10	7	1	1	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Assas	34014	0	97	59	38	4	4	0	0	206	124	82	11	11	0	0

Accusé de réception en préfecture
034-253401699-20240705-05072024_CS060-DE
Reçu le 16/07/2024

34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Saint-Gély-du-Fesc	34255	1	645	391	254	23	23	0	0	1365	823	542	60	60	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Sainte-Croix-Quintillargues	34248	0	44	27	17	1	1	0	0	94	57	37	3	3	0	0
34	Hérault	CA Sète Agglopôle Méditerranée	Vic-la-Gardiolle	34333	1	139	84	55	5	5	0	0	293	177	117	13	13	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Saint-Jean-de-Cuculles	34266	0	34	20	13	1	1	0	0	71	43	28	3	3	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Vailhauquès	34320	1	135	82	53	5	5	0	0	285	172	113	13	13	0	0
34	Hérault	CA Sète Agglopôle Méditerranée	Mireval	34159	1	142	86	56	7	7	0	0	300	181	119	18	18	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Teyran	34309	0	275	167	108	10	10	0	0	582	351	231	25	25	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Combes	34083	0	15	9	6	1	1	0	0	31	19	12	2	2	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Bédarieux	34028	1	186	113	73	12	12	0	0	394	237	156	31	31	0	0
34	Hérault	CC du Pays de Lunel	Marsillargues	34151	0	199	121	78	13	13	0	0	421	254	167	34	34	0	0
34	Hérault	CA de Béziers-Méditerranée	Coulobres	34085	0	13	8	5	1	1	0	0	27	16	11	2	2	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Gignac	34114	1	221	134	87	14	14	0	0	468	282	186	36	36	0	0

34	Hérault	CC du Clermontais	Brignac	34041	0	38	23	15	2	2	0	0	80	48	32	5	5	0	0
34	Hérault	CC du Clermontais	Nébian	34180	0	67	41	26	4	4	0	0	142	85	56	10	10	0	0
34	Hérault	CA de Béziers-Méditerranée	Lignan-sur-Orb	34140	1	130	79	51	5	5	0	0	274	165	109	13	13	0	0
34	Hérault	CC du Pays de Lunel	Garrigues	34112	0	11	6	4	1	1	0	0	23	14	9	2	2	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Claret	34078	1	69	42	27	4	4	0	0	145	87	58	9	9	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Les Rives	34230	0	4	2	2	0	0	0	0	8	5	3	0	0	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Saint-André-de-Buèges	34238	0	2	1	1	0	0	0	0	4	2	2	0	0	0	0
34	Hérault	CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	Cazilhac	34067	0	57	34	22	4	4	0	0	120	73	48	9	9	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Pégairolles-de-Buèges	34195	0	5	3	2	0	0	0	0	10	6	4	1	1	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Romiguières	34231	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Lauret	34131	0	31	19	12	1	1	0	0	66	40	26	3	3	0	0
34	Hérault	CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	Agonès	34005	0	8	5	3	0	0	0	0	17	10	7	1	1	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Notre-Dame-de-Londres	34185	0	28	17	11	2	2	0	0	59	35	23	6	6	0	0
34	Hérault	CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	Saint-Bauzille-de-Putois	34243	1	65	39	26	5	5	0	0	138	83	55	13	13	0	0

Accusé de réception en préfecture
034-253401699-20240705-05072024_CS060-DE
Reçu le 16/07/2024

34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Sauteyrargues	34297	0	17	10	7	1	1	0	0	36	22	14	2	2	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Ferrières-les-Verreries	34099	0	5	3	2	0	0	0	0	11	6	4	1	1	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Fontanès	34102	0	25	15	10	1	1	0	0	52	31	21	3	3	0	0
34	Hérault	CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	Montoulieu	34171	0	8	5	3	1	1	0	0	18	11	7	2	2	0	0
34	Hérault	CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	Moulès-et-Baucels	34174	0	36	22	14	1	1	0	0	77	46	31	3	3	0	0
34	Hérault	CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises	Laroque	34128	1	67	41	26	4	4	0	0	142	86	56	10	10	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Saint-Mathieu-de-Trévières	34276	1	240	146	95	12	12	0	0	508	306	202	30	30	0	0
34	Hérault	CA Hérault-Méditerranée	Saint-Thibéry	34289	0	95	58	38	6	6	0	0	202	122	80	16	16	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Saint-Jean-de-la-Blaquière	34268	0	25	15	10	2	2	0	0	52	31	21	6	6	0	0
34	Hérault	CC du Clermontois	Fontès	34103	0	47	28	18	2	2	0	0	98	59	39	7	7	0	0
34	Hérault	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc	Saint-Étienne-Estréchoux	34252	0	7	4	3	1	1	0	0	15	9	6	2	2	0	0
34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Puilacher	34222	0	31	19	12	1	1	0	0	66	40	26	3	3	0	0
34	Hérault	CC Lodévois et Larzac	Saint-Félix-de-l'Hérault	34253	0	1	1	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0	0	0

34	Hérault	CC Vallée de l'Hérault	Vendémian	34328	0	48	29	19	2	2	0	0	101	61	40	6	6	0	0
34	Hérault	CC Les Avant-Monts	Roujan	34237	0	89	54	35	5	5	0	0	189	114	75	13	13	0	0
34	Hérault	CC du Grand Pic Saint-Loup	Valflaunès	34322	0	46	28	18	22	2	20	0	98	59	39	25	5	20	0

Annexe 2 : Indicateurs de synthèse réalisée par EGIS/TACTIS

Le fichier Excel d'indicateur de synthèse qui accompagne le SDIRVE est composé des indicateurs suivants. Les indicateurs grisés en italique ne sont pas obligatoires.

Indicateur	Format	Description
Date réalisation diagnostic	Date (format %Y-%m-%d)	Date de réalisation du diagnostic.
Date adoption sdirve	Date (format %Y-%m-%d)	Date d'adoption du schéma directeur IRVE.
Date objectifs	Date (format %Y-%m-%d)	Date fixée pour l'atteinte des objectifs à l'échéance opérationnelle (inférieure ou égale à 3 ans).
Code commune insee	Chaîne de caractères	Code INSEE de chacune des communes couvertes par le territoire du SDIRVE, avec une ligne par commune dans le cas où les données ne sont pas renseignées à l'échelle de l'IRIS.
<i>Code iris insee</i>	<i>Chaîne de caractères</i>	<i>Code de chaque IRIS couvert par le territoire du SDIRVE. Dans le cas où les données ne sont pas renseignées à l'échelle de l'IRIS mais de la commune, ne pas remplir ce champs.</i>
Existant nb pdc intervalle 1	Nombre entier	Nombre de points de charge ouverts au public existants à la date d'élaboration du diagnostic, d'une puissance unitaire ≤ 7,4 kVA.
Existant nb pdc intervalle 2	Nombre entier	Nombre de points de charge ouverts au public existants à la date d'élaboration du diagnostic, d'une puissance unitaire > 7,4 kVA et ≤ 22 kVA.
Existant nb pdc intervalle 3	Nombre entier	Nombre de points de charge ouverts au public existants à la date d'élaboration du diagnostic, d'une puissance unitaire > 22 kVA et < 150 kVA.
Existant nb pdc intervalle 4	Nombre entier	Nombre de points de charge ouverts au public existants à la date d'élaboration du diagnostic, d'une puissance unitaire ≥ 150 kVA.
Existant nb moyen recharges	Nombre réel	Nombre moyen de sessions de recharges quotidiennes sur les points de charge ouverts au public existants, sur les 22 mois précédant l'élaboration du diagnostic.
Existant durée moyenne recharges	Nombre réel	Durée moyenne des sessions (en minutes) de recharge réussies en minutes sur les points de charge ouverts au public existants, sur les 22 mois précédant l'élaboration du diagnostic.
Existant taux disponibilité moyen	Nombre réel	Taux de disponibilité moyen (%) des points de charge ouverts au public existants, sur les 22 mois précédant l'élaboration du diagnostic. Le taux de disponibilité d'un point de recharge est le rapport entre le nombre d'heures où le point de charge est apte à fonctionner et le nombre d'heures d'ouverture de la station.
Existant nb pdc intervalle 1	Nombre entier	Evaluation du nombre de points de charge ouverts au public induits par la mise en œuvre de dispositions législatives et réglementaires ou par des projets d'implantation à l'échéance opérationnelle, d'une puissance unitaire ≤ 7,4 kVA.

Evaluation developpement nb pdcintervalle 2	Nombre entier	Evaluation du nombre de points de charge ouverts au public induits par lamise en œuvre de dispositions législatives et réglementaires ou par des projets d'implantation à l'échéance opérationnelle, d'une puissance unitaire > 7,4 et ≤ 22 kVA.
Evaluation developpement nb pdcintervalle 3	Nombre entier	Evaluation du nombre de points de charge ouverts au public induits par lamise en œuvre de dispositions législatives et réglementaires ou par des projets d'implantation à l'échéance opérationnelle, d'une puissance unitaire > 22 et < 150 kVA.
Evaluation developpement nb pdcintervalle 4	Nombre entier	Evaluation du nombre de points de charge ouverts au public induits par lamise en œuvre de dispositions législatives et réglementaires ou par des projets d'implantation à l'échéance opérationnelle, d'une puissance unitaire ≥ 150 kVA.
Estimation véhicules particuliers électriques	Nombre entier	Estimation du parc de véhicules particuliers électriques à l'échéance opérationnelle.
Estimation véhicules particuliers hybrides rechargeables	Nombre entier	Estimation du parc de véhicules particuliers hybrides rechargeables à l'échéance opérationnelle.
Objectifs nb pdc intervalle 1	Nombre entier	Nombre total de points de charge ouverts au public à l'échéance opérationnelle, d'une puissance unitaire ≤ 7,4 kVA.
Objectifs nb pdc intervalle 2	Nombre entier	Nombre total de points de charge ouverts au public à l'échéance opérationnelle, d'une puissance unitaire > 7,4 kVA et ≤ 22 kVA.
Objectifs nb pdc intervalle 3	Nombre entier	Nombre total de points de charge ouverts au public à l'échéance opérationnelle, d'une puissance unitaire > 22 kVA et < 150 kVA.
Objectifs nb pdc intervalle 4	Nombre entier	Nombre total de points de charge ouverts au public à l'échéance opérationnelle, d'une puissance unitaire ≥ 150 kVA.

date_objetifs	code_commune_insee	code_litis_inssee	existant_nb_pdc_intervalle_1	existant_nb_pdc_intervalle_2	existant_nb_pdc_intervalle_3	existant_nb_pdc_intervalle_4	existant_nb_moyen_recharges	existant_duree_moyenne_recharges	existant_taux_disponibilite_moyen	evaluation_developpement_nb_pdc_intervalle_1	evaluation_developpement_nb_pdc_intervalle_2	evaluation_developpement_nb_pdc_intervalle_3	evaluation_developpement_nb_pdc_intervalle_4	estimation_vehicules_particuliers_electriques	estimation_vehicules_particuliers_hybrides_rechargeables	objectifs_nb_pdc_intervalle_1	objectifs_nb_pdc_intervalle_2	objectifs_nb_pdc_intervalle_3
31/12/2025	34001		0	2	0	0	0.9791666666666666	183.474	98.8695	0	0	0	0	45	29	0	4	0
31/12/2025	34002		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25	16	0	2	0
31/12/2025	34003		1	4	1	0	4.013888888888889	129.79466666666666	87.59016666666666	0	0	0	0	668	435	0	34	0
31/12/2025	34004		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	6	0	1	0
31/12/2025	34005		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	3	0	0	0
31/12/2025	34006		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	7	0	1	0
31/12/2025	34007		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	8	0	2	0
31/12/2025	34008		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	7	0	1	0
31/12/2025	34009		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46	30	0	4	0
31/12/2025	34010		1	1	0	0	0.6770833333333333	264.34642857142853	99.48071428571428	0	0	0	0	73	47	0	8	0
31/12/2025	34011		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	0	1	0
31/12/2025	34012		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36	23	0	4	0
31/12/2025	34013		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47	30	0	5	0
31/12/2025	34014		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59	38	0	4	0
31/12/2025	34015		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0
31/12/2025	34016		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	11	0	2	0
31/12/2025	34017		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	9	0	1	0
31/12/2025	34018		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	13	0	2	0
31/12/2025	34019		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	4	0	1	0
31/12/2025	34020		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	7	0	1	0
31/12/2025	34021		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	5	0	1	0
31/12/2025	34022		6	2	0	0	0.75	257.3207142857143	99.86271428571429	0	0	0	0	248	161	0	14	0
31/12/2025	34023		0	2	0	0	3.1875	182.39899999999997	94.66400000000002	0	0	0	0	165	107	0	14	0
31/12/2025	34024		2	0	0	0	1.375	124.06555555555555	91.73888888888889	0	0	0	0	56	36	0	4	0
31/12/2025	34025		1	1	0	0	0.5416666666666666	200.80299999999997	98.3025	0	0	0	0	48	31	0	4	0
31/12/2025	34026		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	4	0	1	0
31/12/2025	34027		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60	39	0	4	0
31/12/2025	34028		1	0	1	0	0.8958333333333333	54.17785714285714	54.464285714285715	0	0	0	0	113	73	0	12	0
31/12/2025	34029		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	8	0	1	0
31/12/2025	34030		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	3	0	1	0
31/12/2025	34031		2	1	1	0	2.5572916666666665	92.92150000000001	80.98225	0	0	0	0	105	68	0	10	0
31/12/2025	34032		4	8	0	0	1.9583333333333333	164.48491666666663	99.14983333333333	0	0	0	0	1549	1008	0	116	4
31/12/2025	34033		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55	36	0	4	0
31/12/2025	34034		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	0	1	0
31/12/2025	34035		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25	16	0	2	0
31/12/2025	34036		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38	25	0	5	1
31/12/2025	34037		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	88	57	0	6	0
31/12/2025	34038		0	2	0	0	0.2604166666666667	183.32399999999998	99.35555555555555	0	0	0	0	36	23	0	6	0
31/12/2025	34039		1	1	0	0	1.7708333333333333	278.1845	99.71650000000002	0	0	0	0	41	27	0	4	0
31/12/2025	34040		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0
31/12/2025	34041		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23	15	0	2	0
31/12/2025	34042		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19	12	0	2	0
31/12/2025	34043		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	9	0	1	0
31/12/2025	34044		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	5	0	1	0
31/12/2025	34045		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	5	0	1	0
31/12/2025	34046		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0
31/12/2025	34047		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18	12	0	2	0
31/12/2025	34048		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	4	0	0	0
31/12/2025	34049		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3	0	1	0
31/12/2025	34050		1	1	0	0	0.875	246.646875	97.750625	0	0	0	0	48	31	0	3	0

31/12/2025	34101	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	109	71	0	10	0
31/12/2025	34102	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	10	0	1	0
31/12/2025	34103	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	18	0	2	0
31/12/2025	34104	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	0	0	0
31/12/2025	34105	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	0	0	0
31/12/2025	34106	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	4	0	0	0
31/12/2025	34107	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	6	0	1	0
31/12/2025	34108	4	4	0	0	1.0052083333333333	197.36411764705883	95.87102941176472	0	0	0	0	0	0	0	472	307	0	42	0
31/12/2025	34109	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	11	0	2	0
31/12/2025	34110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	11	0	1	0
31/12/2025	34111	1	3	0	0	0.71875	138.63763157894735	98.7821052631579	0	0	0	0	0	0	0	83	54	0	17	0
31/12/2025	34112	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	4	0	1	0
31/12/2025	34113	0	0	2	0	1.875	52.81333333333334	74.298	0	0	0	0	0	0	0	139	91	0	11	0
31/12/2025	34114	4	2	2	0	1.4817708333333333	163.8877027027027	89.98337837837839	0	0	0	0	0	0	0	134	87	0	14	0
31/12/2025	34115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3	0	1	0
31/12/2025	34116	2	2	0	0	0.8802083333333334	224.25	96.70423076923076	0	0	0	0	0	0	0	271	176	0	13	0
31/12/2025	34117	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	9	0	4	0
31/12/2025	34118	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	11	0	1	0
31/12/2025	34119	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	19	0	2	0
31/12/2025	34120	2	0	0	0	0.6770833333333334	311.408	93.3535	0	0	0	0	0	0	0	218	142	0	12	0
31/12/2025	34121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	7	0	1	0
31/12/2025	34122	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	8	0	1	0
31/12/2025	34123	2	0	0	0	2.03125	430.47099999999999	93.3445	0	0	0	0	0	0	0	324	211	0	17	0
31/12/2025	34124	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	6	0	1	0
31/12/2025	34125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0
31/12/2025	34126	1	1	0	0	0.9270833333333334	174.6465	93.3895	0	0	0	0	0	0	0	53	34	0	5	0
31/12/2025	34127	1	1	0	0	0.9270833333333334	405.125	98.51450000000001	0	0	0	0	0	0	0	85	55	0	8	0
31/12/2025	34128	2	2	0	0	0.2604166666666667	83.3797435897436	93.97307692307692	0	0	0	0	0	0	0	41	26	0	4	0
31/12/2025	34129	2	4	0	0	1.5451388888888888	218.4760344827586	98.60224137331033	0	0	0	0	0	0	0	519	338	0	23	0
31/12/2025	34130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	19	0	2	0
31/12/2025	34131	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19	12	0	1	0
31/12/2025	34132	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	4	0	1	0
31/12/2025	34133	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
31/12/2025	34134	1	1	0	0	1.2708333333333333	191.00650000000002	93.2915	0	0	0	0	0	0	0	82	54	0	6	0
31/12/2025	34135	1	1	0	0	0.2604166666666667	231.97833333333335	96.67333333333333	0	0	0	0	0	0	0	81	53	0	7	0
31/12/2025	34136	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34	22	0	4	0
31/12/2025	34137	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0
31/12/2025	34138	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	4	0	1	0
31/12/2025	34139	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35	23	0	2	0
31/12/2025	34140	0	2	0	0	0.90625	116.43700000000001	93.96700000000001	0	0	0	0	0	0	0	79	51	0	5	0
31/12/2025	34141	0	2	0	0	0.15625	126.37857142857141	90.2942857142857	0	0	0	0	0	0	0	12	8	0	2	0
31/12/2025	34142	1	1	0	0	2.7395833333333335	163.756	92.53650000000002	0	0	0	0	0	0	0	140	91	0	17	0
31/12/2025	34143	0	2	0	0	0.8645833333333334	140.28699999999998	93.76599999999999	0	0	0	0	0	0	0	51	33	0	5	0
31/12/2025	34144	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	8	0	2	0
31/12/2025	34145	2	2	0	0	1.9479166666666667	158.1677419354839	93.58230322580645	0	0	0	0	0	0	0	526	342	0	54	2
31/12/2025	34146	0	2	0	0	1.9375	223.1015	93.78099999999999	0	0	0	0	0	0	0	89	58	0	7	0
31/12/2025	34147	1	1	2	0	0.53125	94.83475000000001	78.4775	0	0	0	0	0	0	0	68	44	0	5	0
31/12/2025	34148	0	2	0	0	0.5416666666666666	150.63400000000001	93.97350000000002	0	0	0	0	0	0	0	92	60	0	7	0
31/12/2025	34149	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	8	0	1	0
31/12/2025	34150	2	2	0	0	1.9375	167.58384615384614	93.11102564102563	0	0	0	0	0	0	0	190	124	0	16	0
31/12/2025	34151	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121	78	0	13	0
31/12/2025	34152	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23	15	0	1	0

31/12/2025	34153	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63	41	0	5	0
31/12/2025	34154	1	3	0	0	4.265625	189.65025	99.428	0	0	0	0	0	0	484	315	0	38	0
31/12/2025	34155	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	29	0	4	0
31/12/2025	34156	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
31/12/2025	34157	1	3	0	0	2.734375	189.47150000000002	96.1845	0	2	2	0	0	0	272	177	0	23	0
31/12/2025	34158	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	4	0	1	0
31/12/2025	34159	1	1	0	0	1.875	249.97700000000003	98.021500000000002	0	0	0	0	0	0	86	56	0	7	0
31/12/2025	34160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	10	0	2	0
31/12/2025	34161	1	1	0	0	0.25	100.37529411764704	99.82705882352341	0	0	0	0	0	0	80	52	0	6	0
31/12/2025	34162	2	0	0	0	0.375	187.05243999999998	99.94	0	0	0	0	0	0	87	57	0	8	0
31/12/2025	34163	1	3	0	0	0.3177083333333333	128.7894871794872	99.9671794871795	0	0	0	0	0	0	106	69	0	7	0
31/12/2025	34164	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	21	0	2	0
31/12/2025	34165	2	0	0	0	0.6979166666666666	160.45615384615382	92.95384615384616	0	0	0	0	0	0	68	44	0	6	0
31/12/2025	34166	1	1	0	0	0.46875	183.373	99.919000000000001	0	0	0	0	0	0	71	46	0	5	0
31/12/2025	34167	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	5	0	1	0
31/12/2025	34168	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0
31/12/2025	34169	2	0	0	0	1.0416666666666667	265.401500000000006	99.953	0	0	0	0	0	0	168	109	0	10	0
31/12/2025	34170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	5	0	1	0
31/12/2025	34171	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	3	0	1	0
31/12/2025	34172	43	14	3	0	1.3579861111111111	274.16596190476184	93.95209523809524	0	4	4	4	0	0	7742	5036	0	553	2
31/12/2025	34173	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36	23	0	5	0
31/12/2025	34174	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	14	0	1	0
31/12/2025	34175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	3	0	1	0
31/12/2025	34176	0	2	0	0	0.9166666666666666	267.916000000000005	99.962	0	0	0	0	0	0	74	48	0	5	0
31/12/2025	34177	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	7	0	1	0
31/12/2025	34178	1	1	0	0	0.375	100.688	96.925000000000001	0	0	0	0	0	0	60	39	0	5	0
31/12/2025	34179	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61	40	0	5	0
31/12/2025	34180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41	26	0	4	0
31/12/2025	34181	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	21	0	2	0
31/12/2025	34182	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40	26	0	2	0
31/12/2025	34183	1	1	0	0	0.6041666666666666	237.72199999999998	97.546	0	0	0	0	0	0	68	44	0	6	0
31/12/2025	34184	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	14	0	2	0
31/12/2025	34185	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	11	0	2	0
31/12/2025	34186	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18	12	0	2	0
31/12/2025	34187	0	2	0	0	0.4270833333333333	284.9168421052632	95.9342105263158	0	0	0	0	0	0	19	12	0	4	0
31/12/2025	34188	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	4	0	0	0
31/12/2025	34189	0	2	0	0	0.6145833333333334	170.56684210526316	96.77263157894737	0	0	0	0	0	0	33	22	0	4	0
31/12/2025	34190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	0	0	0
31/12/2025	34191	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	9	0	1	0
31/12/2025	34192	3	1	0	0	4.395833333333333	157.39425	99.80499999999999	0	2	2	0	0	0	152	99	0	18	0
31/12/2025	34193	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	5	0	1	0
31/12/2025	34194	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70	46	0	6	0
31/12/2025	34195	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	0	0	0
31/12/2025	34196	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3	0	1	0
31/12/2025	34197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	14	0	2	0
31/12/2025	34198	5	1	0	0	0.8854166666666666	245.96399999999997	99.54916666666666	0	0	0	0	0	0	279	181	0	24	0
31/12/2025	34199	4	3	1	0	1.9661458333333333	154.0281081081081	88.87283783783782	0	0	0	0	0	0	201	130	0	14	2
31/12/2025	34200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	4	0	1	0
31/12/2025	34201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	4	0	1	0
31/12/2025	34202	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	182	119	0	13	0
31/12/2025	34203	0	2	0	0	0.9895833333333334	387.207	96.862	0	0	0	0	0	0	48	31	0	4	0

31/12/2025	34255	1	1	2	0	2.3333333333333335	170.8152631578947	82.01447368421051	0	0	0	0	391	254	0	23	0
31/12/2025	34256	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61	40	0	5	0
31/12/2025	34257	2	0	0	0	0.03125	69.6875	99.99000000000001	0	0	0	0	8	5	0	1	0
31/12/2025	34258	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39	25	0	4	0
31/12/2025	34259	1	1	0	0	0.7604166666666666	163.76550000000003	98.8595	0	0	0	0	158	103	0	12	0
31/12/2025	34260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	10	0	2	0
31/12/2025	34261	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	7	0	2	3
31/12/2025	34262	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	5	0	1	0
31/12/2025	34263	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	10	0	1	0
31/12/2025	34264	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	4	0	1	0
31/12/2025	34265	0	2	0	0	0.34375	152.51666666666668	73.63666666666667	0	0	0	0	22	15	0	1	0
31/12/2025	34266	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	13	0	1	0
31/12/2025	34267	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50	32	0	5	0
31/12/2025	34268	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	10	0	2	0
31/12/2025	34269	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3	0	0	0
31/12/2025	34270	3	5	0	0	1.2213541666666667	187.24052631578948	96.46966842105264	0	4	4	0	336	218	0	16	2
31/12/2025	34271	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	3	0	1	0
31/12/2025	34272	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86	56	0	6	0
31/12/2025	34273	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	4	0	1	0
31/12/2025	34274	1	1	0	0	0.8223166666666666	270.3615	99.915	0	0	0	0	81	53	0	10	0
31/12/2025	34276	2	0	0	0	2.15625	213.21099999999996	93.9585	0	0	0	0	146	95	0	12	0
31/12/2025	34277	1	1	0	0	0.14583333333333334	108.79633333333333	99.96916666666668	0	0	0	0	4	3	0	1	0
31/12/2025	34278	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0
31/12/2025	34279	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	6	0	1	0
31/12/2025	34280	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	14	0	1	0
31/12/2025	34281	0	2	0	0	0.9895833333333334	259.12649999999996	99.9845	0	0	0	0	50	32	0	5	0
31/12/2025	34282	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	21	0	2	0
31/12/2025	34283	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3	0	1	0
31/12/2025	34284	1	1	0	0	0.7708333333333334	224.03050000000002	99.44550000000001	0	0	0	0	41	27	0	8	0
31/12/2025	34285	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19	13	0	1	0
31/12/2025	34286	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	10	0	2	0
31/12/2025	34287	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	4	0	1	0
31/12/2025	34288	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43	28	0	4	0
31/12/2025	34289	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58	38	0	6	0
31/12/2025	34290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31	20	0	1	0
31/12/2025	34291	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	7	0	2	0
31/12/2025	34292	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	6	0	1	0
31/12/2025	34293	0	2	0	0	0.1875	175.64894736842106	96.42736842105262	0	0	0	0	25	16	0	4	0
31/12/2025	34294	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29	19	0	2	2
31/12/2025	34295	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48	31	0	4	0
31/12/2025	34296	1	1	0	0	0.6145833333333334	245.475	99.96950000000001	0	0	0	0	42	27	0	2	0
31/12/2025	34297	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	7	0	1	0
31/12/2025	34298	1	1	0	0	0.375	176.17388888888888	99.98277777777778	0	0	0	0	122	79	0	7	0
31/12/2025	34299	1	1	0	0	0.6354166666666666	196.9665	95.649	0	0	0	0	168	110	0	16	0
31/12/2025	34300	0	4	0	0	0.22395833333333334	74.85882352941177	97.63	0	0	0	0	105	68	0	8	0
31/12/2025	34301	6	6	4	0	1.4986879166666667	215.05241610738256	92.4793288590604	0	4	2	4	991	645	0	80	0
31/12/2025	34302	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	10	0	1	0
31/12/2025	34303	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
31/12/2025	34304	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	11	0	2	0
31/12/2025	34305	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	0	0	0
31/12/2025	34306	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	3	0	1	0

Annexe 3 : Récapitulatif des bornes accessibles au public référencées sur Chargemap (au 01/04/24)

CA BEZIERS MEDITERRANEE					
COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	ADRESSE	Puissance (kW)	Nombre de bornes
Alignan du Vent	REVEO		Rue des Aires	22	1
Bassan	REVEO		Rue du Chemin neuf	22	1
Béziers		EFFIA	Place Général de Gaulle	7,4/22	7 bornes 22kW/13 bornes 7,4kW
		EFFIA	Boulevard Jean Jaurès	7,4	2
		EFFIA	Parking de la Gare	7,4	3
		Freshmile	Polygone	22	3
		Renault	121 Av du Président Wilson	22	1
		WAAT	Av du Pech de Valras	7,4	19
		IZIVIA	Auchan voie Domitienne	50	1
		ChargePointNetwork	346 Rue Auguste Jean Fresnel	22	1
		BeCharge	Route de Pézenas	150	1
		Lidl	Rue Antonio Machado	22	1
		Driveco Jaguar LandRover	Av de la Voie Domitienne	7,4	2
		Poly-son	Impasse Nicolas Joseph Cugnot	7	1
		Grim Auto Beziers SAVAB	Av de la Voie Domitienne	7	1
		Nissan	Rue Raoul Bayou	6	1
		ALIZE	Rue Alphonse Beau de Rochas	22	2
		Freshmile	Rue Andre Salomon	22	2
		WAAT	Intersport Rond-Point Vincent Badie	22	4
		ALDI DEVEZE	Av Jean Foucalt	22	2
		DriveCo Nissan	Rue Raoul Bayou	50	1
		KIA	Rue de Noyon	20	1
	JMT	Rue de l'Industrie	3	1	
	DriveCo	ZA la Deveze	22	1	

		Freshmile	Rue Alphonse Beau de Rochas	22	3
		Evzen	Norauto-Rue Zonobe Gramme	120	1
		Freshmile	Rue Max Jacob	22	2
		IZIVIA	Jardinerie Jaïa-Av des métiers d'art	7,4	4
		Shell Recharge	Castorama-Rue de l'Industrie	22/11	1 borne 22kW/21 bornes 11kW
		WAAT Rent a Car	Rue Dimitri Amilakvari	24	1
		DriveCo BMW	Rue Max Jacob	22/50	2 bornes 22kW/3 bornes 50kW
		SGA Autonation	Av des métiers d'art	22	1
		Point P	Av des métiers d'art	3	1
		Freshmile	Route de Bessan	50/22	1 borne 50kW/2 bornes 22kW
		ChargePointNetwork	Av Jean Foucault	21	1
		Freshmile	Route de Maureilhan	22	3
		WAAT	Leclerc-Rue Jean Brulier du Vercors	50/22	2 bornes 22kW/2 bornes 50kW
		Driveco Promocash	Rue de l'Acropole	22	1
		Freshmile	Route de Bessan	50	1
	REVEO		Rue Pierre Flourens	22	1
	REVEO		Av Jean Moulin	22	1
	REVEO		Rue de l'école des Andélyls	22	1
	REVEO		Impasse Jacques Delhon	22	1
Boujan sur Libron		Freshmile	1 Mail Philippe Lamour	22	2
		Freshmile	Rue de la Margeride	22	4
Cers	REVEO		Place de la République	22	1
Corneilhan					
Coulobres					
Espondeilhan	REVEO		Rue du Tracastel	22	1
Lieuran les Béziers		Lidl	Chemin de Thézan	22/120	1 borne 22kW/1 borne 120kW
Lignan sur Orb	REVEO		Rue Jacqueline Maillan	22	1

Montblanc	REVEO		Place Edouard Barthe	22	1
Sauvian	REVEO		Boulevard Charles de Gaulle	22	1
		Utile	Av Paul Vidal	22	1
Sérignan	REVEO		Rue Valessie	22	1
	REVEO		Parking de la Cigalière	22	1
		Parking Espace Viennet	Rue Herman Rouzaud	11	1
		Piscine Alfred Nakache	Chemin de Mazeilles	11	2
		Lidl	Av Edgar Faure	22	1
Servian		Super U	Chemin du Mas Viel	en cours d'installation	2
Valras Plage	REVEO		Place René Cassin	22	1
	REVEO		Parking Ponant-Av du Casino	22	1
	REVEO		Parking Charles Thomas (en cours)	22	1
	REVEO		Parking Square Magrou (en cours)	22	1
		Freshmile	Parking Lilly Passeur-Blvrd Jean Dauga	22	2
		DriveCo	Camping SIBLU les Sables du Midi-Rue du Group Salat	24/22/7,4	2 bornes 24kW/1 borne 22kW/2 bornes 7,4kW
Valros	REVEO		Avenue Jean Moulin	22	1
Villeneuve les Béziers	REVEO		Place des anciennes Ecoles	22	1
		Zeborne Toyota Avenir Auto	Av des Amandiers	22	2
		PowerDot-Ibis Béziers	3 Avenue du Viguier	12/200	1 borne 12kW/2 bornes 200kW
		Shell Recharge	Av Jean Monnet	11	14
		Tesla Superchargeur V3	Parking Decathlon-Av Jean Moulin	225	24
		DriveCo	Parking Leroy Merlin-Av Jean Moulin	22	6
CD34 (BEZIERS)	REVEO		Aire de covoiturage échangeur Ouest A9	150/22	1 borne 150kW/2 bornes 22kW
	REVEO		Domaine de Bayssan	22	1
	REVEO		Domaine de Bayssan (en cours)	22	1
CD34 (SERVIAN)	REVEO		Aire de covoiturage RD18	22	1

CC LES AVANT MONTS

COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	ADRESSE	Puissance	Nombre de borne	
ABEILHAN	REVEO		Parking Boulevard Emile Zola - Abeilhan	22kW	1	
AUTIGNAC						
CABREROLLES						
CAUSSES ET VEYRAN						
CAUSSINIOJOULS						
FAUGERES						
FOS						
FOUZILHON						
GABIAN						
LAURENS						
MAGALAS	REVEO		Rue de la Promenade	22kW	1	
	REVEO		Rue de l'Audacieuse	50kW	1	
MARGON						
MONTESQUIEU						
MURVIEL LES BEZIERS	REVEO		Allée des Tilleuls	22kW	1	
		LIDL	D19	120kW	1	
NEFFIES						
PAILHES						
POUZOLLES						
PUIMISSON						
PUISSALICON	REVEO		Avenue de Béziers	22kW	1	
			Château Saint Pierre de Serjac (Tesla)	D30 entre Pouzolles et Magalas	22kW	1
			Château Saint Pierre de Serjac Lumi'in	D30 entre Pouzolles et Magalas	22kW	1
ROQUESSELS						
ROUJAN		SUPER U	ZAC Avenue de Pézenas	7kW	1	
SAINT GENIES DE FONTEDIT						
SAINT NAZAIRE DE LADAREZ						
THEZAN LES BEZIERS	REVEO		Parking imp george rastoul	22kW	1	
			117 Les Masselettes	Chargepoint-Super U	21kW	1
			Controle technique automobile	Controle technique automobile - Av Jean SENEGAS	11kW	1
VAILHAN						

CC DU CLERMONTAIS

COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	ADRESSE	Puissance	Nombre de borne	Nombre de point de charge
ASPIRAN						
BRIGNAC						
CABRIERES						
CANET						
CEYRAS						
CLERMONT L'HERAULT	REVEO		Parking de la Gare-5 Cours de la Chicane	50kW	1	2
		ALIZE	1 Quai Carnot	3,7kW	1	1
		Freshmile	Renault-Voie Ampère	22kW	1	1
		Freshmile	Renault-Voie Ampère	50kW	1	2
		Freshmile	Intermarché-2 Rue du Servent	22kW	1	2
		Freshmile	Big Mat-10 Rue du Cardinal	180kW	1	2
		E.Leclerc	507 Chemin de la Salamane	22kW	1	2
FONTES						
LACOSTE						
LIAUSSON						
LIEURAN CABRIERES						
MERIFONS						
MOUREZE	REVEO		Parking site-2 Route de la Dolomie	22kW	1	2
		LUMI'IN	56 Route de la Dolomie	22kW	2	4
NEBIAN						
OCTON						
PAULHAN						
PERET						
SAINT FELIX DE LODEZ						
SALASC						

VALMASCLE						
VILLENEUVETTE						

CC CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISES

COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	ADRESSE	Puissance (kW)	Nombre de borne	Nombre de point de charge
AGONES						
BRISSAC		Le Jardin aux Sources (restaurant-Chambre d'hotes)	30 Avenue du Parc	11	1	1
		Mas de Coulet	D986	22	3	6
CAZILHAC						
GANGES	REVEO		Parking-31 Avenue Pasteur	22	1	2
	REVEO		D99 Aire de covoiturage-98 Av du Mont Aigoual	22	1	2
		E-TOTEM	Rue des Calquières	32	1	2
GORNIES						
LAROQUE	REVEO		Mairie de Laroque-22 Rue du Mazet	22	1	2
	REVEO		Le Vigné-240 Rue du Mazet	22	1	2
MONTOULIEU						
MOULES ET BAUCELS						
SAINT BAUZILLE DE PUTOIS						

CC GRAND ORB

COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	ADRESSE	Puissance	Nombre de borne	Nombre de point de charge
LES AIRES						
AVENE		Eau thermale Avène hôtel	Les bains d'Avène	3Kw	2	2
		Parking curiste laboratoire de l'eau	D8	7kW	2	4
BEDARIEUX	REVEO		Parking 1 Place Albert Thomas	50kW	1	2
		ALIZE	99 Route de Clermont	3,7kW	1	2
LE BOUSQUET D'ORB	REVEO		Parking 61 Av Jean Jaurès	22kW	1	2
BRENAS						
CAMPLONG						
CARLENCAS ET LEVAS						
CEILHES ET ROCOZELS	REVEO		Parking 22 Av du Lac-RD922	22kW	1	2
COMBES						
DIO ET VALQUIERES						
GRAISSESSAC						
HEREPIAN						
JONCELS						
LAMALOU LES BAINS		Izivia	Hôpital Ster Rue Duchenne de Boulogne	16kW	1	1
		WAAT	Parking 1 Av Charcot	22kW	1	2
	REVEO		Parking Résidence Plein Soleil	22kW	1	2
LUNAS	REVEO		Place de l'Eglise	22kW	1	2
		Chambre d'hôtes Manoir de Gravezon	22 Route de Bédarieux	11kW	1	1
PEZENES LES MINES						
LE POUJOL SUR ORB	REVEO		Parking Rue du Pont suspendu	22kW	1	2
LE PRADAL						

SAINT ETIENNE D'ESTRECHOUX						
SAINT GENIES DE VARENSAL	REVEO		D22E14	22kW	1	2
SAINT GERVAIS SUR MARE						
TAUSSAC LA BILLIERE						
LA TOUR SUR ORB		Chambre d'hôtes Domaine de Montbarri	Route de Valquières	22kW	1	1
VILLEMAGNE L'ARGENTIERE						

CC DU LODEVOIS ET LARZAC

COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	ADRESSE	Puissance	Nombre de borne	Nombre de point de charge
LE BOSC		Enerstock	E.Leclerc-ZAE LA Mérienne/Sorie 54 A75	22kW	5	11
		Tesla Superchargeur V3	1 P.A. Méridienne	390kW	16	16
LE CAYLAR		Tesla Superchargeur	Aire du Caylar-A75	150kW	8	16
		TotalEnergies	Aire du Caylar-A75	150kW	1	2
CELLES						
LE CROS						
FOZIERES						
LAUROUX						
LAVALETTE						
LODEVE	REVEO		Parking Place de la République	22kW	1	2
		Zephyre-Hôtel de la paix	5 Boulevard Montalanguie	22kW	1	1
		Tesla only-Logis la Paix	13 Boulevard Montalanguie	22kW	1	1
		Garage Renault	354 Av du Général de Gaulle	11kW	1	1
		Parking Hall Solanid	Fumel	22kW	1	1
		ChargePoint-Super U	55 Av du Général de Gaulle	21kW	1	2
OLMET ET VILLECUN						
PEGAIROLLES DE L'ESCALETTE						
LES PLANS						
POUJOLS						
LE PUECH						
LES RIVES						
ROMIGUIERES						
ROQUEREDONDE						
SAINT ETIENNE DE GOURGAS						

SAINT FELIX DE L'HERAS						
SAINT JEAN DE LA BLAQUIERE		Rouvayret	Rouvayret/Route de Rabieux	3kW	1	1
SAINT MAURICE NAVACELLES	REVEO		Route de Ganges D25	22kW	1	2
SAINT MICHEL						
SAINT PIERRE DE LA FAGE						
SAINT PRIVAT						
SORBS						
SOUBES						
SOUMONT						
USCLAS DU BOSC						
LA VACQUERIE ET ST MARTIN DE CASTRIES						

CC DU MINERVOIS AU CAROUX

COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	ADRESSE	Puissance (kW)	Nombre de borne	Nombre de point de charge
AGEL						
AIGNE						
AIGUES VIVES						
AZILLANET						
BEAUFORT						
BERLOU						
BOISSET						
CASSAGNOLES						
LA CAUNETTE						
CESSERAS						
COLOMBIERES SUR ORB						
COURNIOU						
FELINES MINERVOIS						
FERRALS LES MONTAGNES						
FERRIERES POUSSAROU						
LA LIVINIERE	REVEO		Parking 17 Route des Meulières	22	1	2
MINERVE						
MONS LA TRIVALLE						
OLARGUES	REVEO		Parking poste-1 Avenue de la Gare	22	1	2
OLONZAC	REVEO		Parking Stade-18 Avenue d'Homps	22	1	2
		ALIZE	Route d'Oupia	22	1	1
OUPIA						
PARDAILHAN						
PREMIAN	REVEO		Parking Place Amans	22	1	2
RIEUSSEC						

RIOLS						
ROQUEBRUN						
SAINT ETIENNE D'ALBAGNAN						
SAINT JEAN DE MINERVOIS						
SAINT JULIEN D'OLARGUES						
SAINT MARTIN DE L'ARCON						
SAINT PONS DE THOMIERES	REVEO		Parking Place du Foiralet	22	1	2
SAINT VINCENT D'OLARGUES						
SIRAN		ENGIE	Château de Siran Hôtel & Spa-1 Avenue du Château	11	1	2
VELIEUX						
VERRERIES DE MOUSSANS						
VIEUSSAN						

CC DU GRAND PIC SAINT LOUP

COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	ADRESSE	Puissance (kW)	Nombre de bornes	Nombre de points de charge
ASSAS						
BUZIGNARGUES						
CAUSSE DE LA SELLE	REVEO		Route du Barrage	22	1	2
CAZEVIEILLE						
CLARET	REVEO		Place du Stade	22	1	2
COMBAILLAUX		Mas de Gentil	910 Mas de Gentil	22	1	1
FERRIERES LES VERRERIES		Parking Hotel	Mas de Baumes	3	1	1
FONTANES						
GUZARGUES						
LAURET						
MAS DE LONDRES						
LES MATELLES						
MURLES						
NOTRE DAME DE LONDRES						
PEGAIROLLES DE BUEGES						
LE ROUET						
SAINT ANDRE DE BUEGES						
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL						
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	REVEO		Parking Place le Bouldou-130 Rue de L'ormeau	22	1	2
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES						
SAINT GELY DU FESC	REVEO		224 Av du Pic St Loup	22	1	2
	REVEO		CESML-158 Allée des Ecureuils	50	1	2
		Freshmile	Renault-Rue du Puech	40	1	2
		Zeborne	Intermarché-40 Allée des Voutes	22	4	1
		Izivia	Intermarché-40 Allée des Voutes	100	1	2

SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR						
SAINT JEAN DE BUEGES						
SAINT JEAN DE CORNIES	REVEO		Parking Chemin de la Tuilerie	22	1	2
SAINT JEAN DE CUCULLES						
SAINT MARTIN DE LONDRES	REVEO		Parking des Ecoles-Route du Pic St Loup	22	1	2
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	REVEO		Parking Médiathèque-235 Av des Coteaux de Montferrand	22	1	2
		Mas des Oliviers	280 cami de la oliveidas	3,4	2	1
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES						
SAUTEYRARGUES						
TEYRAN		Freshmile	Lidl-1550 Av de Montpellier	60	2	2
LE TRIADOU						
VACQUIERES						
VAILHAUQUES	REVEO		Parking Place de l'Ecoutaire	22	1	2
VALFLAUNES						
VIOLS EN LAVAL						
VIOLS LE FORT						

CC SUD HERAULT

COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	ADRESSE	Puissance	Nombre de borne	Nombre de point de charge
ASSIGNAN						
BABEAU BOULDOUX						
CAPESTANG	REVEO		Parking 1 Avenue de l'Occitanie	22kW	1	2
		La Soulenque Luxury B1B	1 avenue des près	22kW	1	1
		Gîte aux roses de l'étang	3 avenue des près	3kW	2	2
		Lidl	Avenue de Toulouse	22kW	1	2
CAZEDARNES						
CEBAZAN						
CESSENON SUR ORB	REVEO		Parking 8 Rue des Saignes	22kW	1	2
CREISSAN						
CRUZY						
MONTELS						
MONTOULIERS						
PIERRERUE						
POILHES						
PRADES SUR VERNAZOBRE						
PUISSERGUIER						
QUARANTE		Lunmi'in	Château les Carrasses-Route de Capestang	22kW	1	2
		Porsche	Château les Carrasses-Route de Capestang	11kW	1	2
		Tesla and others	Château les Carrasses-Route de Capestang	11kW	1	1
SAINT CHINIAN	REVEO		Parking Allée Gaubert	22kW	1	2
		TotalEnergies	Avenue de Béziers	22kW	1	2
VILLEPASSANS						

CC VALLEE DE L'HERAULT

COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	ADRESSE	Puissance	Nombre de point de charge
ANIANE	REVEO		Avenue de Saint-Guilhem	22kW	2
ARBORAS					
ARGELLIERS		Chemin du Mas Colbert	1 Route de la Boissière	3kW	1
AUMELAS					
BELARGA					
LA BOISSIERE					
CAMPAGNAN					
GIGNAC	REVEO		Parc d'Activité de Camalcé RD32	50kW	2
	REVEO		72 Rue de la Galaxie (ZAC Cosmo)	22kW	2
	REVEO		Rue Pierre Mendès France	22kW	2
	REVEO		78 Rue de la Galaxie (ZAC Cosmo)	22kW	2
JONQUIERES					
LAGAMAS					
MONTARNAUD	REVEO		D619	22kW	2
		Le domaine de Biar	Chemin de Biar	3kW	1
MONTPEYROUX	REVEO		8 Avenue du Rosaire	24kW	2
PLAISSAN					
POPIAN	REVEO		Place de l'Ormeau	22kW	2
LE POUGET	REVEO		41 Rue de l'Estang	22kW	2
POUZOLS					
PUECHABON					
PUILACHER					
SAINTE ANDRE DE SANGONIS	REVEO		29 Cours de la Liberté - Parking salle des fêtes	22kW	2
		LIDL	6374F Route de Montpellier	120kW	2

SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE					
SAINT GUILHEM LE DESERT					
SAINT GUIRAUD					
SAINT JEAN DE FOS	REVEO		Impasse des Combals-Parking École Maternelle	22kW	2
SAINT PARGOIRE	REVEO		Rue de la Paix-parking du stade	22kW	2
SAINT PAUL ET VALMALLE					
SAINT SATURNIN DE LUCIAN					
TRESSAN					
VENDEMIAN					

CA HERAULT MEDITERRANEE

	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	ADRESSE	Puissance	Nombre de borne	Nombre de point de charge	
ADISSAN							
AGDE	REVEO		Parking Mairie-11 Rue du Commandant Vilarem	50	1	2	
		Freshmile	Renault-59 Avenue de Sète	40	1	1	
		Shell Recharge	Mr Bricolage-95 Chemin d'Agde au Mont St-Loup	22	2	2	
		ChargePoint	Hyper U-Rue du Grand Cap	22	3	6	
		Ionity	Hyper U D612-8 Rue Grand Cap	63	1	2	
		Ionity	Hyper U D612-8 Rue Grand Cap	475	6	6	
		ChargePoint	Parking Sonepart connect-19 Rue Pierre Paul Riquet	21	1	2	
		Izivia	Brico Cash-Boulevard des Volcans	7,4	1	2	
		Lidl	3 Rue de Ladonis	22	1	2	
		Lidl	3 Rue de Ladonis	150	1	2	
		Roompot Beach Resort	6 Route du Grau	7	4	4	
		Villa Peacock	16bis Impasse de Baluffe	22	1	2	
		WAAT	Parking Chemin des Dunes Cap d'Agde	22	16	16	
		REVEO	Av des Isles d'Amérique	22	1	2	
			Hôtel Eve	7 impasse de Saissan	11	1	1
			Hôtel Capao	32 Rue des Corsaires	14	2	2
			Wallbox	Parking Rue du Gouverneur	22	1	1
	REVEO		Parking Rue du Gouverneur	22	1	2	
		Lumi'in/Wallbox	Camping de la Clape-2 Rue gouverneur	22	2	2	
AUMES							
BESSAN	REVEO		Chemin de la Croix de Redon	22	1	2	

CASTELNAU DE GUERS						
CAUX	REVEO		Parking rue Pierre Pascal	22	1	2
CAZOULS D'HERAULT						
FLORENSAC		Izivia	5 Avenue des Vendanges	22	2	2
LEZIGNAN LA CEBE						
MONTAGNAC	REVEO		Parking Place du marché-Av du 11 Nov 1918	22	1	2
		Villa Noria domaine viticole	3 l'Hortevieille	22	1	1
NEZIGNAN L'EVEQUE						
NIZAS						
PEZENAS	REVEO		Av François Hue	22	1	2
	REVEO		Parking Av François Curée	22	1	2
	REVEO		Parking Hérault Energies-33 Av J.B Salvaing et J. Schneider	22	1	2
	REVEO		Parking Hérault Energies-33 Av J.B Salvaing et J. Schneider	150	1	2
		Total Energies	Hôtel le St Germain-6 Av Paul Vidal de la Blache	11	2	2
		Alize	3 Av Paul Vidal de la Blache	7,4	1	1
		L'occitane automobile	Renault-D913	22	1	1
		Lidl	170 Av Générale de Gaulle	22	6	12
		Freshmile	Renault-Route de Pézenas	50	1	1
	DriveCo	Ford-1 Rue Alfred Maurel	22	1	1	
PINET	REVEO		Parking Av de Pomerols	22	1	2
POMEROLS		Izivia	Parking Cave coopérative-1932 Ch de Raubo Faïsses	22	3	3
		WAAT	Super U-1 Chemin du Portou	22	2	2
PORTIRAGNES	REVEO		Parking 4 Avenue de l'Egalité	22	1	2
		Mobilgreen	1b Av du Stade	22	1	2
		Camping les Mimosas	Port Cassafières	22	2	2
		WAAT	Avenue des Mûriers	7,4	4	8

ST PONS DE MAUCHIENS						
ST THIBERY		WAAT	9 Av Troisième Millénaire	22	1	2
		Lidl	2 Avenue Ricardo Mazza	22	1	2
		Val d'Hérault Nature	La Serre	3	1	1
TOURBES						
VIAS		Camping le Mas de la Plage	211 Av de la Plage	22	2	2
		Camping Beach Farret	7702F Chemin du Clôt	22	1	2
		WAAT	Av de la Plage	6	3	3
		EVBox	Chemin de Trou du Ragout 940	22	2	2
		Camping domaine la Gragonierre	1 l'Espagnac	22	5	5
		Camping Cayola	570 Chemin la Redoute de Portiragnes	11	2	2
		Camping le Méditerranée	34 Chemin Redoute de Portiragnes	22	6	6
		DriveCo- Camping Siblu la Carabasse	Av de la Méditerranée	22	1	2
		DriveCo- Camping Siblu la Carabasse	Av de la Méditerranée	7,4	1	2
		DriveCo- Camping Siblu la Carabasse	Av de la Méditerranée	24	1	2
		Camping Yelloh Village	Domaine Ste Cécile-Av des Pêcheurs	11	1	2
		Camping Club Farret	80-92 Av des Rosses	22	1	2
CA Hérault Med	REVEO		Bessan-Mail de Méditerranée	50	1	2

CC LA DOMITIENNE

COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	ADRESSE	Puissance (kW)	Nombre de borne	Nombre de point de charge
CAZOULS LES BEZIERS	REVEO		Parking 3 Rue Pierre et Marie Curie	22	1	2
COLOMBIERS	REVEO		Parking Avenue de Béziers	22	1	2
		Shell Recharge	Brico Dépôt ZAE de Viargues	11	20	20
LESPIGNAN	REVEO		Parking Rue des Buissonnets	22	1	2
MARAUSSAN	REVEO		Parking Avenue Jean Jaurès	22	1	2
MAUREILHAN						
MONTADY	REVEO		Avenue des Platanes	22	1	2
NISSAN LEZ ENSERUNE	REVEO		Parking Rue du Parc	22	1	2
		NW IECharge	Route Nationale D609	320	2	4
VENDRES	REVEO		Parc Via Europa (Sortir 36)-Rue de Vienne	50	1	2
	REVEO		Avenue du Port	22	1	2
		TotalEnergies BELECTRIC France	ZAC Europa Ouest-Rue de Vienne	120	2	4
			3 Rue de Stockholm	22	1	1
		ChargeIT mobility (FR)	Rue de Stockholm	11	2	2
		Camping La Yole	Avenue de la Méditerranée	22	1	1
		Camping Palmira Beach	4 Avenue du Port	7	1	1
		Camping Les Sablines-Rossini Energy	Chemin des Montilles	22	4	4
		Camping Sandaya Les Vagues-Izivia	Chemin des Montilles	22	1	2
		Camping Sandaya Blue Bayou-Izivia	Avenue du Port	22	1	2

		Camping La Plage et Bord de Mer- WAAT	Avenue de la Méditerranée	6	4	4
--	--	---	---------------------------	---	---	---

CC MONTS DE LACAUNE ET DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC

COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	ADRESSE	Puissance (kW)	Nombre de borne	Nombre de point de charge
CAMBON ET SALVERGUES						
CASTANET LE HAUT						
FRAISSE SUR AGOUT						
ROSI						
LA SALVETAT SUR AGOUT	REVEO		Parking-Rue du Barri du Pont	22	1	2
LE SOULIE						

CA PAYS DE L'OR

COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	ADRESSE	Puissance (kW)	Nombre de borne	Nombre de point de charge
CANDILLARGUES	REVEO		Parking 70 Rue des Aigrettes	22kW	1	2
LANSARGUES	REVEO		Parking 3 Avenue des Cévennes	22kW	1	2
MAUGUIO CARNON	REVEO		Grand Rue/122-194 Rue de la République	22kW	1	2
	REVEO		Avenue des Comptes de Melgueil	22kW	1	2
		Lidl	42 Route de Baillargues	150kW	1	2
		Lidl	42 Route de Baillargues	22kW	1	2
		Hôtel Neptune	239 Rue de l'étang d'Or	11kW	2	2
		Camping mille pépites	321 Avenue Grassion Cibrand	3kW	2	2
		Aéroport international Montpellier Méd	P2 Jacqueline Auriol	11kW	1	2
		WAAT-Aéroport international Montpellier Méd	Aéroport	22kW	1	1
		Ibis budget/styles	121 Av Jacqueline Auriol	22kW	1	2
		Zeborne	463 Rue de la Jasse/ZAC Fréjorgues Est	22kW	1	1
		Freshmile/Peugeot	467 Rue Antoine de Saint-Exupéry	22kW	2	2
		ChargePoint network	50 Rue François Coli	21kW	1	1
		Qovoltis/Hôtel Kyriad Montpellier aéroport	273 Rue Roland Garros	22kW	2	2
		Porsche Montpellier-Sud	287 Rue Charles Nungesser	50kW	1	2
		Forme Hôtel Montpellier	185 Rue Charles Lindberg	11kW	1	1
	Zeborne/Volvo	Rue Charles Lindberg	22kW	11	11	
MUDAISON	REVEO		4 Avenue des Saladelles	22kW	1	2
		6 Enerstock	Rue de la Garrigue	22kW	1	1
PALAVAS LES FLOTS	REVEO		Parking Allée des loisirs	22kW	1	2
	REVEO		Parking Avenue de la Gare	22kW	1	2

	REVEO		Parking 7 Rue Ballestras	22kW	1	2
		Lumi'in/Hôtel Amérique Palavas plage	Boulevard Frédéric Fabbrèges	22kW	2	2
		Camping les Roquilles	237-267 Avenue Saint Maurice	7,4kW	1	1
SAINT AUNES		Hôtel The Originals Montpellier Est	Rue du Basilic	11kW	2	2
		Tesla/Hôtel The Originals Montpellier Est	Rue du Basilic	14kW	2	2
		Enerstock	540 Chemin de la Couronne	7,4kW	3	3
		ChargePoint network	194 Av des Romarins	21kW	1	1
		Enerstock/E.Leclerc	ZAC Saint Antoine	7,4kW	8	16
		Enerstock/E.Leclerc	ZAC Saint Antoine	22kW	14	28
		Ionity/Zone Commerciale Les Cyprès	4 Accès dépôt Orchestra	475kW	6	6
VALERGUES	REVEO		Parking Salle des fêtes/Chemin des Cazals	22kW	1	2
LA GRANDE MOTTE	REVEO		Parking Quai Eric Tabarly	50kW	1	2
	REVEO		Parking Capitainerie du Port	22kW	1	2
	REVEO		Parking Résidence Le Cheops/287 Rue Frédéric Mistral	22kW	1	2
	REVEO		192 Avenue de l'Europe	50kW	1	2
	REVEO		Place des Tritons	22kW	1	2
		Tesla & others/Pasino la Grande Motte	335 Allée des Parcs	22kW	2	2
		Lidl	318-364 Av Robert Fages	22kW	1	2
		Freshmile/Camping	95 Place des Tamaris	22kW	1	2
		Hôtel Saint Clair	159 Place des Cosmonautes	37kW	1	1
		Hôtel la Plage	52 Allée du Levant	3kW	2	2
		Freshmile/Belambra Presqu'île du Ponant	Rue Saint-Louis	22kW	5	5
		Shell Recharge/Golf Hôtel	1920 Av du Golf	11kW	1	2
		Shell Recharge/Golf Hôtel	1920 Av du Golf	7kW	1	1

	Total Energies/Novotel Golf	1645 Av du Golf	22kW	4	8
	Complexe la Dune	Route des Plages	7kW	3	3

LUNEL AGGLO

COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	ADRESSE	Puissance (kW)	Nombre de borne	Nombre de point de charge
BOISSERON		Borne GreenUp/chez Particulier avec réservation	224 Route de St Christol	3kW	1	1
CAMPAGNE						
GALARGUES						
GARRIGUES						
LUNEL	REVEO		162 Quai Voltaire	22kW	1	2
		Lidl	Boulevard Sainte-Claire	22kW	2	4
		Pharmacie du Vidourle	391 Boulevard Sainte-Claire	22kW	1	1
		Renault	Route de la Mer	7kW	1	1
		Parking des Abrivados	158 AV des Abrivados	3,7kW	1	1
		Enerstock-Leclerc	Rue du Levant	22kW	20	20
		Freshmile-VW	180 Rue Thomas Edison	50kW	1	2
		Hôtel Kyriad Montpellier Est	177 Av Louis Lumière	11kW	4	4
		Hôtel Ibis Petite Camargue	200 ZAC de la Petite Camargue	22kW	2	2
		Tesla & others-INTERMARCHE	170 Av des 4 saisons	22kW	3	3
LUNEL VIEL	REVEO		Parking arènes-175 Rue André Auguste	22kW	1	2
		Zeborne	590 Av du Roucagnier	6kW	1	2
		DRIVECO	N113	22kW	2	4
MARSILLARGUES						
ENTRE VIGNES						
SAINT JUST						
SAINT NAZAIRE DE PEZAN						
SAINT SERIES						
SATURARGUES		TESLA-Las Gremenousas	866 Rue des Cantagrils	7kW	1	1

SAUSSINES	REVEO		Parking du boulo-drome/Avenue de Montpellier	22kW	1	2
VILLETTELLE		TotalEnergies	A9 Aire Ambrussum Sud/830 Route de Villetelle	50kW	2	6
		TotalEnergies	A9 Aire Ambrussum Sud/830 Route de Villetelle	150kW	6	6
		FASTNED	A9 Aire Ambrussum Nord	30kW	8	16
		FASTNED	A9 Aire Ambrussum Nord	22kW	2	2

SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

COMMUNES	BORNE PUBLIQUE	BORNE PRIVEE	ADRESSE	Puissance (kW)	Nombre de bornes
BALARUC LES BAINS	REVEO		Rue du Mail	22	1
		Enerstock	Intermarché-2 Zone Artisanale Maritime	22	3
		Zephyre	24 Av Pasteur	7,4	2
		Zephyre	24 Av Pasteur	22	2
		Zephyre	24 Av Pasteur	11	1
BALARUC LE VIEUX	REVEO		1 Av de Montpellier	22	1
		Evzen	Norauto-15bis Ch des Charbonnières	22	9
		Evzen	Norauto-15bis Ch des Charbonnières	120	1
		LUMI'IN	Hôtel Kyriad-Route de Sète	22	3
		Hôtel Campanile	Av de la Barrière	7	1
		Izivia	Jardinerie Jaïa-Av de la Barrière	7,4	2
BOUZIGUES	REVEO		Place de la Golette	22	1
FRONTIGNAN	REVEO		Boulevard des Républicains Espagnols	22	1
	REVEO		Parking Joseph Perrier	22	1
	REVEO		Parking Place de la Résistance	22	1
	REVEO		Place Gabriel Péri	22	1
		NETTO	Rue du poste des Douanes	22	1
		WAAT	Norauto-71 Av du Maréchal Juin	22	1
		Enerstock	Intermarché-93 Av du Maréchal Juin	22	5
		Izivia	Camping Sandaya les Tamaris-140 Av d'Ingril	22	1
	DRIVECO	45 Av de la Bordelaise	22	1	
GIGEAN	REVEO		Parking Place de la République	50	1
LOUPIAN	REVEO		Parking Ancien Chemin de Poussan	22	1
MARSEILLAN	REVEO		3 Place du Théâtre	22	1
	REVEO		65 Av de la Méditerranée	22	1
		TESLA	Restaurant Tarbouriech-Maison des Pêcheurs	22	1

		VIRTA	Camping Paradis Robinson-22 Quai de la Plaisance	22	1
MEZE	REVEO		Parking du Vieux Château-Rue de Girard	22	1
	REVEO		Parking du Port-28B Quai Augustin Descournut	22	1
		Freshmile	Renault-hameau du centre route de Montpellier	50	1
		Elephant Bleu	1 Route de Montpellier	22	1
		Lidl	427Ch du Romany	22	2
		Lidl	427Ch du Romany	150	1
MIREVAL	REVEO		Parking Halle des Sports-103 Ch des Amouriés	22	1
MONTBAZIN	REVEO		Chemin de Poussan	22	1
POUSSAN	REVEO		Rue du Collège	22	1
		FR*BHM	7 Le Garel	22	1
SETE		Felicità Parking	2 Quai Général Durand	en travaux	1
		Parking des Halles	6 Rue Jean Jaurès	7	2
	REVEO		85 Quai d'Alger	22	1
	REVEO		Parking 11 Boulevard Danielle Casanova	22	1
		Hôtel Ibis Budget	164 Av. du Maréchal Juin	22	1
		Parking Victor Hugo	1 Place Stalingrad	11	9
	REVEO		Parking Gare SNCF Route de Cayenne	50	2
		Lidl	2 Impasse de la Verrerie	150	1
		Lidl	2 Impasse de la Verrerie	20	2
		Volkswagen	ZI des eaux blanches-118 Rue du Phare de Roquerols	22	1
		Volkswagen	ZI des eaux blanches-118 Rue du Phare de Roquerols	50	1
		Toyota	9 Rue de Madrid	22	1
		Auchan	14 Rue Monseigneur Jarlin	50	1
	REVEO		6 Rue de Dublin	22	1
		Zeborne	KIA-695 Av des Eaux Blanches	22	1
		Zeborne	KIA-695 Av des Eaux Blanches	63	1
		Freshmile	Avenue des Eaux Blanches	50	1
REVEO		Corniche de Neuburg	22	2	

		Renault	38 ZI les Eaux Blanches	22	1
	REVEO		Centre balnéaire Raoul Fonquerne	22	1
		Lidl	Rue de la chasse aux papillons	22	1
			Rue de la chasse aux papillons	120	1
		Carrefour	Route de Sète BP2	300	2
		Carrefour	Route de Sète BP2	150	1
VIC LA GARDIOLE	REVEO		Parking Rue Abbé Rouquette	22	1
		WAAT	1 route des Aresquiers	22	2
VILLEVEYRAC	REVEO		Route de Montagnac	22	1
		ELECTROMAPS	L'abbaye-Ouest-Parcours Abbaye Ste-Marie de Valmagne	22	1



Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique : Formulaire de renseignements IRVE



Merci de renvoyer ce questionnaire à Hérault Energies **avant le ...** à **Kévin RESPAUD** : k.respaud@herault-energies.fr

NOM DE LA COMMUNE ou EPCI :

1/ Bornes déjà en place Votre territoire est-il déjà équipé de bornes accessibles à tout public ?	NON <i>Cliquer sur la case pour la cocher</i>	OUI <i>préciser le nombre</i>	→ Si information connue (hors REVEO) : indiquer les lieux et caractéristiques <i>Vous pouvez également joindre une carte</i>
Sur initiative publique (projet à l'initiative d'une commune ou de l'intercommunalité)	<input type="checkbox"/>	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Sur initiative privée (parking commerçants / entreprises / supermarchés...)	<input type="checkbox"/>	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.

2/ Projet de bornes Avez-vous des projets d'implantation de bornes sur votre territoire ?	NON	OUI <i>préciser le nombre</i>	→ Si information connue : indiquer les lieux d'implantation <i>Vous pouvez également joindre une carte</i>
Sur initiative publique (projet à l'initiative d'une commune ou de l'intercommunalité)	<input type="checkbox"/>	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.

Sur initiative privée (parking commerçants / entreprises / supermarchés...)	<input type="checkbox"/>	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
---	--------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

3/ Besoins de la collectivité et/ou demandes des administrés :

→ Avez-vous identifié des besoins de bornes de recharges ou avez-vous reçu des sollicitations de vos administrés/acteurs du territoire?

Réponse : Cliquez ici pour entrer du texte.

3/ Flux routiers / fréquentation du territoire

→ Quels sont les axes routiers les plus fréquentés de votre territoire?

▶ Cliquez ici pour entrer du texte.	Si information connue, données chiffrées en terme de fréquentation : Cliquez ici pour entrer du texte.
▶ Cliquez ici pour entrer du texte.	Si information connue, données chiffrées en terme de fréquentation : Cliquez ici pour entrer du texte.

→ Avez-vous des lieux touristiques à forte affluence sur votre territoire ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lieu(x) : Cliquez ici pour entrer du texte. Si information connue, données chiffrées en terme de fréquentation et période (été, hiver, dates événement...) :
---	--	--

→ Avez-vous identifié un lieu stratégique d'implantation (parking public, zone d'activités, aires de covoiturage...)	Cliquez ici pour entrer du texte.
→ Autres informations utiles :	Cliquez ici pour entrer du texte.

HERAULT ENERGIES

33, avenue JB Salvaing et J Schneider – BP 28 34120 Pézenas
04 67 09 70 20 –

www.herault-energies.fr

VOS CONTACTS DE LA DIRECTION ENERGIES

Patrick MADEC

Directeur – Direction Energies
04 67 09 70 28 - 06 72 91 57 29
p.madec@herault-energies.fr

Kevin RESPAUD

Conseiller en maîtrise de l'énergie –
Electromobilité
04 67 09 70 37 – 06 43 16 87 49
k.respaud@herault-energies.fr

Affaire suivie par : Pierrette OUAHAB
Téléphone : 04 67 61 68 60
Mél : pierrette.ouahab@herault.gouv.fr

Montpellier, le 20 JUIN 2024

Le préfet de l'Hérault
à

Monsieur le président du syndicat Hérault Energies
33 avenue J B SALVAING et J. SCHNEIDER – BP28-
34 120 PEZENAS

Objet : Projet de schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE) présenté par Hérault Energies

PJ : annexe observations

Conformément aux termes de l'article R 353-5-6 du code de l'énergie, vous m'avez transmis le 6 mai dernier pour avis le projet de schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE) que vous avez élaboré.

Ce projet qui constitue un des premiers déposés en région Occitanie, s'appuie sur la synthèse des travaux menés pour l'élaboration des SDIRVE de la région dans le but d'aboutir à des orientations stratégiques communes entre les territoires.

Les SDIRVE, bien que facultatifs, doivent respecter un certain format prévu par les articles R. 353-5-1 à 9 du code de l'énergie, avec en particulier, un diagnostic, un projet de développement, des objectifs chiffrés, un calendrier de mise en œuvre indiquant les ressources à mobiliser et un dispositif de suivi et d'évaluation.

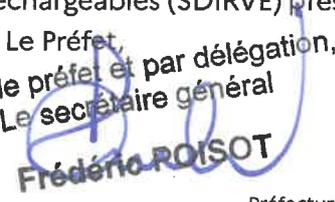
Le projet que vous avez déposé est présenté en trois parties distinctes:

- une première partie introductive avec l'état des lieux et la prospective des besoins en infrastructures de recharge en Occitanie
- une deuxième partie dresse un état des lieux détaillé et évalue les besoins pour le département
- une troisième partie présente l'approche de votre structure en zoom par EPCI.

Le document conclue à une recommandation de procéder à un suivi annuel et de mettre à jour le schéma en fonction des résultats obtenus tous les deux ans.

Compte tenu de ces éléments, le projet répond, pour l'essentiel, aux dispositions précitées mais mériterait d'être complété par les points listés en annexe pour être pleinement conforme aux attendus réglementaires.

En conséquence, j'émet un avis favorable au projet de schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE) présenté.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Frédéric ROISOT

Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2
Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr
@Prefet34

ANNEXE

OBSERVATIONS

sur le projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) de Hérault Énergies

1. Le projet de SDIRVE doit, selon les deux échéances retenues (2026 et 2029), distinguer l'évaluation de l'évolution des besoins, par catégories d'usages projetés, en identifiant les besoins des ménages résidents, des usagers occasionnels ou en transit et ceux des professionnels.
Les objectifs fixés à l'échéance de moyen terme retenue pour le projet incluent les stations ou types de stations selon le type de maître d'ouvrage prévu, et lorsque cela est possible, selon le principal usage prévu, parmi les catégories d'usage utilisées lors du diagnostic. Ils doivent être résumés dans une carte à une maille géographique appropriée dont la précision ne peut être inférieure à l'îlot regroupé pour l'information statistique (IRIS) – Article R. 353-5-3 2° du code de l'énergie
2. Le projet de SDIRVE doit tenir compte de l'impact sur ces besoins des politiques locales de mobilité mises en œuvre ou programmées sur le territoire concerné – Article R. 353-5-3 2° du code de l'énergie
3. Le projet de SDIRVE doit comporter, aux deux échéances retenues, une évaluation, fournie par les gestionnaires du réseau, des capacités d'accueil par le réseau public de distribution d'électricité des infrastructures de recharge ouvertes – Article R. 353-5-3 4° du code de l'énergie
4. Le projet de SDIRVE doit également décrire le calendrier d'actions permettant d'atteindre les objectifs fixés à l'échéance de moyen terme retenue, en précisant les moyens financiers tenant compte de la prise en charge des coûts de raccordement par le tarif d'utilisation des réseaux – Article R. 353-5-5 du code de l'énergie
5. Le projet de SDIRVE mériterait de préciser son articulation avec le projet de SDIRVE de Montpellier Méditerranée Métropole, selon son état d'avancement, compte tenu notamment des périmètres de chacun.



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Délibération du Comité syndical

CS n°60- 2024

Séance du 05/07/2024

Syndicat Mixte d'Énergies du Département de l'Hérault

L'an deux mil vingt-quatre, le 05 du mois de juillet à 11h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Comité Syndical d'Hérault Energies, dûment convoqués le 28 juin 2024 sous la présidence de **Audrey IMBERT**

PRESENTS votants :

En qualité de représentants du **COLLEGE DU DEPARTEMENT :**
Audrey IMBERT

En qualité de représentants du **COLLEGE COMMUNES EN ADHESION DIRECTE :**

➤ **COMMUNE DE MOINS DE 40 000 HABITANTS :**

Francis BOUTES ; Jean BLANQUEFORT ; Lydie GLEIZES ; Jacques PEYRAS ; Véronique MICHEL ; Philippe MARIN ; Bruno VANDERMEERSCH ; Alain VIDAL ; Michel PRONOST ; Dominique FOUILHE

En qualité de représentants du **COLLEGE DES EPCI :**

➤ **MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**

Jackie GALABRUN-BOULBES ; Joël VERA

➤ **AUTRES EPCI**

Denis DEVRIENDT

➤ **EPCI DE PLUS DE 40 000 HABITANTS**

Renaud DANIEL

POUVOIRS :

En qualité de représentants du **COLLEGE DU DEPARTEMENT :**
Séverine SAUR donne pouvoir à Audrey IMBERT

En qualité de représentants du **COLLEGE COMMUNES EN ADHESION DIRECTE :**

➤ **COMMUNE DE MOINS DE 40 000 HABITANTS :**

Gérard BARO donne pouvoir à Véronique MICHEL ; Jean-François GUIBBERT donne pouvoir à Lydie GLEIZES ; Sylvain HAGER donne pouvoir à Francis BOUTES ; Philippe LAGARDE donne pouvoir à Philippe MARIN ; Jean-Louis AYCART donne pouvoir à Jean BLANQUEFORT ; Caroline ROUZE donne pouvoir à Jacques PEYRAS

En qualité de représentants du **COLLEGE DES EPCI :**

➤ **MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE :**

Génies BALAZUN donne pouvoir à Joël VERA

➤ **AUTRES EPCI**

Max ALLIES donne pouvoir à Denis DEVRIENDT

➤ **EPCI DE PLUS DE 40 000 HABITANTS :**

Norbert CHAPLIN donne pouvoir à Daniel RENAUD

Le secrétariat a été assuré par : Daniel RENAUD

Nombre de membres titulaires en exercice	39
Nombre de membres présents	15
Nombre de membres représentés	10
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes pour	25
Votes contre	0
Abstentions	0

Objet :	Approbation du SDIRVE
----------------	------------------------------

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code de la Commande Publique ;
- Vu** la loi n°2019-1428 du 24/12/2019 ;
- Vu** l'arrêté du 12/05/2020 ;
- Vu** les statuts d'Hérault Energies ;
- Vu** la délibération n°CS113-2023 du 08/12/2023 ;
- Vu** la délibération n° CS081-2022 du 21/10/2022 ;

Considérant que la loi d'orientation des mobilités du 24/12/2019 autorise les établissements publics titulaires de la compétence IRVE à élaborer un schéma directeur de développement des IRVE ouvertes au public,

Considérant que l'arrêté du 12 mai 2020 instaure jusque fin 2025 un taux de réfaction de 75 % financé par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité pour le raccordement de toute IRVE inscrite à un SDIRVE,

Considérant que les statuts du syndicat permettent la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE.

Considérant que le SDIRVE confère ainsi à l'établissement public, à savoir Hérault Energies pour le Département de l'Hérault (hors Métropole de Montpellier), un rôle de chef d'orchestre dans le déploiement de l'offre de recharge sur son territoire, afin de garantir une offre cohérente et adaptée aux besoins. Le SDIRVE permet ainsi de planifier, coordonner et organiser les solutions de recharge publiques, en identifiant également l'offre privée, pour les usagers pour les 5 prochaines années.

Considérant que dans ce cadre, après plusieurs mois de concertation avec les structures intercommunales et les communes membres, un projet de SDIRVE a été élaboré à l'échelle du département de l'Hérault (hors Métropole de Montpellier) en fonction des besoins locaux.

Considérant qu'un premier document projet a donc été validé par le comité syndical du 26 avril et transmis en suivant à la Préfecture pour avis, incluant des projections sur les bornes IRVE publiques et privées aux horizons 2025/2026 et 2027/2029.

Considérant que la Préfecture a émis favorable en date du 20 juin, avec quelques observations, présentées en annexe. Ces points pourront être complétés progressivement dans les mois à venir dans le cadre de rencontres avec les parties prenantes du projet.

Considérant que le schéma pourra ainsi être actualisé dans 2 ans et faire l'objet d'évolutions en fonction des échanges instaurés avec les communes, les structures intercommunales et les partenaires.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Comité Syndical d'Hérault Energies, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le SDIRVE porté par Hérault Energies avec les différentes projections aux horizons 2025/2026 et 2027/2029 en tenant compte des besoins exprimés par les collectivités et leurs groupements pour l'offre publique,

AUTORISE la Présidente et les services à transmettre à la préfecture le SDIRVE et à solliciter la réfaction majorée du coût des raccordements des IRVE auprès des gestionnaires de réseaux,

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<p>La Présidente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu : <ul style="list-style-type: none"> ▪ de sa transmission au contrôle de légalité le : 15 JUL. 2024 ▪ de sa publication le : - informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. 	<p>Fait et délibéré en séance Le 05/07/2024</p> <p>15 JUL. 2024 Présidente d'Hérault Energies,</p>  <p>Audrey IMBERT</p>
--	--